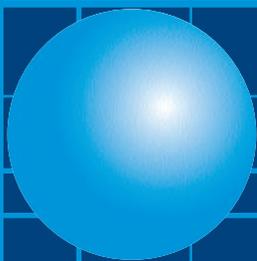


LE PAYSAGE ASSOCIATIF EN LOIR-ET-CHER

FÉVRIER 2010

LES ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE N° 51



Sommaire

Précisions liminaires	4
Le contexte et l'objectif de l'étude	4
Précisions méthodologiques	4
L'enquête auprès des communes et des communautés de communes	4
L'enquête auprès des associations : plus de 400 témoignages recueillis	5
Précisions sur les périmètres territoriaux utilisés dans le cadre de cette analyse	6
1. Les structures associatives	7
Environ 5 000 associations actives	8
Plus de 2 600 structures associatives dotées d'un numéro SIRET	9
Une forte concentration d'associations dans le Blaisois ..	10
<i>Un phénomène urbain</i>	10
Plus de 12 associations pour 1 000 habitants.....	11
Le sport et les loisirs sont les principales activités associatives	12
Un âge moyen de 19 ans	14
Près de 290 créations d'associations par an en moyenne	15
Un ancrage local important	16
<i>Un lien fort avec le territoire local</i>	16
2. Le secteur associatif, fortement pourvoyeur d'emplois	19
Précisions méthodologiques	20
9 200 salariés dans le secteur associatif en 2008 en Loir-et-Cher	21
Un poids local parfois important	22
Approche géographique des emplois salariés des associations par secteur d'activités	23
Action sociale, santé, prévention	24
Economie, développement local, emploi, tourisme.....	26
Education, formation	28
Culture, activités artistiques, patrimoine	29
Sports	30
Loisirs, vie sociale, cercles, amicales	31
Autres activités associatives	32
Les caractéristiques de l'emploi dans les associations	33
Forte croissance de l'emploi salarié	33
Beaucoup d'emplois à temps partiel ou occasionnels	34
Les questions liées à l'emploi : une préoccupation importante	35
Une proportion de salariés âgés plus élevée que la moyenne	36
Le recours aux contrats aidés	37
Le Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif CAP'Asso CENTRE.....	39
Le chèque-emploi associatif	41
Des dispositifs d'aide touchant à l'emploi pas toujours connus	42

3 - Adhérents et bénévoles

Le nombre de bénévoles augmente ainsi que leur volume de travail, mais leurs centres d'intérêt se déplacent	44
Un nombre moyen d'adhérents 3 fois plus élevé dans les associations employeurs	45
<i>18 bénévoles en moyenne par association.....</i>	<i>46</i>
<i>Des difficultés à trouver des bénévoles</i>	<i>46</i>
Les instances dirigeantes se réunissent près de 5 fois par an en moyenne	47
<i>Des difficultés à renouveler les membres du bureau</i>	<i>47</i>
Un accès limité des femmes à la fonction de président ..	48
<i>Un tiers de femmes</i>	<i>48</i>
<i>Une prépondérance des plus de 55 ans.....</i>	<i>48</i>
<i>Dans 4 cas sur 10, le président est à la retraite</i>	<i>49</i>
<i>7 sur 10 sont cadres moyens, cadres supérieurs ou chefs d'entreprise</i>	<i>49</i>

4 - Les moyens des associations.....51

Les budgets associatifs concentrés dans les structures employeuses	52
Une restructuration des financements publics	53
Les soutiens des collectivités	54
Les subventions des communes : une quarantaine d'euros par habitant	54

Un montant médian de subvention de 160 euros	56
93 % des sommes allouées bénéficient à des associations situées dans la commune.....	58
Des subventions communales en forte diminution ?	59
Les communautés de communes interviennent surtout dans l'économie et la culture.....	60
Plus de 10 millions d'euros de subventions octroyés par le Conseil général.....	61
Des efforts concentrés dans quelques secteurs d'activités	62
Les subventions des communes, communautés et Conseil général : entre 22 et 25 millions d'euros en 2007	63
Les soutiens non financiers des collectivités parfois considérables.....	64
De nombreux bénéficiaires de ces soutiens non financiers.....	65
D'autres soutiens des pouvoirs publics : l'exemple du DLA	66
Des collaborations inter-associatives pour accroître les moyens.....	67
Les difficultés et attentes exprimées par les associations.....	69

Synthèse70

Précisions liminaires

Le contexte et l'objectif de l'étude

Les associations prennent une part grandissante dans le fonctionnement au quotidien de notre société. On les rencontre dans les domaines les plus divers, couvrant presque tous les champs de l'activité humaine.

Or, la connaissance du monde associatif demeure très imparfaite, approximative et entachée de croyances erronées. Il n'y a pas de vision globale.

Beaucoup de questions restent à ce jour sans réponse. Quel est le poids véritable du monde associatif ? Quel est son impact économique et social ? Quels sont les enjeux, ses difficultés ?

Ce sont quelques unes des interrogations auxquelles cette étude tente d'apporter des éléments de réponse.

Précisions méthodologiques

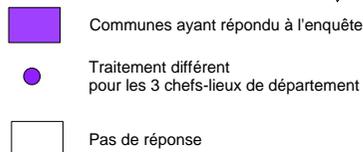
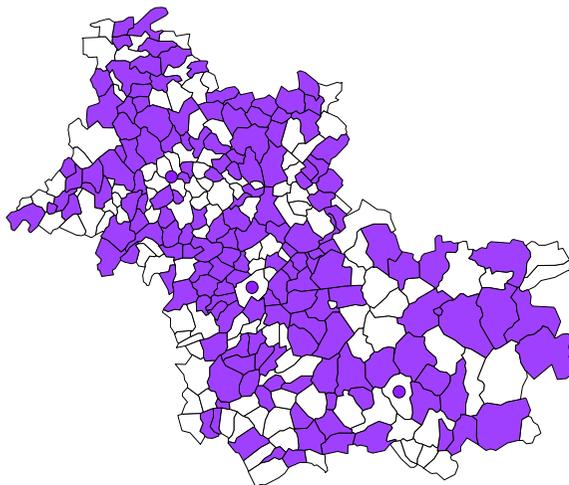
L'Observatoire s'est attaché, dans un premier temps, à identifier, mobiliser et exploiter les différentes sources d'information disponibles sur les associations. Cette phase a permis de dresser une première ébauche, essentiellement statistique, du milieu associatif en Loir-et-Cher.

L'analyse de l'emploi salarié n'a ensuite pu être menée qu'au prix d'un volumineux travail conduisant à établir une codification plus appropriée de l'activité des structures, gommant en particulier l'imprécision née du classement des associations, assez fréquent, dans une rubrique "non classés ailleurs" issue de la Nomenclature d'Activité Française.

Pour compléter cette approche et donner une dimension davantage qualitative à l'étude, le choix a été fait de conduire ensuite deux enquêtes complémentaires, d'une part auprès des communes et des communautés de communes ou d'agglomération, dans le but, en particulier, de dresser un état de lieux des soutiens aux associations, qu'ils soient ou non financiers, d'autre part auprès des associations elles-mêmes.

Pour parvenir à cette seconde enquête, un effort important a été consenti pour constituer un fichier le plus complet possible des associations. Pour ce faire l'Observatoire a croisé différentes sources d'information puis établi des listes qu'il a ensuite soumis aux collectivités locales.

Communes ayant répondu à l'enquête



D'après source : Observatoire

L'enquête auprès des communes et des communautés de communes

L'enquête auprès des communes et des communautés de communes ou d'agglomération s'est déroulée du 18 juin au 23 octobre 2009.

Le questionnaire, quasi identique pour les deux types de destinataires, portait sur les soutiens apportés aux associations (subventions, leur évolution, autres formes d'appui), l'impact de la vie associative sur la vie locale.

Pour Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme, des contacts ont été pris directement avec les municipalités afin d'obtenir les informations souhaitées.

Le taux de participation des communes est de 56 % (164 retours exploitables) ; celui des communautés de communes de 100 % (22 retours).

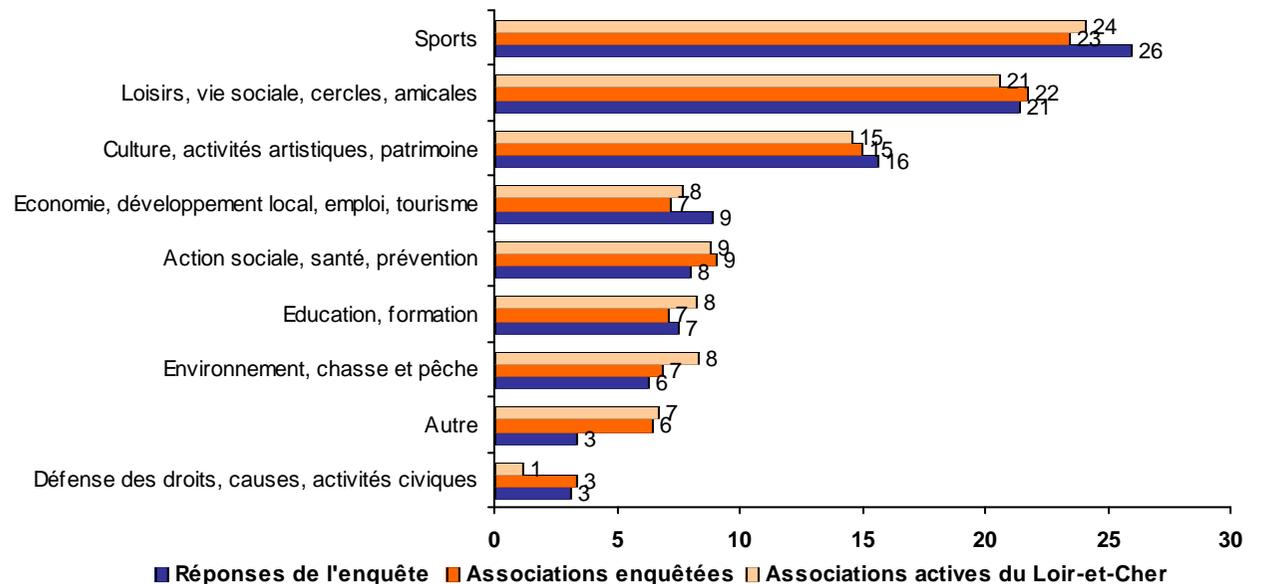
L'enquête auprès des associations : plus de 400 témoignages recueillis

L'enquête auprès des associations a été effectuée du 15 juin au 19 octobre 2009 auprès des 5 542 structures identifiées au préalable. Celles-ci ont reçu par courrier un code personnalisé leur permettant de renseigner le formulaire directement sur Internet. Quelques réponses ont également été transmises par courrier. 489 associations se sont connectées (8,8 %)

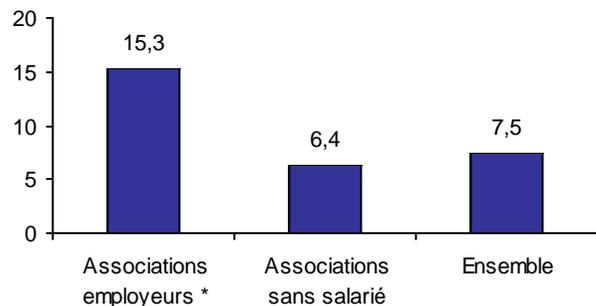
mais 416 réponses ont pu exploitées, soit un taux de réponse de 7,5 %. Ce taux est cependant supérieur s'agissant des associations employeurs (plus de 15 %). Globalement l'échantillon est jugé représentatif. Le questionnaire portait sur le profil des structures, la vie de l'association, son activité, ses salariés éventuels, ses ressources.

Activité	Associations enquêtées		Associations ayant répondu	
	nombre	dont employeurs	nombre	dont employeurs
Action sociale, santé, prévention	499	114	33	13
Culture, activités artistiques, patrimoine	831	122	65	14
Défense des droits, causes, activités civiques	186	10	13	0
Economie, développement local, emploi, tourisme	395	101	37	17
Education, formation	392	48	31	7
Environnement, chasse et pêche	379	22	26	7
Loisirs, vie sociale, cercles, amicales	1 204	89	89	16
Sports	1 299	181	108	33
Autre	328	27	14	2
Non codifiée	29			
Ensemble	5 542	714	416	109

Répartition des associations selon l'activité (en %)



Taux de réponse des associations à l'enquête (en %)



Enquête auprès des associations

* Association employeur : association répertoriée comme telle relevant de l'URSSAF ou de la MSA.

Précisions sur les périmètres territoriaux utilisés dans le cadre de cette analyse

Dans l'analyse qui suit les données ont été représentées géographiquement sur la base des territoires des communautés de communes.

Dans le cas particulier du Vendômois, les périmètres des deux communautés constituées autour de Vendôme ont été réunis.

De même les données des communes isolées ont été traitées globalement avec celles du périmètre commu-

nautaire le plus proche. Dans ces deux derniers cas, le périmètre est dit "élargi".

A titre d'exemple, le Vendômois "élargi" comprend la Communauté de communes du Pays de Vendôme, la Communauté de communes du Vendômois Rural et les communes de Villiers-sur-Loir, Rocé, Faye et Villetrun.



D'après source : Observatoire

- 1 -

Les structures associatives

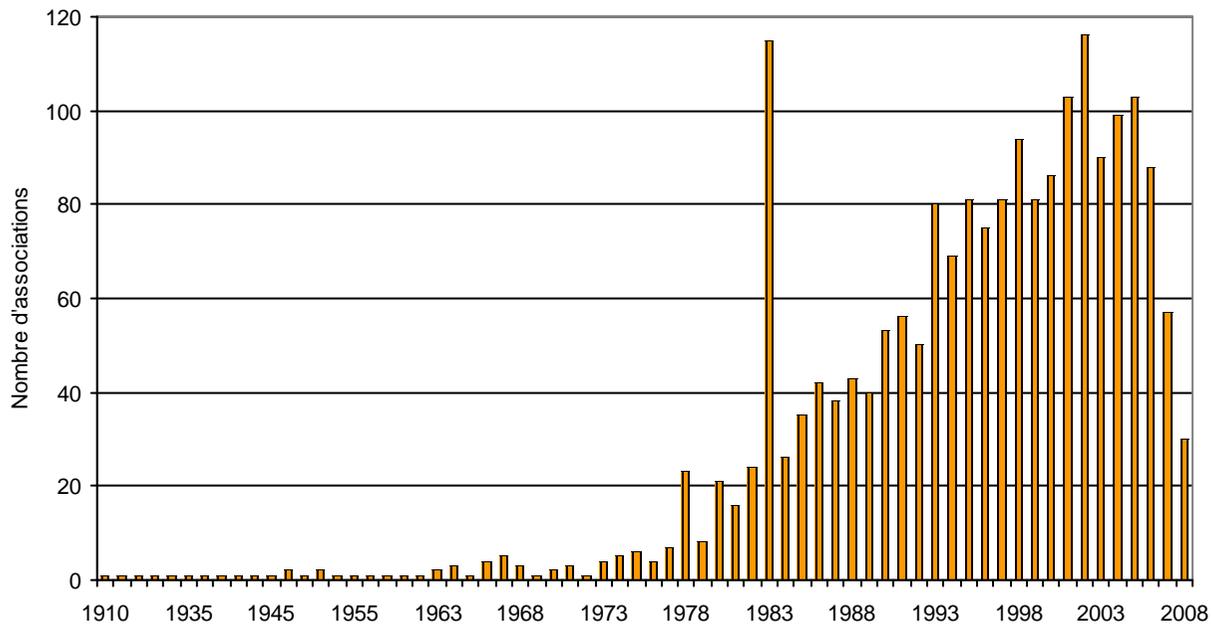
Plus de 2 600 structures associatives dotées d'un numéro SIRET

L'inscription au Fichier Sirène de l'INSEE constitue un indicateur complémentaire du caractère actif des structures. Rappelons en effet que l'attribution du numéro SIRET (identifiant d'établissement) est en principe indispensable à toute association souhaitant recruter ou bénéficier de financements publics.

2 639 structures associatives de Loir-et-Cher sont répertoriées dans la base de données Sirène de l'Insee fin 2008.

Notons que 94 % de ces inscriptions, soit **2 480**, correspondent à des **associations de type loi 1901 ou assimilées**, à rapprocher des 3 975 associations actives répertoriées dans l'application Waldec. Les autres sont pour la plupart des associations foncières (126 - dont 85 ont été créées en 1983, période très active de remembrement, ce qui explique le pic de cette année-là), des associations syndicales dites autorisées (32), des associations syndicales de propriétaires (4) ou encore des fondations (4).

Répartition des associations dotées d'un numéro SIRET selon leur année de création



D'après source Insee, fichier Sirène, 2008

Une forte concentration d'associations dans le Blaisois

Un phénomène urbain

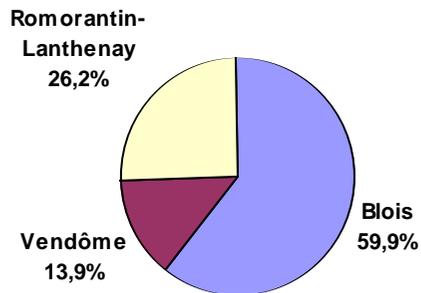
La densité d'associations est logiquement liée à celle de la population.

L'examen de la localisation de celles considérées comme actives révèle toutefois une forte concentration dans le Blaisois (6 associations sur 10) du fait de la présence dans le chef-lieu du département de structures rayonnant sur l'ensemble du Loir-et-Cher. A elle seule, la ville de **Blois** compte en effet **près de 900 associations**, soit presque **3 fois plus que Romorantin et Vendôme réunies**.

Il faut également souligner que le poids de l'arrondissement de Romorantin, qui englobe désormais le canton de Saint-Aignan, est deux fois supérieur à celui du

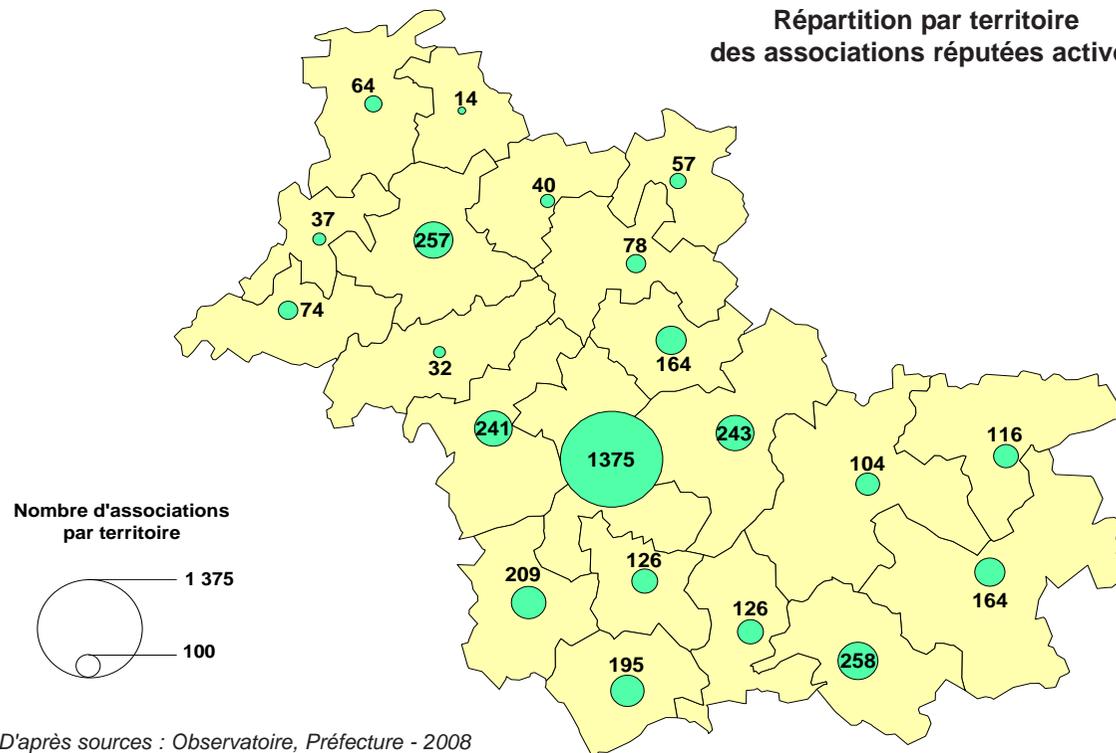
Vendômois. Pour ce dernier, il convient toutefois de signaler un certain nombre de facteurs qui concourent à minorer le nombre d'associations : présence de grosses structures associatives fédérant de multiples activités (à l'exemple de l'Union Sportive Vendômoise), nombreuses activités reprises à leur compte par certaines municipalités ou communautés de communes dans l'objectif d'en assurer la pérennité. Il semblerait également que les chiffres soient sous-évalués. Le renseignement et l'enrichissement de l'application Waldec, opérés dans les préfectures et sous-préfectures, n'ont pas toujours été effectués de façon similaire, rendant délicate toute comparaison en terme de nombre ou de densité.

Répartition des associations réputées actives par arrondissement (en %)

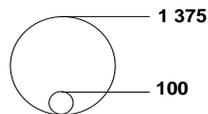


Répertoire National des Associations (23/02/2010)

Répartition par territoire des associations réputées actives



Nombre d'associations par territoire



D'après sources : Observatoire, Préfecture - 2008

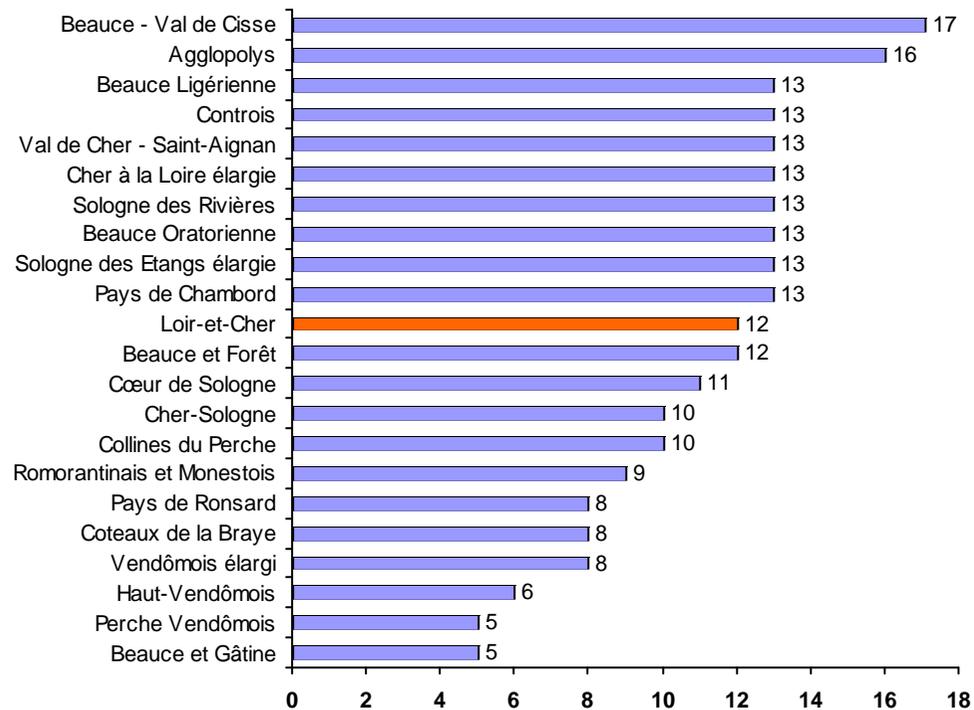
Plus de 12 associations pour 1 000 habitants

Rapportée au nombre d'habitants, la disparité d'implantation des associations actives apparaît encore plus nettement. Quelques zones apparaissent privilégiées : une bonne partie de l'arrondissement de Blois, la vallée du Cher et l'est de la Sologne.

Rappelons que les chiffres concernant le Vendômois semblent sous-évalués (cf. commentaires de la page précédente).

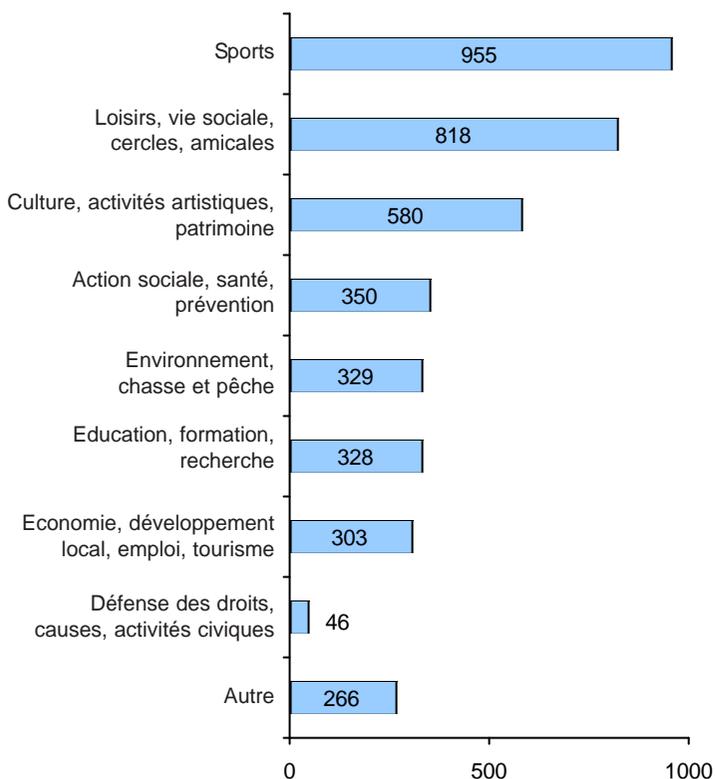
Globalement, **le Loir-et-Cher compte plus de 12 associations actives pour 1 000 habitants en 2008**. La densité est particulièrement élevée (17 ‰) dans le périmètre de la Communauté Beauce - Val de Cisse.

Nombre d'associations pour 1 000 habitants en 2008



D'après sources : Observatoire, Préfecture - 2008, INSEE (RP 2006)

Répartition des associations par activité



D'après sources : Observatoire, Préfecture - 2008

Le sport et les loisirs sont les principales activités associatives

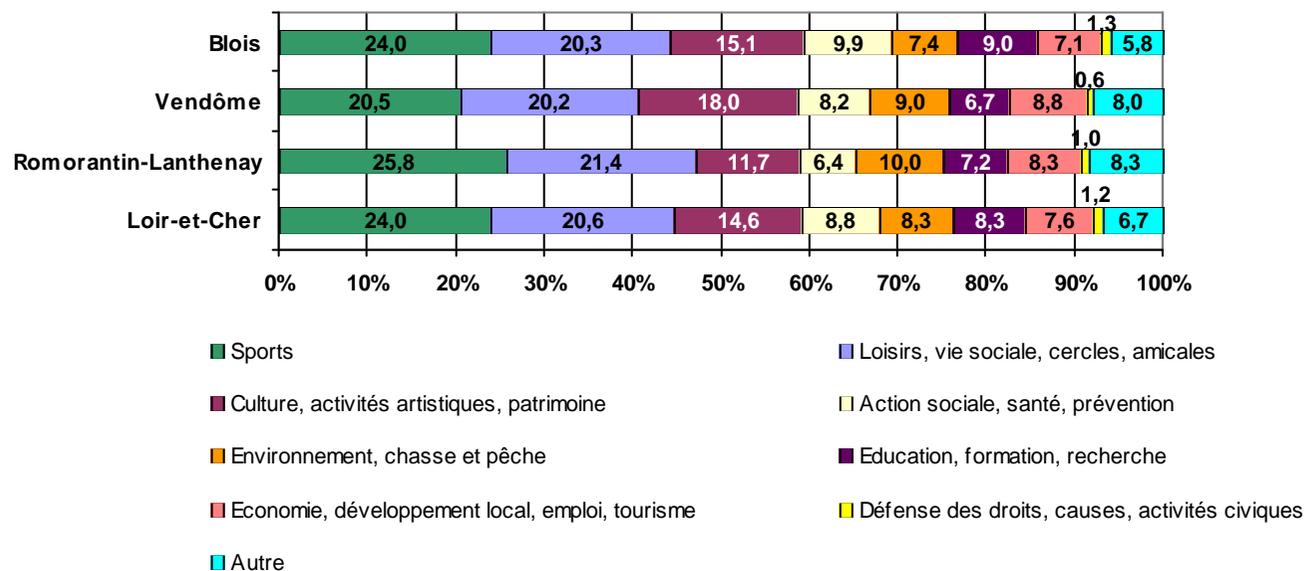
Avec près d'un millier d'associations, **le sport se place largement en tête des activités**, devant l'ensemble "loisirs - vie sociale - cercles et amicales".

La répartition des associations par activité selon l'arrondissement laisse entrevoir **quelques spécificités**. La part prise par le **Romorantinois** est plus élevée qu'en moyenne dans l'**environnement** (comprenant chasse et pêche). Le poids du **Blaisois** est particulièrement marqué dans la **défense des droits** (associations le plus souvent à vocation départementale), l'éducation et l'action sociale. Le **Vendômois** représente 16 % des associations œuvrant dans le **domaine de la culture**, soit 3 points de plus que son poids général.

La répartition au sein de chaque arrondissement apporte un éclairage complémentaire. Le sport et les loisirs regroupent ensemble plus de 47 % des associations du Romorantinois, contre moins de 41 % en Vendômois.

A un niveau territorial plus fin, le faible nombre d'associations rend délicat l'utilisation d'une répartition en pourcentage. Le recours à la proportion pour 1 000 habitants est plus sûr. Rappelons toutefois que les chiffres du Vendômois sont sous-évalués et doivent être appréhendés avec prudence. Ils sont donnés ici à titre indicatif.

Répartition des associations par activité au sein de chaque arrondissement (en %)



D'après sources : Observatoire, Préfecture - 2008

Dans la plupart des cas, le sport et les loisirs se placent en tête. Deux exceptions notables : Pays de Ronsard et Perche Vendômois, où l'activité la plus représentée est la culture. Les associations sportives sont spéciale-

ment nombreuses (proportionnellement à la population) en Beauce - Val de Cisse, Controis et Sologne des Rivières. C'est le cas pour les loisirs en Beauce et Forêt.

Nombre d'associations pour 1 000 habitants par activité selon le territoire

		Sports	Loisirs vie sociale cercles amicales	Culture, activités artistiques patrimoine	Education, formation recherche	Action sociale santé prévention	Environnement chasse et pêche	Economie, dévelop. local emploi tourisme
Arrondissements	Territoire							
	Agglopolys	3,2	3,1	2,3	1,7	1,8	0,8	1,3
	Beauce et Forêt	2,8	4,5	1,6	0,5	1,4	0,5	0,5
	Beauce Ligérienne	3,5	2,9	1,8	0,6	1,1	1,6	0,7
	Beauce Oratorienne	3,5	2,1	3	1,2	0,9	1,8	0,5
	Beauce - Val de Cisse	5,1	3,5	2,9	0,9	1,1	1,9	0,6
	Cher à la Loire élargie	2,9	2,9	1,8	1,2	1,1	1,6	1
	Controis	4,2	1,9	2	1	1,2	1,7	0,6
	Pays de Chambord	3,9	2,6	2	0,9	0,8	0,9	1
	Cher-Sologne	3,2	2,4	1,4	1	0,2	0,7	0,6
	Cœur de Sologne	3,4	2,1	1,2	1	0,7	0,7	0,8
	Sologne des Etangs élargie	2,8	3,1	0,4	1,2	1,3	2	0,9
	Sologne des Rivières	4	2,1	1,1	1	0,6	1,8	1
	Romorantinois et Monestois	2,4	2	1,1	0,5	0,7	0,9	0,9
	Val de Cher/St-Aignan élarg.	2,5	3,1	2,4	0,7	1	1,2	1,4
	Beauce et Gâtine	0,9	1,7	0,8	0,3	0,6	0,3	0,2
	Collines du Perche	1,9	2,4	1,3	0,5	1	1,3	1,1
	Coteaux de la Bray	1,9	1,9	1,1	0,6		1,3	0,6
	Haut-Vendômois	1,6	1,7	1,1	0,2	0,2	0,3	0,6
	Pays de Ronsard	1,5	1,4	1,7	0,1	0,5	1,1	1,4
	Perche Vendômois	1,1		1,5	0,4	0,4	1,1	0,4
	Vendômois élargi	1,6	1,4	1,4	0,7	0,8	0,4	0,5
	Loir-et-Cher	2,9	2,5	1,8	1,0	1,1	1,0	0,9

D'après sources : Observatoire, Préfecture, Insee (RP 2006)

Légende du tableau

proportion
la plus élevée

Un âge moyen de 19 ans

Les deux-tiers des associations identifiées comme étant actives sont de création récente : 19 % ont été créées entre 1990 et 1999 et 47 % depuis 2000. Rappelons toutefois que si les structures nouvelles sont aisément identifiables, les plus anciennes le sont beaucoup moins. Ces chiffres requièrent donc d'être appréhendés avec prudence.

L'âge moyen des associations qui ressort de ces données (près de **19 ans**) est probablement sous-estimé. Signalons à titre indicatif qu'une étude menée au niveau national*, basée sur une enquête effectuée en 2005, fait apparaître pour l'ensemble de la France un âge moyen de 26 ans.

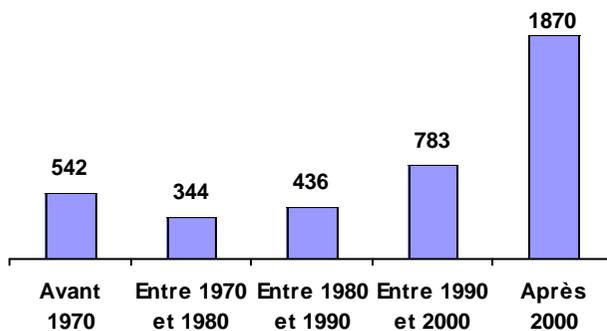
Des écarts importants apparaissent dans notre département selon les activités. **Les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement ou ayant trait à la chasse ou à la pêche ont un âge moyen nettement plus élevé que les autres.** A l'opposé, il est plus

réduit dans la culture et la défense des droits et des causes.

La comparaison avec les résultats de l'étude nationale met en relief des spécificités locales, sous réserve que les rubriques d'activités soient proches, ce qui semble être le cas. Les associations de chasse et pêche sont également les plus âgées dans le pays, en revanche, pour plusieurs activités, le Loir-et-Cher se distingue. L'âge moyen est assez élevé pour l'éducation-formation, alors que ces rubriques sont plutôt classées parmi les plus jeunes au plan national. Inversement, les structures œuvrant dans le domaine de la défense des droits paraissent récentes localement, tandis qu'elles figurent parmi les plus anciennes en France.

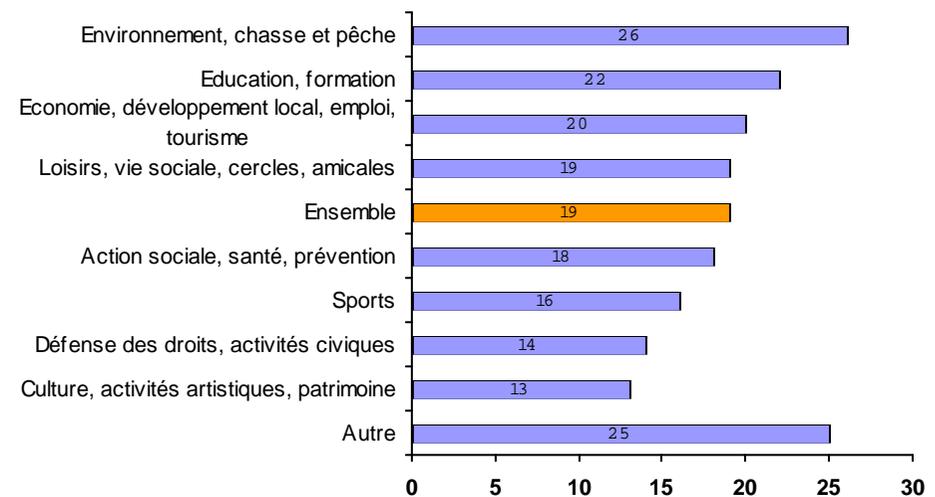
* Les associations en France. Poids, profils et évolutions. Financements publics et privés, emploi salarié et travail bénévole, gouvernance. Viviane Tchernonog CNRS, centre d'économie de la Sorbonne, ADDES, nov. 2007.

Répartition des associations actives selon leur période de création



D'après sources : Observatoire, Préfecture, 2008

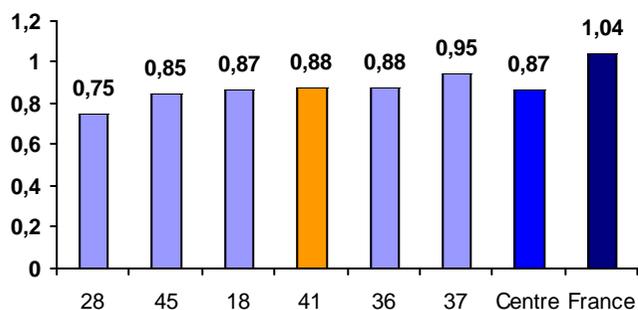
Age moyen des associations selon l'activité



D'après sources : Observatoire, Préfecture, 2008

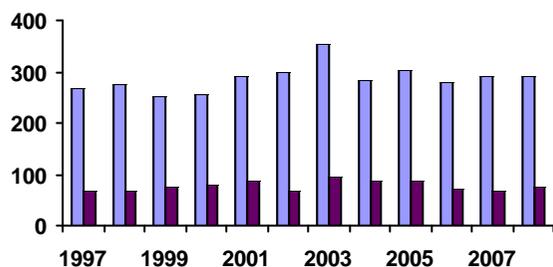
Age en années

Nombre moyen comparé de créations d'associations pour 1 000 habitants entre 1997 et 2008



Sources : Journal Officiel, INSEE RP (2006)

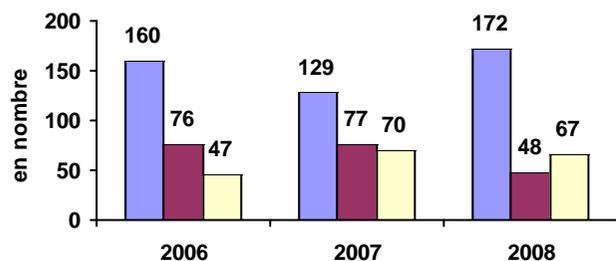
Nombre de créations et de dissolutions d'associations en Loir-et-Cher depuis 1997



■ Créations ■ Dissolutions

Source : Journal Officiel

Répartition par arrondissement des créations d'associations depuis 2006



■ Blois ■ Vendôme ■ Romorantin-Lanthenay

Source : Préfecture

Près de 290 créations d'associations par an en moyenne

Globalement, le rythme de créations d'associations déclarées évolue dans une fourchette relativement étroite depuis 1997. La moyenne des 12 dernières années s'établit à **286 créations par an**.

Au cours de cette période, le mouvement associatif loir-et-chérien a connu une vitalité comparable à celle observée en région mais cependant **en deçà de la dynamique nationale**.

On enregistre en moyenne **1 dissolution pour 4 créations**. Si l'obligation de déclaration est respectée en ce qui concerne les créations, elle l'est beaucoup moins s'agissant des dissolutions. Ce ratio est par conséquent sous-estimé.

Les études conduites au niveau national* sur la mortalité des associations montrent qu'**un dixième d'entre elles disparaissent à leur naissance**. Les risques de mortalité seraient aussi particulièrement importants au cours des deux premières années. Par ailleurs, un cinquième des créations ne correspondrait pas à des structures nouvelles mais résulterait de phénomènes de fusion, de restructuration ou de renouvellement d'associations anciennes. Les chiffres des créations et dissolutions doivent être manipulés avec prudence.

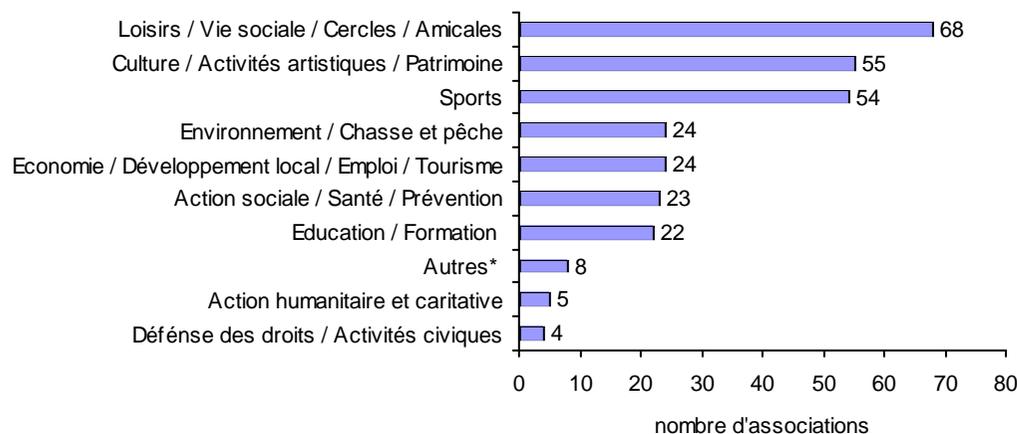
Les services de la Préfecture effectuent depuis quelques années un suivi de ces statistiques permettant d'apporter un éclairage sur le lieu de déclaration et l'activité des structures.

Entre 2006 et 2008, **un peu plus de la moitié des associations (55 %)** ont été déclarées dans l'arrondissement de **Blois**, **près d'un quart (24 %)** dans celui de **Vendôme** et **2 sur 10 (21 %)** dans celui de **Romorantin**. Précisons qu'au 1^{er} janvier 2007, le canton de Saint-Aignan a été détaché de l'arrondissement de Blois et rattaché à celui de Romorantin. Cette modification de périmètre apparaît visible dans les statistiques en 2007.

Plus de 6 associations sur 10 créées en 2008 (seule année disponible pour la répartition par activité) relèvent de l'une des trois catégories suivantes : **Loisirs/vie sociale, Culture ou Sports**. Cette ventilation est globalement voisine de celle de l'ensemble des associations. On retrouve a priori, à ce stade de l'analyse, les secteurs mis en avant par l'étude réalisée au niveau national pour la période 2001/2005 (3/5 des associations créées appartiennent à l'un de ces 3 secteurs).

* Etude de V. Tchernonog, cf infra

Répartition des associations créées en 2008 selon le secteur d'activités



* (activités politiques - information communication - logement - sécurité, protection civile - armée - activités religieuses...)

Source : Journal Officiel

Un ancrage local important

La plupart des associations exercent leurs activités à un niveau très local ; il est cependant difficile de mesurer l'importance de leur ancrage territorial. C'est pourquoi plusieurs questions ont été posées aux associations mais aussi aux communes lors des enquêtes menées dans le cadre de cette étude (cf. pages 4-5). Les éléments d'analyse présentés ci-dessous en résultent. Ils sont donnés à titre indicatif.

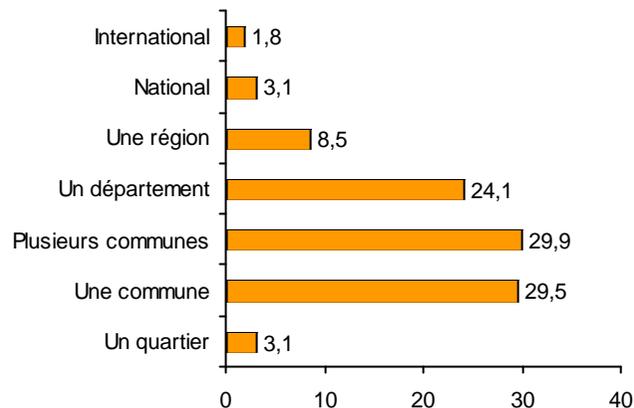
Un lien fort avec le territoire local

La plupart des associations évoluent au sein d'un périmètre géographique déterminé. Celui-ci peut être vaste

(région voire France entière) mais le terrain d'action privilégié demeure le territoire local (une ou plusieurs communes) ou, dans une moindre mesure, départemental (c'est le cas plus particulièrement des activités liées à la santé ou à l'action sociale ou encore de celles ayant trait à la sphère économique).

Du point de vue des collectivités locales, la vie associative est majoritairement qualifiée de modérée, et même assez fréquemment d'intense. Très rares sont les élus à indiquer qu'elle fait tout à fait défaut dans leur commune.

Répartition des associations selon leur périmètre d'intervention (en %)



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des associations - (Analyse réalisée sur 224 réponses)

L'intensité de la vie associative dans la commune
Le sentiment des municipalités



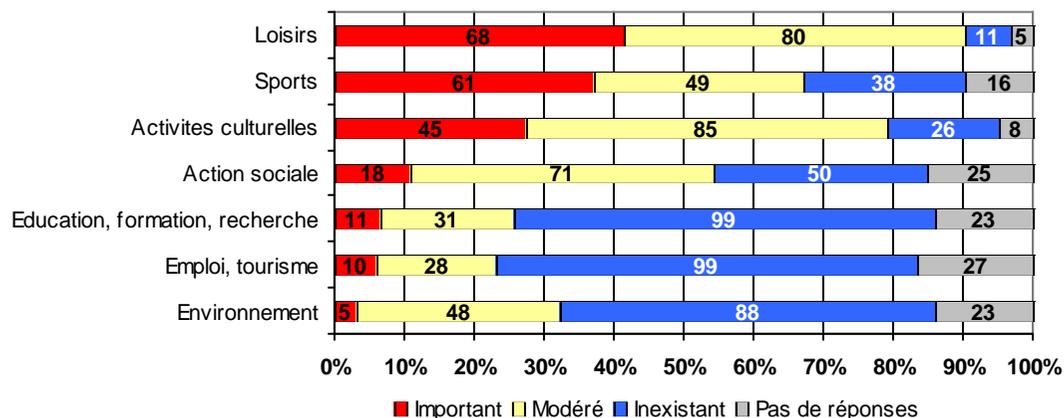
D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes (Analyse réalisée sur 164 réponses)

C'est dans les domaines des **loisirs et du sport** que **l'impact est jugé le plus important**, ainsi que dans une moindre mesure, dans celui des **activités culturelles**. A l'opposé, les responsables pointent très majoritairement l'absence de structures en matière d'éducation, d'économie (emploi, tourisme) et d'environnement.

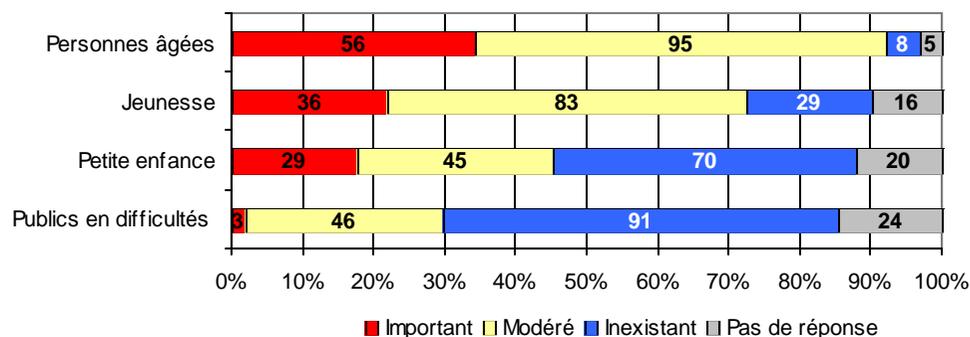
Selon les municipalités, **les activités associatives bénéficient en premier lieu aux personnes âgées**.

Ce sentiment est sans doute en lien avec l'organisation de l'aide à domicile portée le plus souvent par des associations (aides ménagères, repas, soins, télésurveillance...). Leur **impact semble beaucoup plus difficile à repérer pour la petite enfance et surtout les publics en difficultés**, en particulier pour les communes les plus petites. Plus rarement les élus ont signalé que rien n'était proposé dans leur commune par le milieu associatif pour ces deux types de publics.

**Le sentiment des municipalités - L'impact des activités associatives dans la commune
...selon les domaines suivants**



...sur les publics suivants



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

- 2 -

Le secteur associatif, fortement
pourvoyeur d'emplois

Pour obtenir une meilleure connaissance des emplois associatifs par activité détaillée...

Pour parvenir à une connaissance suffisamment précise et fiable des emplois associatifs par type d'activité, l'Observatoire a choisi de ventiler l'ensemble des structures relevant de l'Urssaf en fonction de leurs champs d'intervention véritable. Pour cela, il s'est notamment appuyé sur :

- les codes NAF lorsqu'ils étaient connus, mais un grand nombre d'entre eux semblent inappropriés au monde associatif (codes sans lien véritable avec l'objet associatif, nombreuses associations - représentant 1/6 des emplois - non classées...),
- sa propre connaissance de l'activité des associations dans certains domaines (insertion par l'économique, services à la personne, secteur social...),
- des recherches d'informations complémentaires, sur Internet en particulier.

Ce travail a permis de dresser un panorama très détaillé des emplois associatifs par activité et par territoire, à un moment donné, qui diffère très largement de celui issu de l'exploitation des seules données Unedic (pour un volume global très proche).

Il n'a cependant pu être mené s'agissant des associations relevant de la MSA.

Précisions méthodologiques

L'analyse des associations employeurs et des emplois repose sur trois sources principales : l'Unedic, l'Urssaf et la MSA. Elles sont utilisées tour à tour ou simultanément dans les différentes études sur le sujet.

Elles recouvrent des champs différents ; de surcroît, les données qui ont pu être obtenues sont assez disparates quant à la nature des observations en terme de localisation et de temporalité.

- les données UNEDIC ne couvrent que la sphère strictement privée. Elles sont en revanche disponibles par commune, sur assez longue période et analysées ici depuis 1995 ;
- les données URSSAF couvrent un champ plus large d'employeurs, à l'exception du secteur agricole (analysées depuis 2000 dans cette étude) ;
- les données de la MSA sont complémentaires de l'URSSAF, couvrant le champ agricole. Elles n'ont toutefois été fournies que sur l'ensemble du Loir-et-Cher et pour une seule année (2008).

Données Urssaf

Les données qui ont pu être mobilisées en provenance de l'Urssaf ont été extraites en juillet 2008. Elles concernent les associations ayant établi soit un bordereau récapitulatif de cotisation au cours du second trimestre 2008, soit un tableau récapitulatif pour l'année 2007. Elles portent sur l'ensemble des salariés employés au cours de la période considérée (année ou trimestre), quelle que soit la durée de leur contrat.

L'extraction ainsi réalisée fait apparaître un ensemble de 843 structures et 7 743 emplois.

En complément, l'URSSAF a fourni des statistiques départementales par grand type d'activité à partir de l'année 2000 portant sur le nombre d'établissements, les effectifs, la masse salariale et le salaire moyen par tête.

Données Unedic

Les statistiques Unedic présentées ici sont basées sur la situation au 31 décembre ; les plus récentes analysées concernent l'année 2007, donc en décalage par rapport aux données Urssaf, ce qui peut expliquer certains écarts.

La divergence est ainsi assez importante s'agissant du nombre des employeurs (716), sans que l'on puisse en affirmer les raisons.

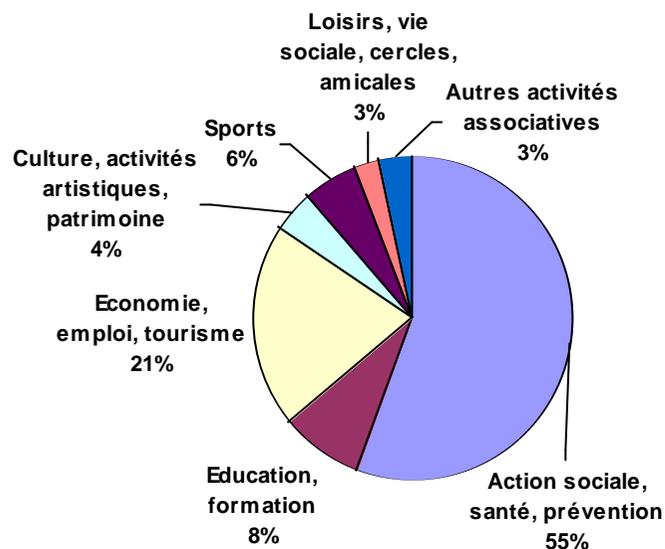
En revanche, les chiffres sont très voisins s'agissant des emplois offerts par les structures associatives : 7 739, soit un différentiel très faible avec les données Urssaf (- 4).

Données MSA

La Mutualité Sociale Agricole gère les cotisations des organismes employeurs du régime agricole, non affiliés à l'Urssaf et ne relevant pas de l'Unedic.

Elle recense 122 associations en Loir-et-Cher en 2008, regroupant un peu plus de 1 400 salariés.

Répartition des emplois salariés des associations par grand secteur d'activités en 2008



D'après sources URSSAF, MSA (2008), Observatoire

9 200 salariés dans le secteur associatif en 2008 en Loir-et-Cher

Le cumul des données provenant de l'Urssaf et de la MSA permet de cerner de plus près les effectifs employés dans les associations. Le **Loir-et-Cher** compterait ainsi **9 152 salariés** en 2008 dans le milieu associatif* (**10 % de ses effectifs**). C'est davantage par exemple que dans le commerce de détail (7 300) ou encore la construction (8 400).

Plus de la **moitié de ces emplois** se trouve dans le secteur **action sociale, santé, prévention**. L'ensemble Economie, emploi, tourisme en regroupe 2 sur 10.

La taille moyenne des associations employeurs

s'établit à 9,5 salariés. Elle est élevée en raison de la présence de plusieurs structures importantes, notamment dans le domaine de la santé et de l'action sociale, fort pourvoyeuses d'emplois. Mieux vaut par conséquent privilégier l'analyse à partir de la **taille médiane**** si l'on souhaite refléter plus précisément la réalité associative. Celle-ci s'établit à **2 salariés** pour l'ensemble des activités ; elle demeure plus élevée dans les secteurs de la santé / action sociale (7,5), de l'éducation / formation (5) et de l'économie / emploi (3). Elle est proche de 1 salarié pour les autres secteurs offrant des emplois.

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée en 2008

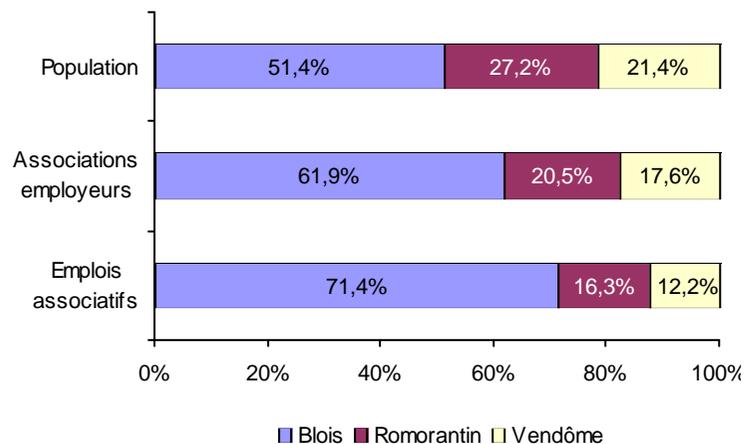
Activité	Libellé nomenclature NAF	Nb étab.	Effectif	Effectif moyen par étab	Effectif médian par étab**
Action sociale, santé, prévention		200	5 066	25,3	7,5
	<i>Santé</i>	25	470	18,8	
	<i>Services et établissements socio-médicaux</i>	45	1 052	23,4	
	<i>Interventions sociales</i>	55	1 318	24,0	
Education, formation	<i>Services familiaux et aux personnes âgées</i>	75	2 226	29,7	
		71	755	10,6	5
Economie, emploi, tourisme	<i>dont MSA</i>	14	182	13,0	
		178	1 910	10,7	3
	<i>Conduite d'activités économiques</i>	49	306	6,2	
	<i>Représentation, promotion, déf. intér. éco.</i>	7	11	1,6	
	<i>Aide à l'emploi, solidarité économique</i>	25	477	19,1	
Culture, activités artistiques, patrimoine	<i>Tourisme</i>	25	114	4,6	
	<i>Relevant de la MSA</i>	72	1 002	13,9	
		138	381	2,8	1
Sports		213	537	2,5	1
	<i>dont MSA</i>	8	153	19,1	
Loisirs, vie sociale, cercles, amicales		77	229	3,0	1
Autres activités associatives		88	274	3,1	1
	<i>dont MSA</i>	28	72	2,6	
Sous-total URSSAF		843	7 743	9,2	2
Sous-total MSA		122	1 409	11,5	
Ensemble		965	9 152	9,5	

D'après sources URSSAF, MSA (2008), Observatoire

* Les données Urssaf prises en compte ici correspondent à l'extraction effectuée en juillet (cf détail page précédente) ; le nombre d'emplois est de 9 200 si l'on se réfère aux données au 31 décembre 2008.

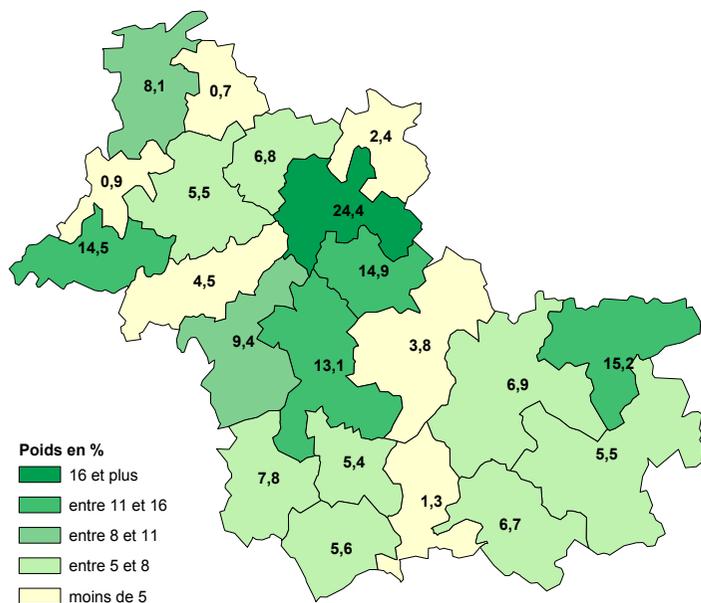
**Effectif médian calculé sur les données URSSAF uniquement. Seuls les résultats significatifs sont indiqués.

Poids comparé par arrondissement



D'après sources Insee (RP 2006), Unedic (2007)

Poids comparé des emplois offerts par les associations dans le total des emplois salariés du secteur privé



D'après source Unedic. Données au 31 décembre 2007

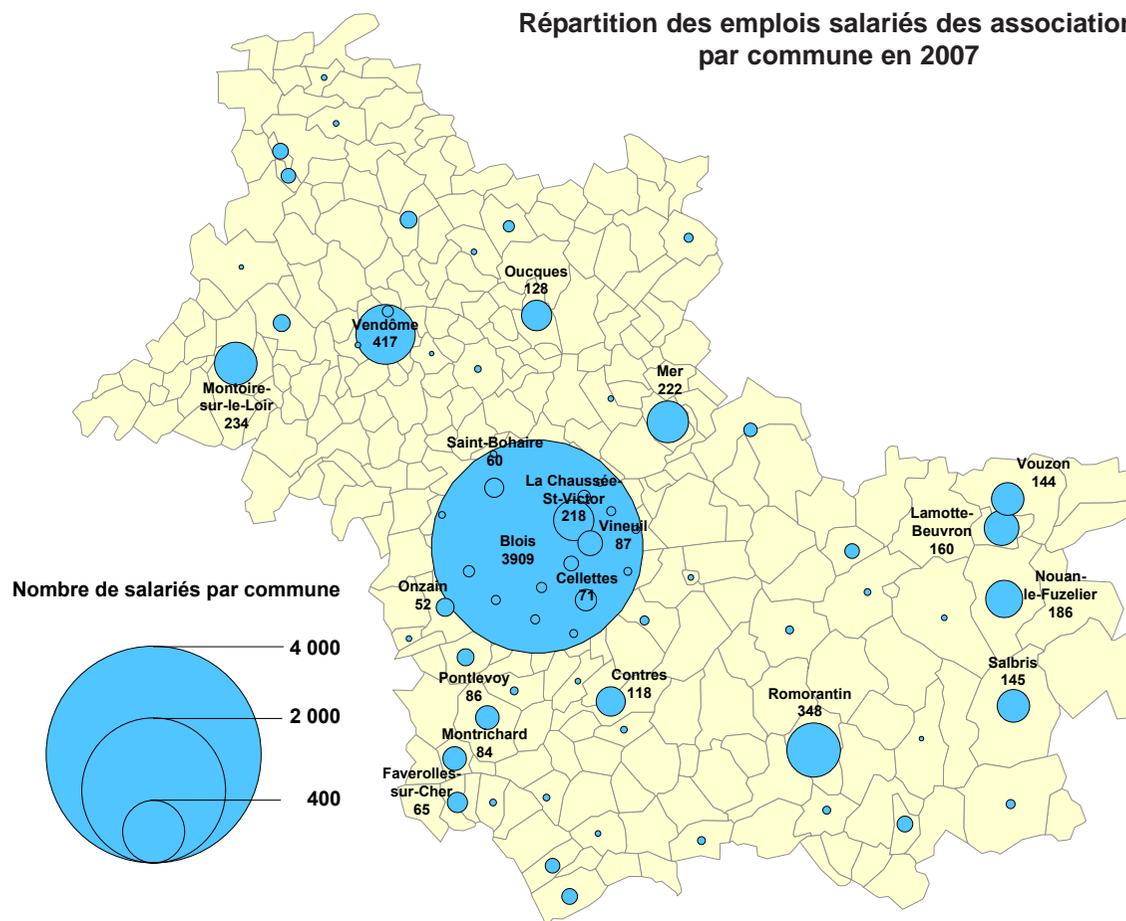
Un poids local parfois considérable

Le Blaisois concentre la majorité des associations et plus encore des emplois associatifs. Le degré de concentration est plus important que celui de la population. Par voie de conséquence, les deux autres arrondissements paraissent sous-représentés, avec une mention particulière pour le Vendômois : 21 % de la population mais seulement 18 % des associations employeurs et de 12 à 14 % des emplois.

Le poids de l'emploi associatif est très variable d'un périmètre à l'autre. Il est particulièrement élevé dans

la Communauté Beauce et Forêt (le quart des emplois salariés du secteur privé) où le poids des activités liées à l'action sociale (accueil des personnes handicapées, aide par le travail et ateliers protégés notamment) est proportionnellement important. Celles-ci sont le plus souvent gérées par des associations. Cette part avoisine 15 % dans 3 autres territoires : Coeur de Sologne, Beauce Ligérienne et Pays de Ronsard. Notons qu'elle s'élève aussi à 13 % dans le territoire d'Agglopolys, premier pôle d'emploi du département.

Répartition des emplois salariés des associations par commune en 2007



D'après source Unedic - données au 31 déc. 2007

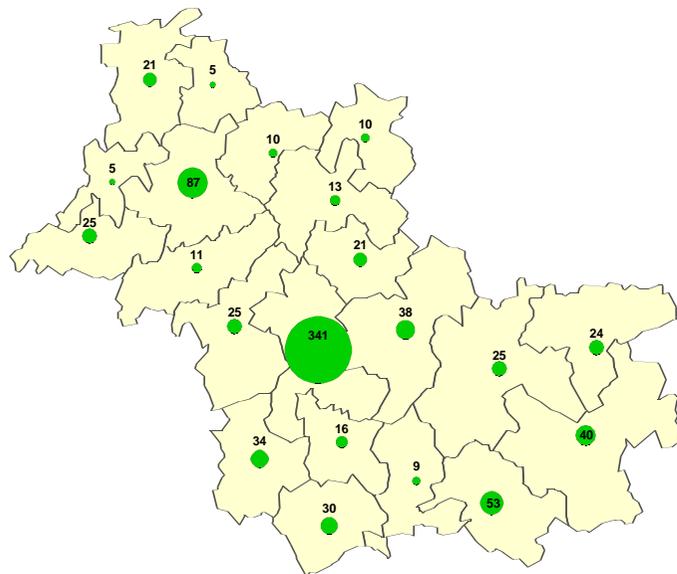
Approche géographique des emplois salariés des associations par secteurs d'activités

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	498	5 359	69,2
Romorantin	163	1 142	14,7
Romorantin	182	1 242	16,0
Sous-total Urssaf	843	7 743	100
Sous-total MSA*	92	1 409	
Total Loir-et-Cher	935	9 152	

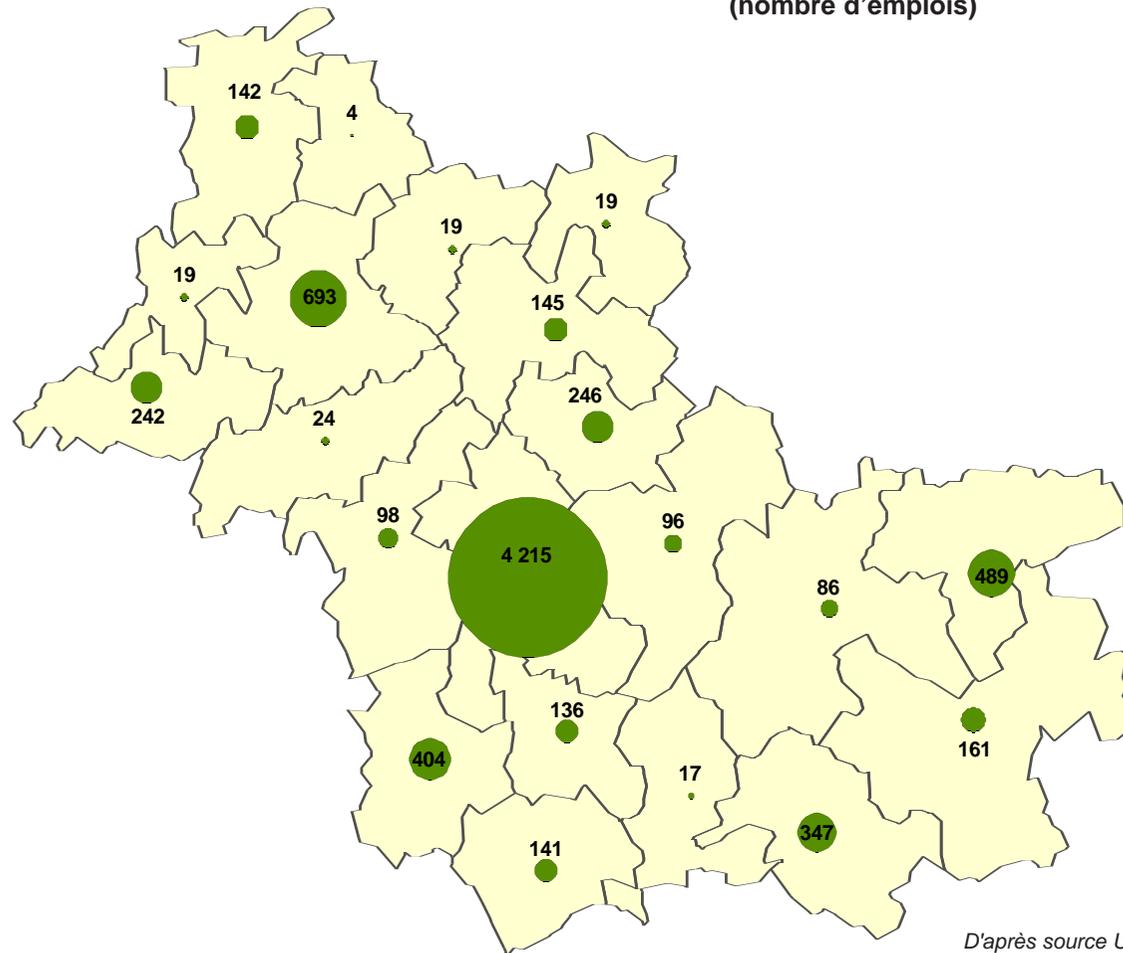
D'après source URSSAF, MSA (2008)
* voir note sous la carte.

Répartition des associations employant des salariés (nombre d'associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition géographique des emplois des associations relevant de l'URSSAF en 2008* (nombre d'emplois)



D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

Action sociale, santé, prévention

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	117	3 550	70
Romorantin	45	836	17
Vendôme	38	680	13
Loir-et-Cher	200	5 066	100

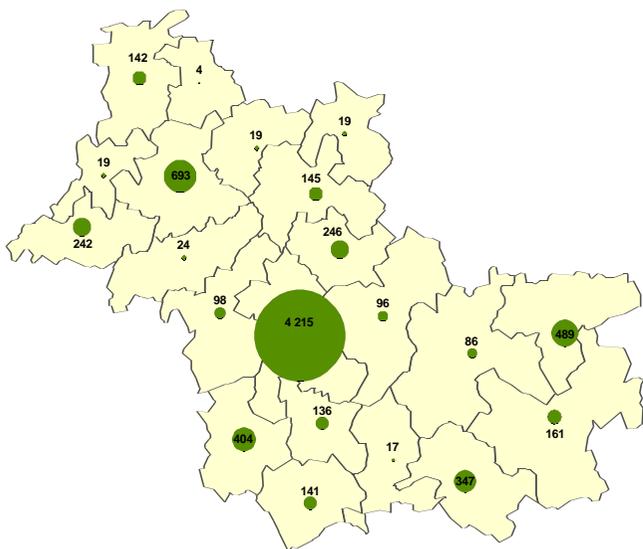
D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Santé	25	470
Activités hospitalières	5	331
Pratique médicale	8	95
Aide aux malades, à leur famille, prévention	12	44
Services et établissements socio-médicaux	45	1 052
Accueil des adultes handicapés	14	358
Accueil des enfants en difficulté	15	396
Accueil des enfants handicapés	5	232
Aide aux personnes handicapées	11	66
Interventions sociales	55	1 318
Aide par le travail, ateliers protégés	16	887
Autres formes d'action sociale	21	186
Foyers jeunes travailleurs	5	87
Autres hébergements sociaux	13	158
Services familiaux, serv. aux personnes âgées	75	2 226
Accueil des personnes âgées	12	294
Aide à domicile	35	1 885
Autres services familiaux	28	47
Ensemble	200	5 066

D'après source URSSAF (2008)

Répartition géographique des emplois des associations relevant de l'URSSAF en 2008* (nombre d'emplois)



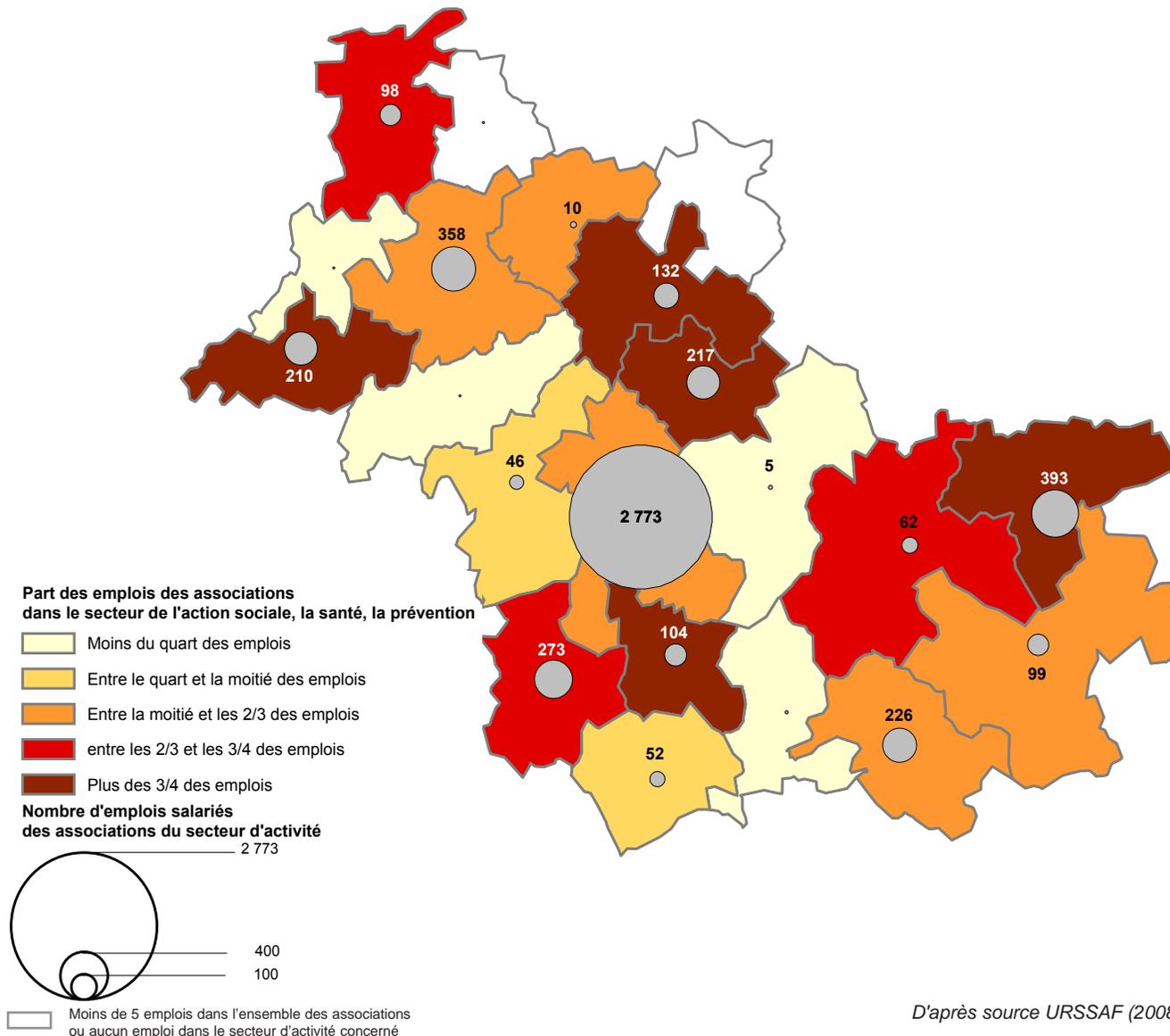
D'après source URSSAF (2008)

Précisions

Une grande partie des effectifs de l'ADMR (employeur le plus important du département) est déclarée à Blois.

Signalons aussi la présence d'établissements spécialisés dans certains territoires qui expliquent une proportion élevée d'emplois associatifs à l'exemple du centre d'habitat et d'accompagnement social "Les sentiers" à Vineuil, de l'Hospitalet à Montoire-sur-le-Loir, du foyer d'hébergement "Le Clair Logis" à Oucques, du Centre Les Rhuets à Vouzon...

Répartition par territoire des emplois du secteur de l'action sociale, la santé, la prévention et poids dans le total des emplois associatifs en 2008* (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

Economie, développement local, emploi, tourisme

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Conduite d'activités économiques	49	306
Cantines et restaurants d'entreprises	14	73
Sélection, mise à disposition de personnel	7	82
Autres activités économiques	12	52
Organismes parapublics	5	54
Organisations patronales et professionnelles	11	45
Représentation, promotion, défense d'intérêts économiques	7	11
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	25	477
dont		
Insertion professionnelle,		
insertion par l'activité économique	16	407
Organisations en faveur de l'emploi	8	70
Tourisme	25	114
dont		
Offices du tourisme, syndicats d'initiatives	15	62
Hébergement touristique	9	52
Ensemble	106	908
<i>Total associations relevant de l'URSSAF</i>	<i>106</i>	<i>908</i>
<i>Total associations relevant de la MSA</i>	<i>47</i>	<i>1 002</i>
Ensemble	153	1 910

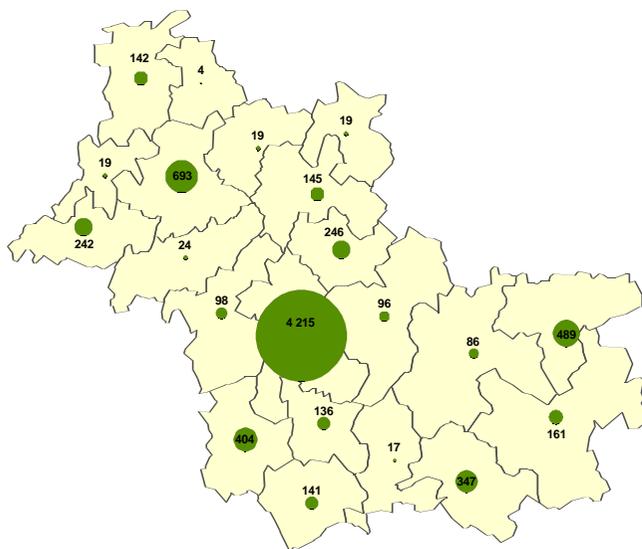
D'après sources MSA, URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	65	591	65
Romorantin	21	127	14
Vendôme	20	190	21
Loir-et-Cher	106	908	100

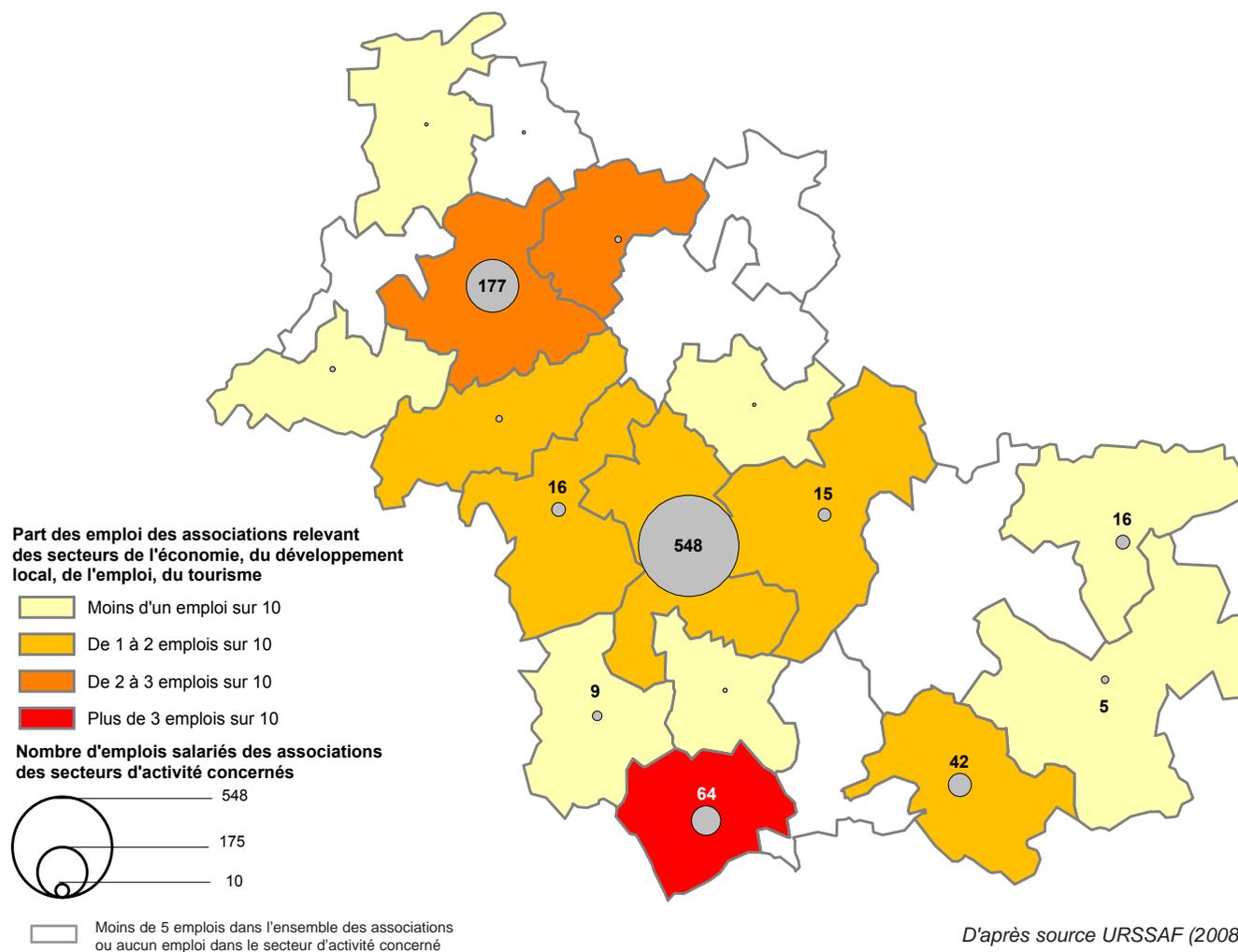
D'après source URSSAF (2008)

Répartition géographique des emplois des associations relevant de l'URSSAF en 2008* (nombre d'emplois)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition par territoire des emplois du secteur de l'économie, du développement local, de l'emploi, du tourisme et poids dans le total des emplois associatifs en 2008 (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

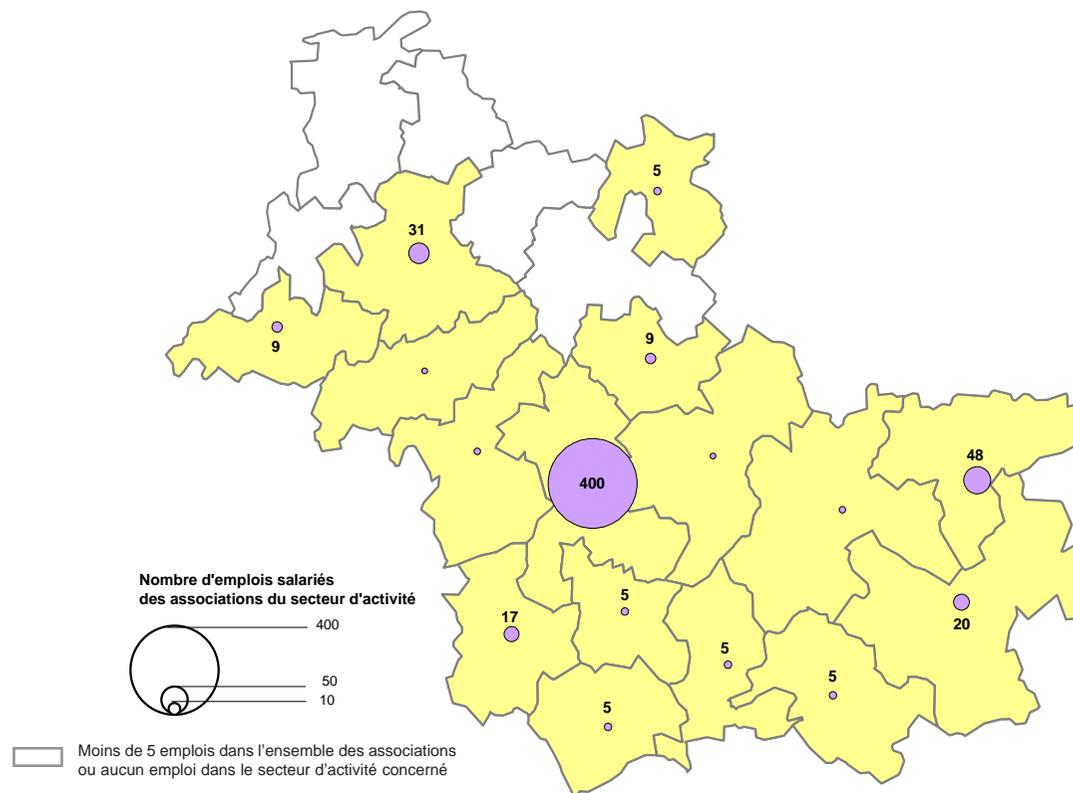
Education, formation

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Enseignement primaire	27	284
Ens. Second. général	6	117
Ens. second. tech. ou prof.	1	5
Formation adultes. et continue	8	102
Autres enseignements	4	23
Autres activités liées à l'enseignement	11	42
Total associations relevant de l'URSSAF	57	573
Total associations relevant la MSA	13	182
Ensemble	70	755

D'après sources MSA, URSSAF (2008)

Répartition par territoire des emplois du secteur de l'éducation, de la formation en 2008* (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	43	443	77
Romorantin	9	87	15
Vendôme	5	43	8
Loir-et-Cher	57	573	100

D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

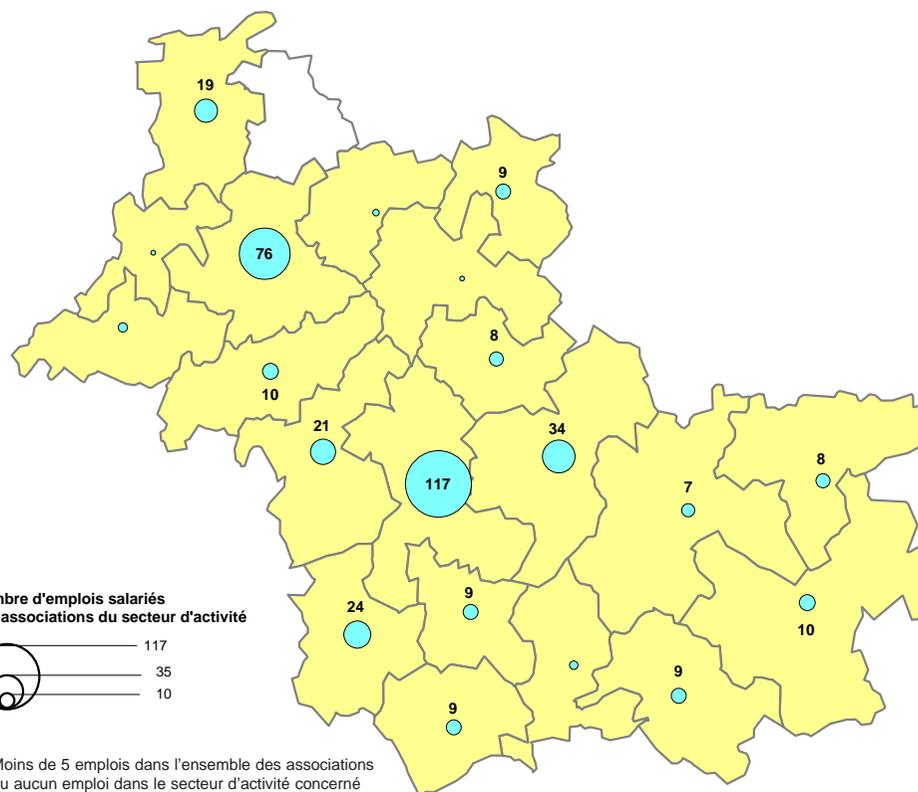
Culture, activités artistiques, patrimoine

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Activités artistiques	47	66
Danse	13	15
Ecoles de musique, activités musicales	48	227
Gestion du patrimoine culturel	5	19
Activités liées au spectacle, projection cinéma	9	29
Autres activités culturelles, patrimoine	16	25
Ensemble	138	381

D'après source URSSAF (2008)

Répartition par territoire des emplois du secteur de la culture, des activités artistiques, du patrimoine en 2008* (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	79	223	59
Romorantin	26	46	12
Vendôme	33	112	29
Loir-et-Cher	138	381	100

D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

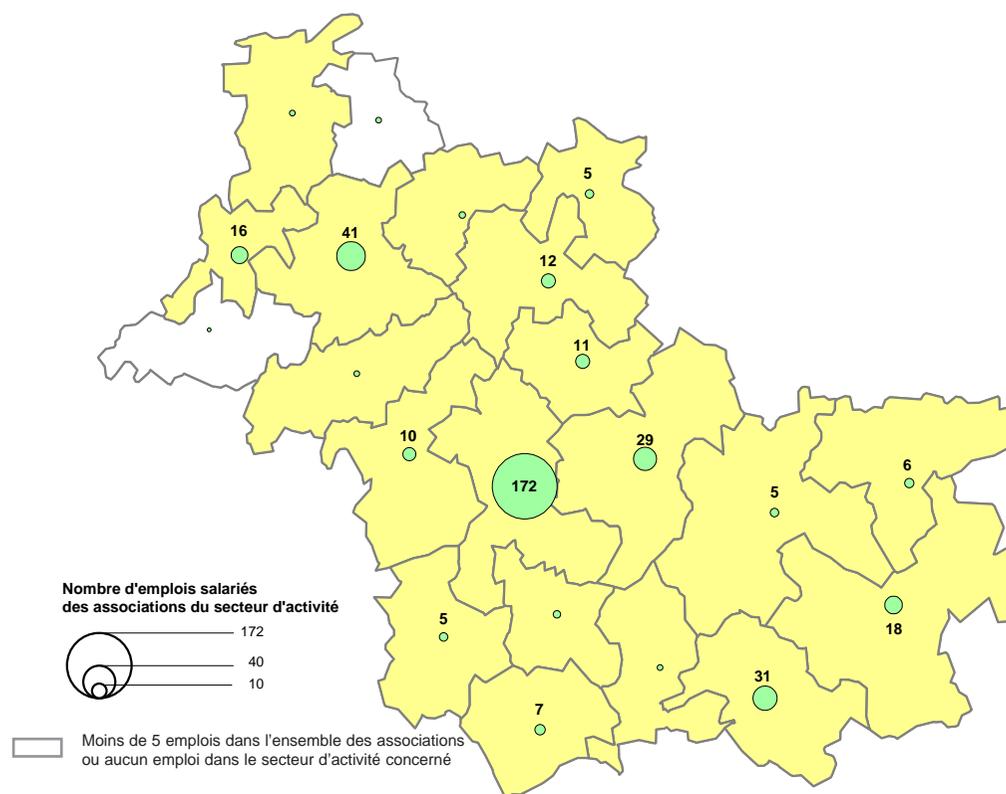
Sports

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Gestion d'installations sportives	8	47
Gymnastique	47	63
Autres activités sportives	150	274
Total associations relevant de l'URSSAF	205	384
Total associations relevant de la MSA	7	153
Ensemble	212	537

D'après sources MSA, URSSAF (2008)

Répartition par territoire des emplois du secteur du sport en 2008* (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	125	248	65
Romorantin	44	70	18
Vendôme	36	66	17
Loir-et-Cher	205	384	100

D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

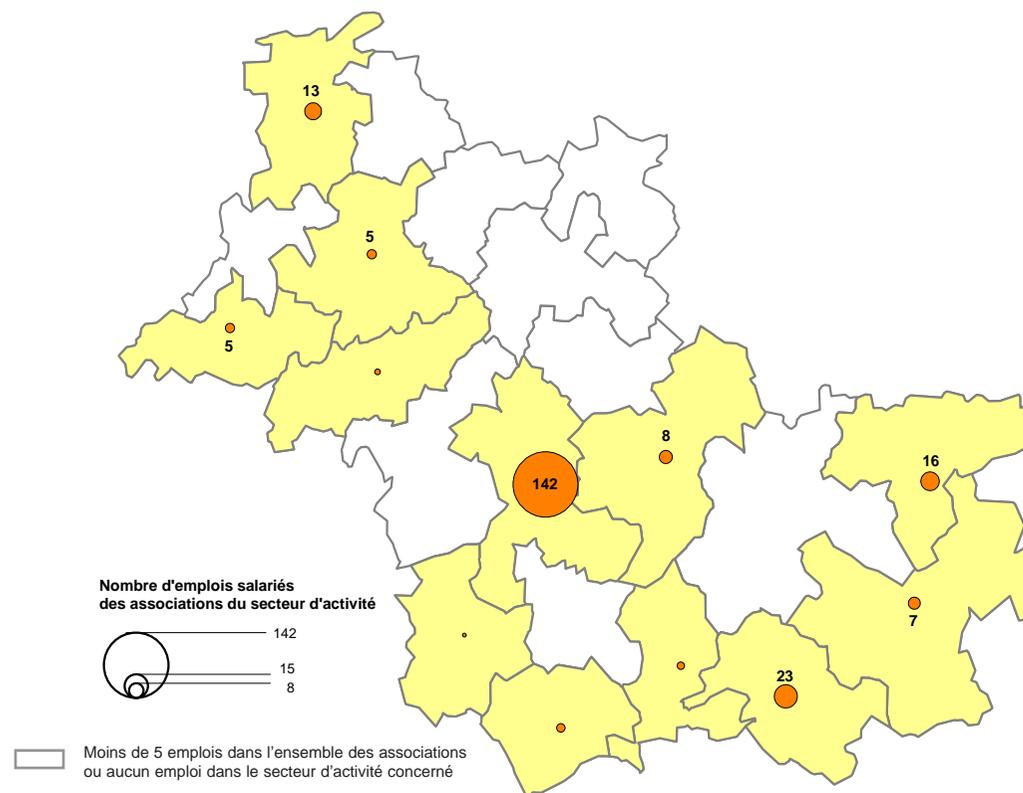
Loisirs, vie sociale, cercles, amicales

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

Activité	Nb étab.	Effectif Total
Activités récréatives, action socioculturelle	28	38
Autres cercles et amicales	24	64
Lieux d'animation, centres de loisirs	25	127
Ensemble	77	229

D'après source URSSAF (2008)

Répartition par territoire des emplois du secteur des loisirs, de la vie sociale, des cercles, amicales en 2008* (associations relevant de l'URSSAF)



D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	38	151	66
Romorantin	23	53	23
Vendôme	16	25	11
Loir-et-Cher	77	229	100

D'après source URSSAF (2008)

* Seules les données relatives aux emplois salariés des associations relevant de l'URSSAF ont pu être réparties géographiquement. Les cartes ne peuvent pas prendre en compte par conséquent les chiffres fournis par la MSA.

Autres activités associatives

Répartition des associations employant des salariés par arrondissement

Arrondissement	Nombre	Effectif	Répartition effectif (en %)
Blois	31	153	76
Romorantin	14	23	11
Vendôme	15	26	13
Loir-et-Cher	60	202	100

D'après source URSSAF (2008)

Répartition des associations employant des salariés par activité détaillée

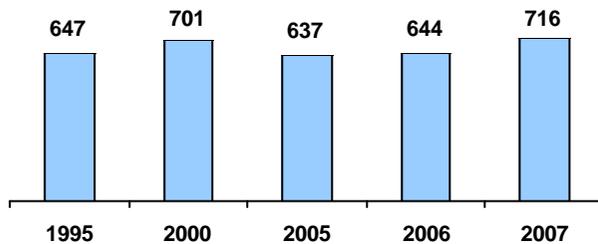
Activité	Nb étab.	Effectif Total
Autres activités	60	202
Environnement, chasse, pêche	16	39
Défense des droits fondamentaux et civiques	9	27
Organisations religieuses	21	38
Information, communication	4	13
Organisations politiques	4	4
Divers	3	6
Logement	3	75
<i>Total associations relevant de l'URSSAF</i>	<i>60</i>	<i>202</i>
<i>Total associations relevant de la MSA</i>	<i>25</i>	<i>72</i>
Ensemble	85	274

D'après sources MSA, URSSAF (2008)

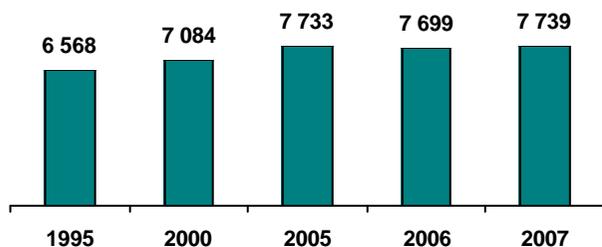
Les caractéristiques de l'emploi dans les associations

Associations employeurs relevant de l'Urssaf...

... nombre d'associations



... nombre d'emplois salariés



D'après source Unedic. Données au 31 décembre

Précisions sur les emplois jeunes

Le dispositif "nouveaux services - nouveaux emplois", plus couramment appelé "emplois jeunes" a été créé en octobre 1997. Il était destiné à favoriser la création de postes pour permettre de répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Sa montée en puissance a été progressive. **En Loir-et-Cher, plus de 1 000 postes étaient ouverts début 2002, dont près de 400 dans les associations.** L'aide était originellement prévue sur 5 ans, mais un système d'accompagnement a été mis en place pour accompagner les structures dans la sortie du dispositif (et faciliter la pérennisation des emplois). Pour les associations qui le souhaitaient, l'aide était alors étalée sur 8 ans.

Forte croissance du volume de l'emploi salarié

Selon les données Unedic, habituellement prises en compte pour étudier les évolutions, le **volume de l'emploi a progressé** plus rapidement dans les associations que dans l'ensemble des activités du Loir-et-Cher : respectivement **18 % et 10 % de 1995 à 2007** (9 % et 2 % depuis 2000). Cela représente **1 171 emplois supplémentaires en une dizaine d'années** (655 depuis 2000), soit **le sixième de ceux qui ont été créés dans le département** au cours de cette période. Dans le même temps, **le nombre de structures employeuses évoluait très peu** : + 15 depuis 2000, + 69 depuis 1995. Depuis 2005, le nombre de postes reste stable tandis qu'il progresse légèrement pour l'ensemble des activités.

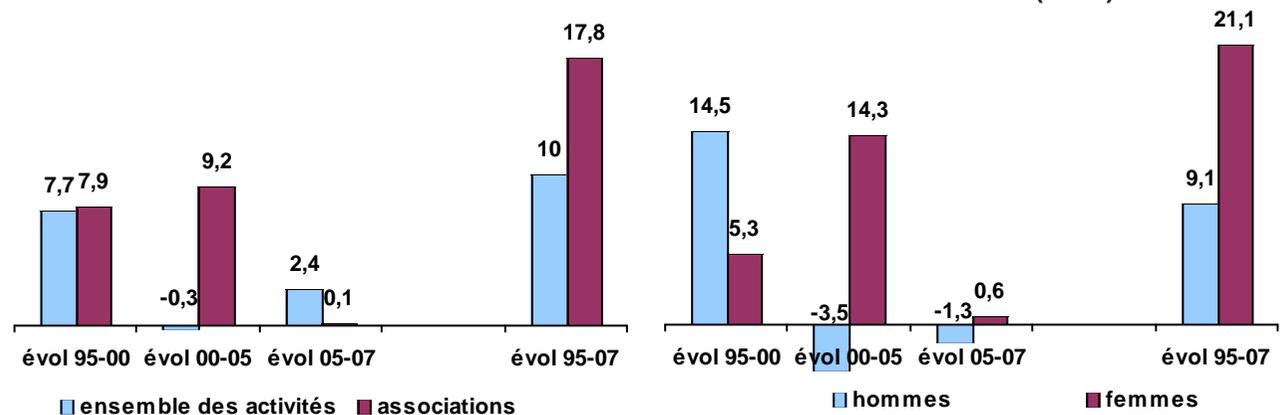
L'action sociale et la santé qui fournissent le plus gros volume d'emplois associatifs constituent également son **principal moteur de croissance** (au moins les 2/3 des postes créés depuis 1995).

Signalons que ces statistiques ne concernent pas le secteur agricole.

L'augmentation importante en début de période est en partie liée au dispositif **emplois jeunes** ("nouveaux services - nouveaux emplois", voir encadré) qui a favorisé la création de nombreux postes dans les associations. Notons toutefois que les quelque **400 emplois** ainsi créés n'expliquent qu'un tiers de la hausse constatée.

Les **trois quarts des emplois** offerts par les associations sont **occupés par des femmes**. On soulignera aussi que la plupart des postes nouveaux ont été pourvus par une main d'œuvre très largement féminine. Cette dernière a fortement renforcé sa présence **depuis 1995 (+ 21 %)** tandis que le salariat masculin est en net recul depuis 2000 (- 4,7 %).

Evolution comparée de l'emploi salarié pour l'ensemble des activités et les associations relevant de l'Urssaf (en %)



D'après source Unedic. Données au 31 décembre

D'après source Unedic. Données au 31 décembre

* Cette évolution est attestée par les données Urssaf mais dans des proportions différentes : + 1 340 salariés entre 2000 et 2008 (+ 21 %), alors que le volume de l'emploi départemental restait globalement stable.

Beaucoup d'emplois à temps partiel ou occasionnels

La **masse salariale** induite pas les postes présents dans les associations relevant de l'URSSAF ou de la MSA s'est élevée en 2008 à **plus de 140,9 millions d'euros**.

Le **salairé annuel moyen** associatif s'établit à **15 291 euros**, soit **1 274,2 euros par mois**.

Au dernier trimestre 2008, le salaire moyen par tête global (toutes activités confondues) s'élevait à **1 910 euros pour le secteur privé non agricole** en Loir-et-Cher (données URSSAF uniquement). L'écart, important, a deux causes principales : une rémunération probablement moindre dans les associations et un **différentiel de temps travaillé**.

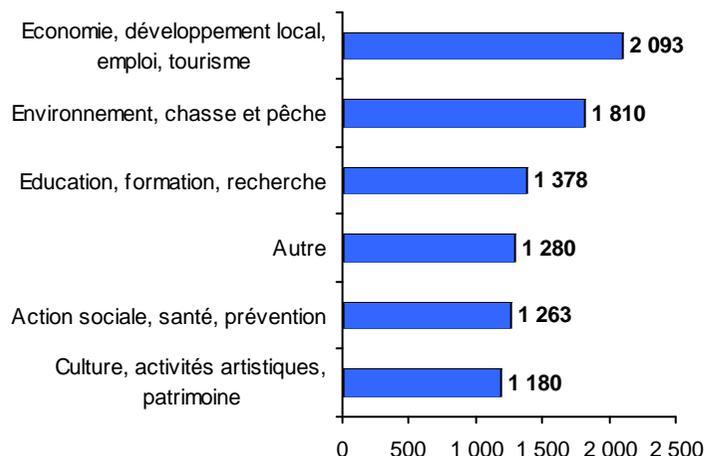
Dans les seules associations relevant de l'Urssaf, la **masse salariale a augmenté de 50 %** entre 2000 et 2008, soit plus de **deux fois plus vite que pour l'ensemble des activités du département**.

Elle représente **6,5 % de la masse salariale globale** en 2008 (5,5 % en 2000), contre, rappelons-le, **10 % des effectifs**. Cela donne une indication des équivalents temps plein (ETP) des emplois, faute de disposer de données précises en la matière.

En revanche cette statistique est fournie pour la MSA. Le total s'établit à 732 ETP (pour 1 409 emplois) ; les salariés du régime agricole effectuent donc en moyenne **environ un mi-temps**.

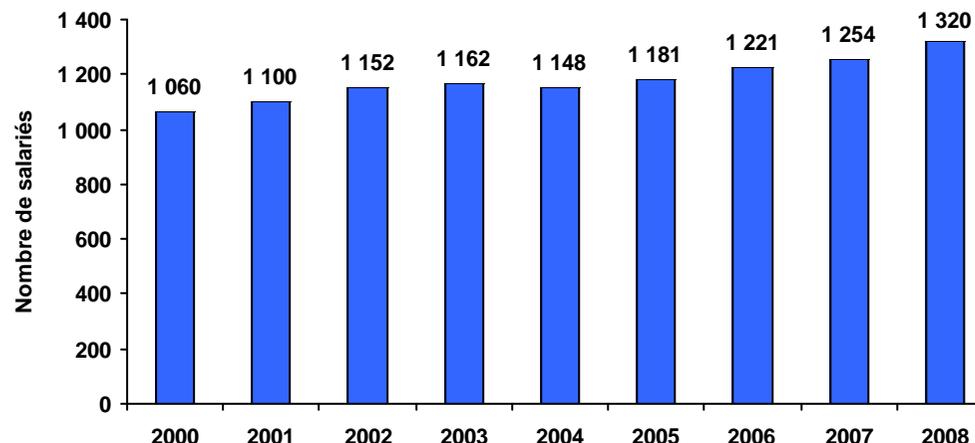
Le **salairé moyen par tête** s'est lui aussi **fortement accru** depuis 2000 : + 25 %. Le différentiel de salaire moyen par tête en 2008 selon le secteur d'activités est très important, puisqu'il **varie presque du simple au double** entre la culture et l'économie. Comme il a été mentionné plus haut, cet écart traduit une intensité nettement moins forte du temps de travail dans le premier secteur que dans le second.

Salairé moyen par tête dans les associations selon le secteur d'activité en 2008 (en euros par mois)



D'après source : URSSAF

Evolution du salaire moyen par tête dans les associations depuis 2000



D'après source : URSSAF

Le **salairé moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale d'une période considérée à l'effectif moyen observé sur la même période.

Les questions liées à l'emploi : une préoccupation importante

Lors de l'enquête menée par l'Observatoire auprès des **associations, nombreuses** ont été celles qui **ont exprimé leurs préoccupations en matière d'emploi**.

Beaucoup d'entre elles (**environ 1 sur 5**) indiquent avoir des **besoins non couverts en personnel salarié**. Cette proportion atteint même un tiers s'agissant des associations déjà employeurs.

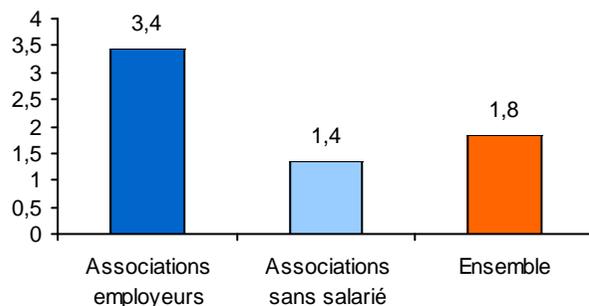
Il s'agit aussi fréquemment de **difficultés**, ou tout au moins **d'inquiétudes, pour assurer la pérennité des postes de travail**.

Dans la plupart des cas le problème se pose en termes financiers. Sans occulter la place importante tenue par les subventions dans la résolution de cette équation (elle sera examinée plus loin), il paraît intéressant de

mesurer l'utilisation faite localement de plusieurs **dispositifs d'aide à l'emploi** auxquels peuvent recourir les structures associatives. Dispositifs **qu'elles mobilisent d'ailleurs assez peu**.

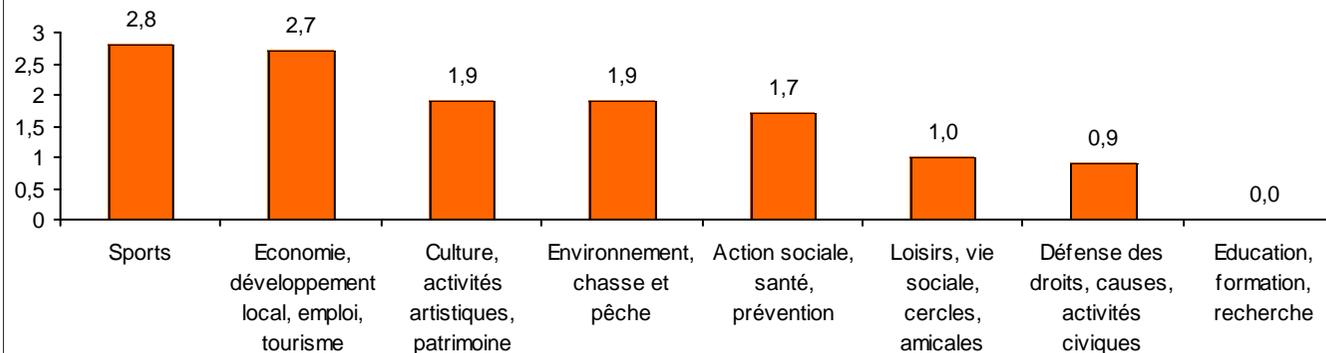
A ces éléments il faut sans doute y ajouter un autre, tenant à la pyramide des âges des personnes employées par les associations. Elles sont comparativement plus âgées : se pose donc avec une acuité particulière **la question du remplacement des actifs qui ne vont pas tarder à partir à la retraite**. Celle-ci est d'autant plus importante que le renouvellement devrait intervenir dans un contexte de diminution de la main d'œuvre et, plus généralement, de **concurrence accrue entre employeurs** pour accéder à cette ressource.

Part des associations ayant déclaré avoir des besoins non couverts en personnel salarié selon l'existence d'emploi salarié (en pour 10)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 317 réponses

Part des associations ayant déclaré avoir des besoins en personnel salarié non couverts selon le secteur d'activité (en pour 10)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 317 réponses

Une proportion de salariés âgés plus élevée que la moyenne

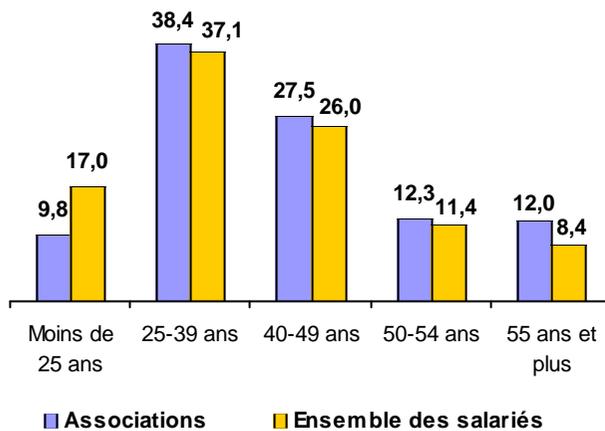
Selon les données issues de l'exploitation par l'INSEE des DADS (déclarations annuelles de données sociales), **1 salarié sur 4 a 50 ans ou plus** dans les associations contre 1 sur 5 pour l'ensemble des salariés du Loir-et-Cher.

D'une manière générale, il apparaît que les associations souffrent d'un **déficit important de jeunes** : presque 2 fois moins que la moyenne.

L'**âge moyen des salariés des associations** s'établit à un peu plus de **40 ans**, **contre moins de 38 ans pour l'ensemble des salariés** du département.

La question du remplacement des prochains **départs en retraite** devrait donc se poser avec une **intensité toute particulière** dans le monde associatif.

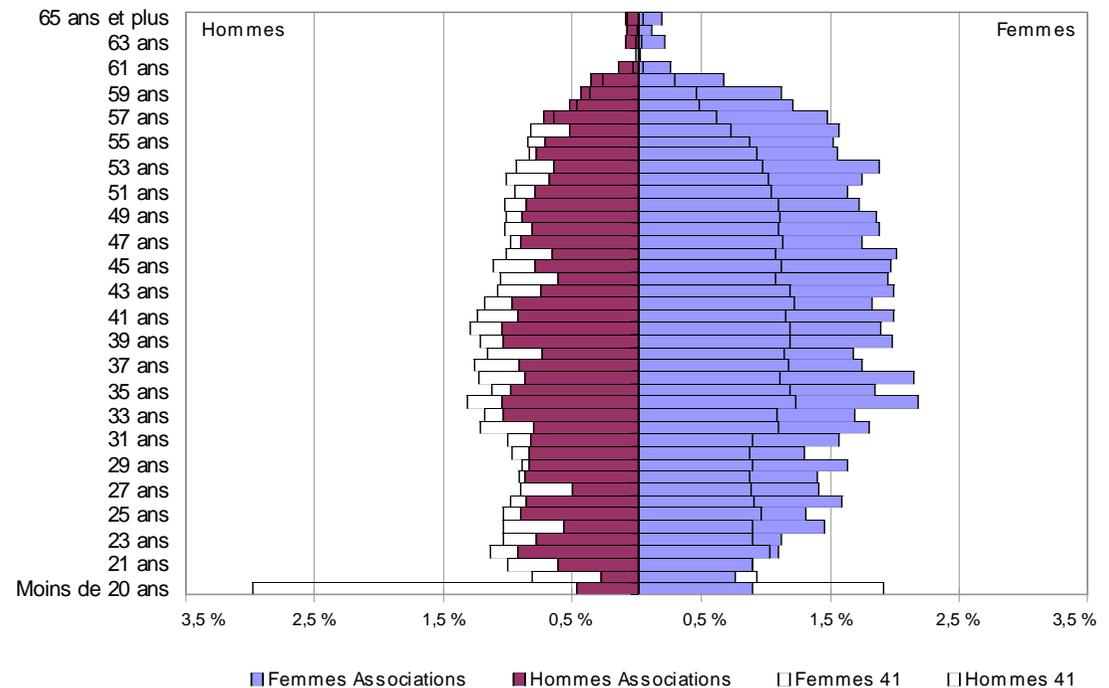
Répartition par grande tranche d'âge des salariés des associations comparée à celle de l'ensemble des salariés du Loir-et-Cher en 2006 (en %)



D'après source INSEE-DADS 2006

La **DADS** (déclaration annuelle des données sociales) est un formulaire rempli chaque année par les établissements qui ont employé **au moins un salarié au cours de l'année**, à l'intention du fisc et des organismes de protection sociale. L'INSEE en fait une exploitation statistique sur les établissements et les salariés. Elle permet de connaître les effectifs employés et fournit certaines caractéristiques des salariés, notamment l'âge, le sexe, le type d'emploi et la profession exercée.

Pyramide des âges des salariés des associations comparée à celle de l'ensemble des salariés du Loir-et-Cher



D'après source INSEE-DADS 2006

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des **personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi**. Sa durée minimale est de 6 mois et sa durée maximale de 24 mois renouvellement compris.

L'embauche en contrat d'accompagnement dans l'emploi est réservée aux **employeurs du secteur non marchand** :

- collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats intercommunaux...),
- autres personnes morales de droit public,
- organismes de droit privé à but non lucratif (associations Loi 1901, organismes de Sécurité sociale, mutuelles et organismes de retraite complémentaire et de prévoyance, comité d'entreprise, fondations...),
- personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public (régies de transport, établissements de soins...).

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi doivent porter sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits.

Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion peuvent également conclure des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat d'avenir (CAV)

Les **contrats d'avenir (CAV)** sont destinés à favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiant de l'allocation aux **adultes handicapés**, de l'allocation de solidarité spécifique (**ASS**), du revenu minimum d'insertion (**RMI**) et de l'allocation de parent isolé (**API**). Ils ouvrent droit à des aides pour les employeurs. Le contrat est d'une **durée déterminée de 2 ans** (avec des possibilités de dérogation), à temps partiel. Durant la durée du contrat, le salarié perçoit un salaire calculé au minimum sur la base du SMIC horaire et peut dans certains cas continuer de percevoir une part de son allocation d'origine, diminuée du montant de l'aide forfaitaire versée à l'employeur. Il bénéficie par ailleurs obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement.

Le contrat d'avenir porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits.

La possibilité de conclure un contrat d'avenir est **ouverte aux employeurs du secteur non marchand** appartenant aux catégories suivantes :

- les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public ;
- les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public ;
- les autres organismes de droit privé à but non lucratif, notamment les associations ;
- les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion.

Le recours aux contrats aidés*

En 2008, **plus de 1 300 personnes** ont accédé à un emploi via le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou le contrat d'avenir (CAV) en Loir-et-Cher.

Les **associations et fondations** apparaissent comme les **principaux utilisateurs** de ces contrats. Elles totalisent 39 % des contrats d'accompagnement dans l'emploi (280) et 45 % des contrats d'avenir (270). Au total, **550 salariés du secteur associatif ont bénéficié d'un contrat aidé**.

En moyenne, les **CAE et les CAV** représentent **5,5 % des emplois associatifs salariés du département**.

La proportion apparaît particulièrement élevée dans le

secteur de **Saint-Aignan** élargi (**2 sur 10**). Elle est également assez importante en Romorantinais-Monestois et en Sologne des Rivières (14 %). Parmi les secteurs d'activités, l'ensemble **Economie, développement local, emploi, tourisme** se distingue nettement (**près d'un sur quatre**). On note en revanche un **faible recours aux contrats aidés** dans le **sport** et **l'action sociale**.

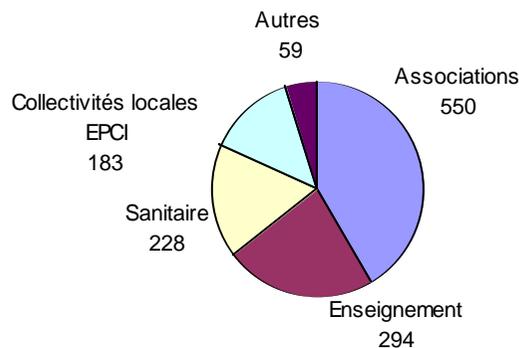
* Au 1^{er} janvier 2010, mise en place du contrat unique d'insertion (CUI) et disparition du contrat d'avenir. Le contrat unique d'insertion se décline en 2 formules : l'une réservée au secteur marchand (CIE) et l'autre au secteur non marchand (volet CAE).

Poids des associations et des fondations dans les employeurs et les contrats aidés conclus en 2008

	Nb Etabl	CAE	CAV	Total
Associations	125	280	270	550
Autres types d'établissements	104	433	331	761
Ensemble	229	713	601	1 314
Poids des associations	55 %	39 %	45 %	42 %

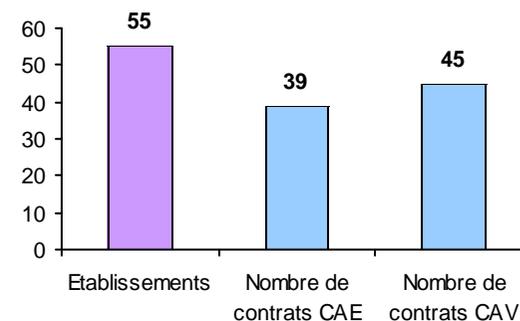
Source DDTEFP - 2008

Répartition des contrats aidés conclus en 2008 selon le type d'employeurs



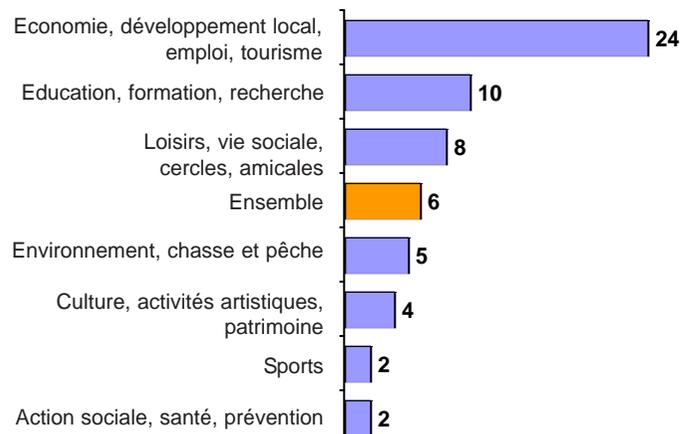
Source DDTEFP - 2008

Poids des associations et des fondations dans les employeurs et les contrats aidés conclus en 2008 (en %)

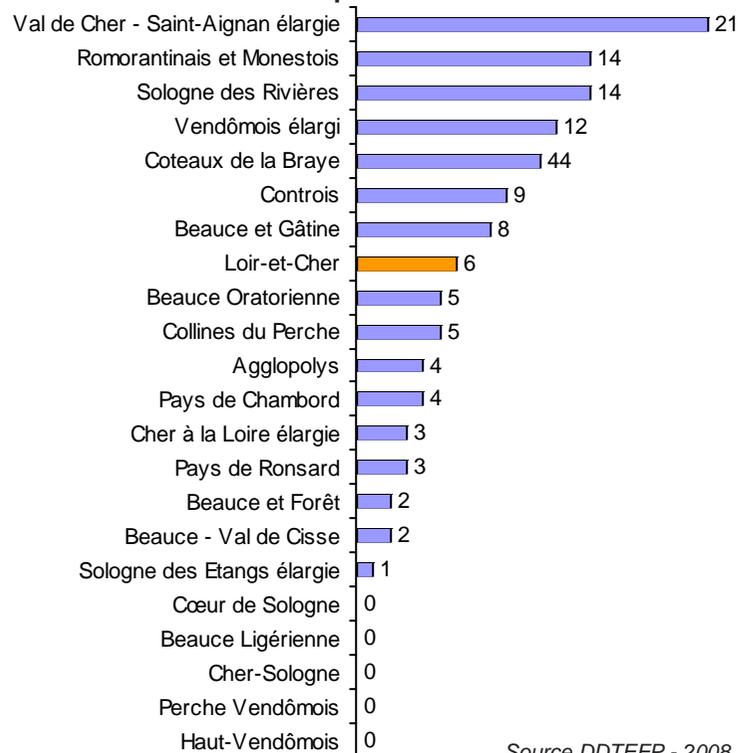


Source DDTEFP - 2008

Nombre de contrats aidés pour 100 emplois salariés dans les associations ...par secteur

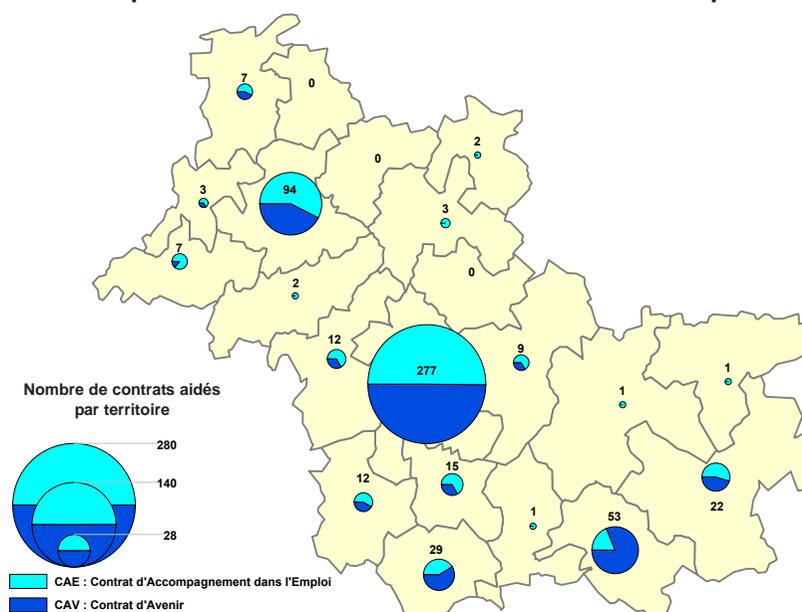


...par territoire



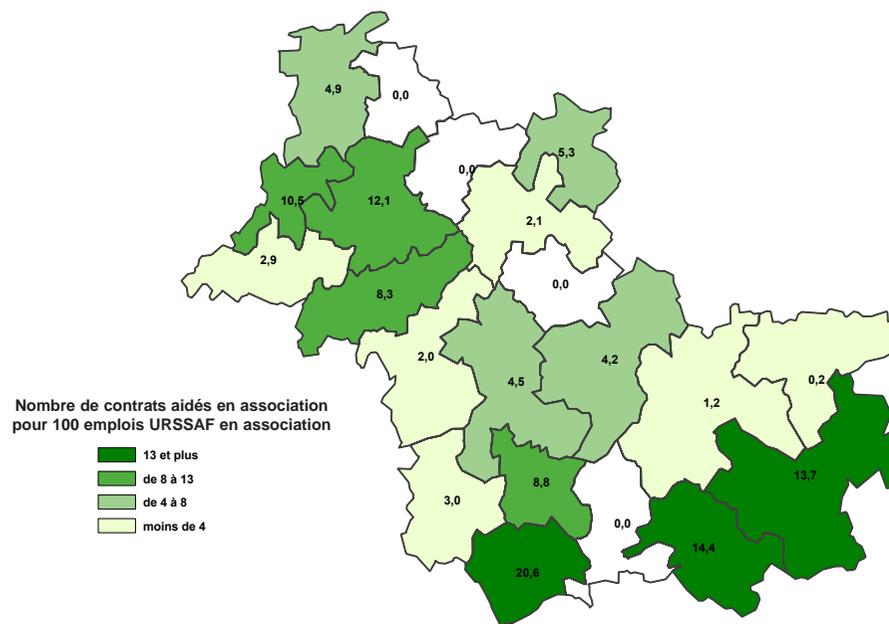
Source DDTEFP - 2008

Répartition des contrats aidés des associations par territoire



Source DDTEFP - 2008

Nombre de contrats aidés pour 100 emplois salariés dans les associations par territoire



Analyse portant sur 428 contrats

Sources URSSAF - DTEFP - 2008

Le Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif - CAP'Asso CENTRE

CAP'Asso Centre, initié par le Conseil Régional, est une **aide au projet d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois**.

Les postes créés ou consolidés sont ouverts à tout public, notamment des jeunes. Seuls sont éligibles les postes :

- en contrat à durée indéterminée
- à temps plein ou partiel, dans la limite d'un mi-temps minimum.

Objectifs

Permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes et notamment des jeunes un emploi en contrat à durée indéterminée.

Bénéficiaires

Toutes **associations Loi 1901 déclarées** et relevant notamment des secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la solidarité internationale, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

Conditions d'éligibilité

L'association doit prouver sa capacité à :

- présenter et gérer un projet d'activité,
- analyser et répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits, ayant un impact social sur la population régionale,
- mobiliser les acteurs et développer les partenariats financiers,
- présenter un plan de développement pluriannuel incluant la ou les formations éventuellement nécessaires à la qualification des emplois créés.

Le projet doit être en cohérence avec les différentes politiques menées par la Région. Enfin, les emplois doivent être exercés en région Centre.

Caractéristiques de l'aide

CAP'Asso Centre doit favoriser et inciter la recherche de partenariat présent et à venir auprès d'autres financeurs publics et privés. En ce sens, **il est cumulable avec toute aide publique** (financement d'organismes sociaux inclus), dans la limite de 80 % du montant total du projet. La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable. La durée minimale de l'aide est d'une année. Une seule demande est possible pour un même projet sur une période de trois ans.

Il s'agit d'une **subvention qui varie de 6 000 à 60 000 pour la durée du projet**.

Le Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif - CAP'Asso CENTRE

La région Centre a mis en place un système de subventions destiné spécialement à la réalisation de projets assortis d'une création ou d'une consolidation d'emplois dans les associations (CAP'Asso Centre).

Sur la période 2005-2008, ce dispositif a aidé **134 projets** en Loir-et-Cher pour un montant total de 4 411 320 euros et a concerné **174 postes de travail**. Ceux-ci représentent 160 emplois équivalent temps plein ; la moyenne de temps travaillé s'élève donc à plus de 90 %.

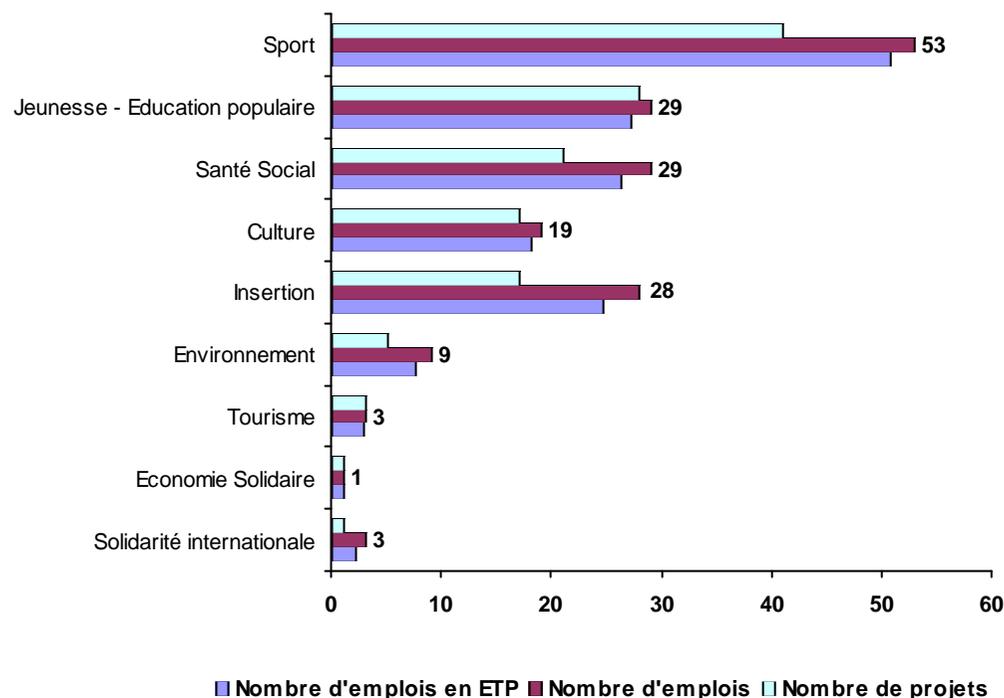
Pour **55 %** des postes (96 soit 92 ETP), il s'agit d'une **consolidation**. Les **78 emplois nouveaux** représentent 69 équivalents temps plein.

Sur les 4 années, la subvention moyenne attribuée par ETP s'établit à 27 449 euros.

Les **activités liées au sport** rassemblent le **plus grand nombre de projets (41) et d'emplois (53)**.

Leur **poids est équivalent à celui constaté pour l'ensemble de la région** (3 projets et emplois sur 10). La **hiérarchie des activités** est d'ailleurs globalement **comparable**. On remarque toutefois un poids légèrement inférieur de la culture en Loir-et-Cher alors que l'insertion y apparaît un peu plus présente notamment en termes d'emplois (2 points de plus).

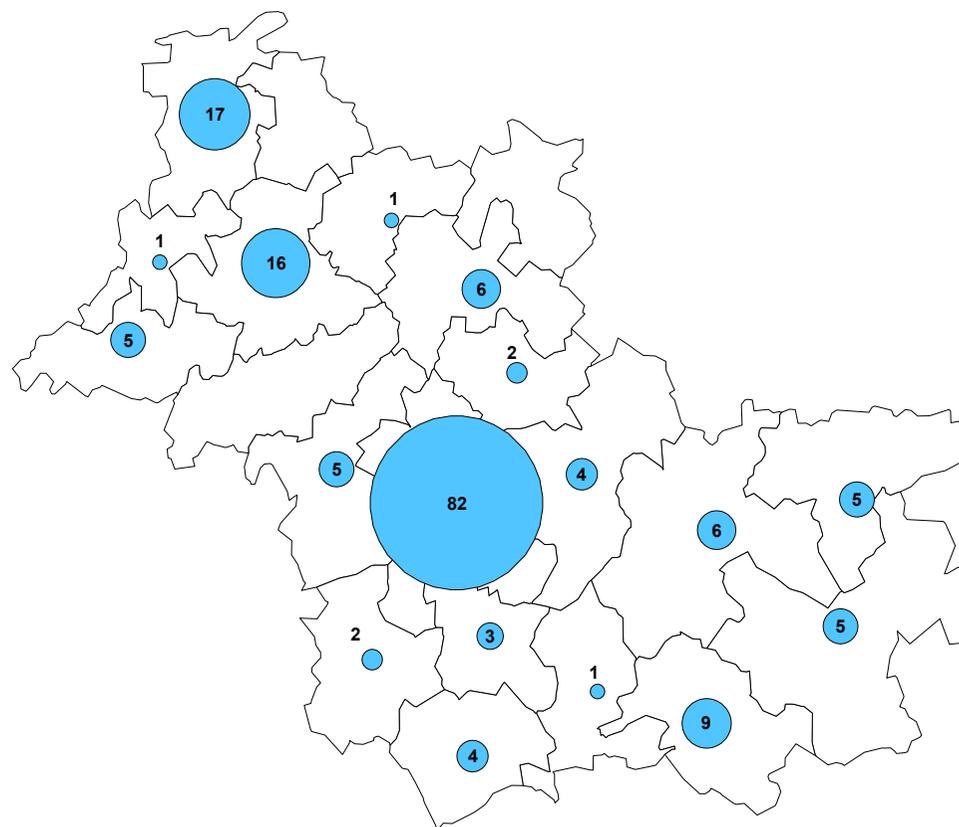
Répartition des projets aidés et des emplois subventionnés entre 2005 et 2008 en Loir-et-Cher par secteur d'activités



Le secteur d'Agglopolys concentre à lui seul près de la moitié des projets et des emplois subventionnés par CAP'Asso. Celui des Collines du Perche se distingue avec 17 emplois pour 10 dossiers ; il se place ainsi devant le secteur de Vendôme (16 postes pour 11 projets).

Pour ces trois territoires, des spécificités se dessinent : l'environnement tient une place prépondérante en proportion dans les Collines du Perche, l'insertion pour Agglopolys et le sport en Vendômois. Dans ce dernier, l'insertion est également très présente.

Répartition des emplois subventionnés par territoire dans le cadre de CAP'Asso Centre en Loir-et-Cher entre 2005 et 2008



Source Région Centre - CAP'Asso

Le chèque-emploi associatif

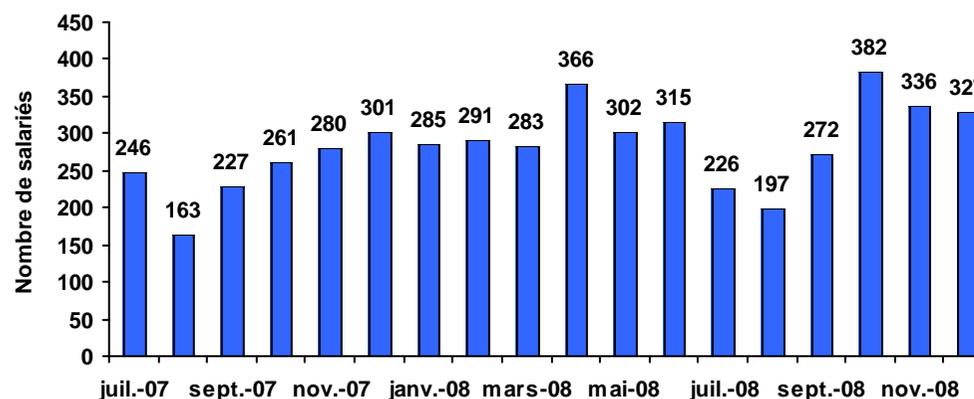
Créé en 2003, le Chèque Emploi Associatif a été étendu en 2008 (voir encadré). En décembre 2008, il a été utilisé par 179 structures pour rémunérer **327 salariés**, soit près de **9 % de plus** qu'en décembre 2007. L'extension du dispositif semble avoir eu un effet déclencheur puisque **le nombre d'associations adhérentes a augmenté de 17 %** sur la même période (et de 50 % en 2 ans).

L'analyse mensuelle des données disponibles (depuis juillet 2007) montre un certain rythme saisonnier, en

particulier un creux estival.

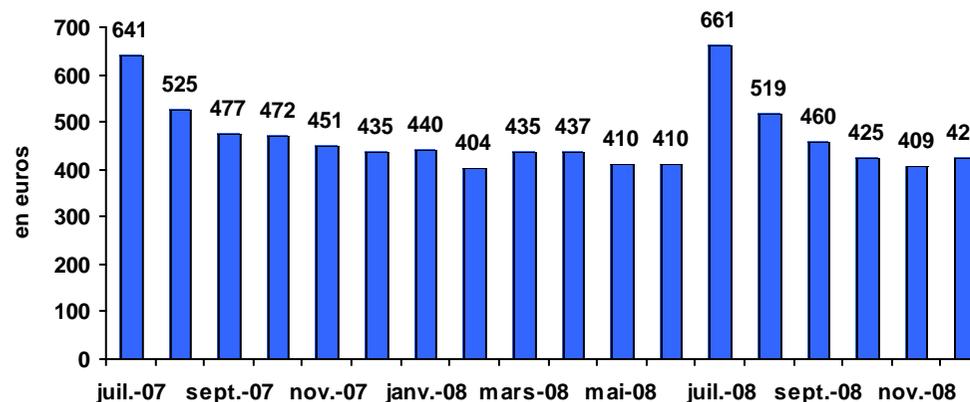
La masse salariale s'établit à 140 460 euros, soit une moyenne de **424 euros par salarié**. Il s'agit donc principalement d'emplois de courte durée ou à temps très réduit. Un effet de saisonnalité inverse à celui du nombre de postes apparaît. Les rémunérations moyennes sont en effet plus importantes en juillet, correspondant à des temps d'emploi plus longs.

Evolution du nombre de salariés rémunérés par chèque emploi associatif depuis juillet 2007



D'après source : URSSAF

Evolution du salaire moyen des salariés rémunérés par chèque emploi associatif depuis juillet 2007 (en euros)



D'après source : URSSAF

Chèque Emploi Associatif (CEA)

Créé par la Loi du 19 mai 2003 et mis en œuvre par le décret du 27 avril 2004, le **Chèque Emploi Associatif (CEA)** est un **dispositif permettant aux associations à but non lucratif de payer un salarié et d'accomplir les déclarations sociales liées à son embauche avec le minimum de formalités**. Il peut être utilisé partout en France métropolitaine. Son utilisation est semblable à celle du chèque emploi services.

Depuis la Loi du 16 avril 2008, les associations utilisant le chèque-emploi associatif doivent employer au plus 9 salariés équivalents temps plein par année civile (soit 14 463 heures), le ou les bénéficiaires du chèque-emploi associatif compris, contre 3 auparavant.

Des dispositifs d'aide touchant à l'emploi pas toujours connus

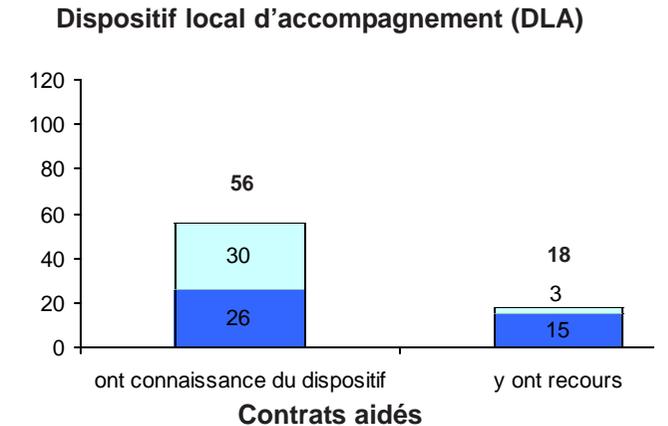
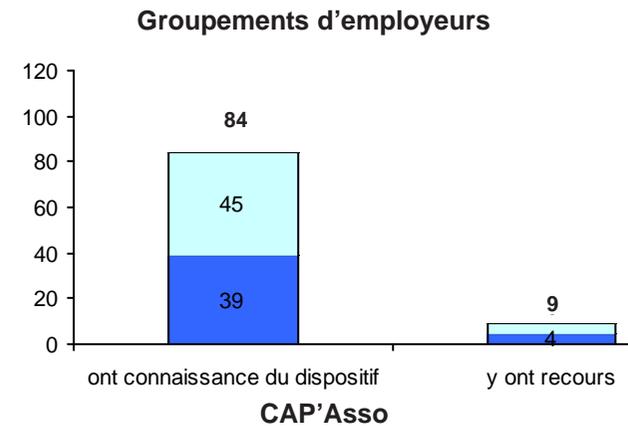
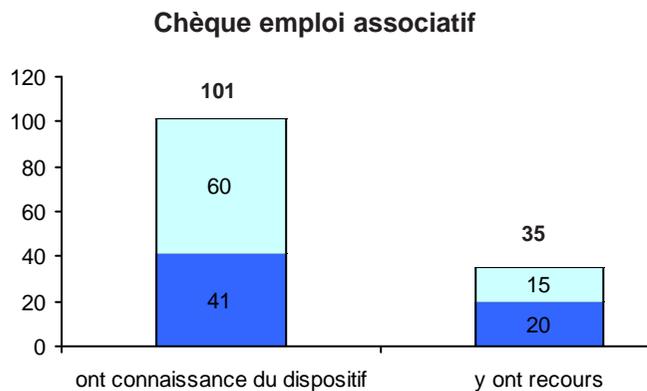
Un certain nombre de dispositifs existent donc pour apporter des conseils et/ou des financements aux associations qui souhaitent créer ou pérenniser des emplois. L'enquête montre que **l'information** en la matière est **assez peu répandue**. Le Chèque Emploi Associatif est connu d'un responsable sur 4, le Dispositif Local d'Accompagnement, par un peu plus d'un sur 10, les autres se situent dans l'intervalle.

encore moins fréquent. On remarque cependant que la connaissance des CAP'Asso se traduit souvent par leur utilisation (8 fois sur 10) ; c'est également le cas, mais dans une moindre mesure, pour les contrats aidés (plus de la moitié). En revanche, la corrélation est faible pour le DLA et le Chèque Emploi (1 sur 3) et plus encore pour les groupements d'employeurs (1 sur 10).

Le recours à l'un ou l'autre de ces dispositifs est

Degré de connaissance et d'utilisation des dispositifs suivants

(nombre d'associations)



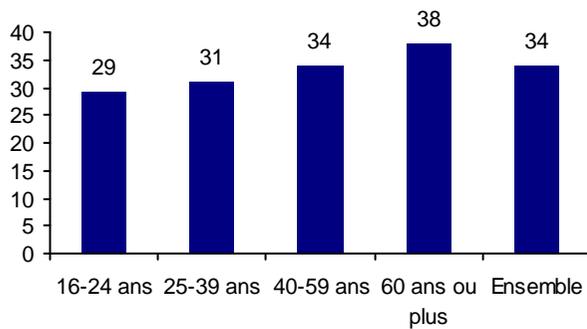
■ Associations employeurs □ Associations sans salarié

Enquête auprès des associations

- 3 -

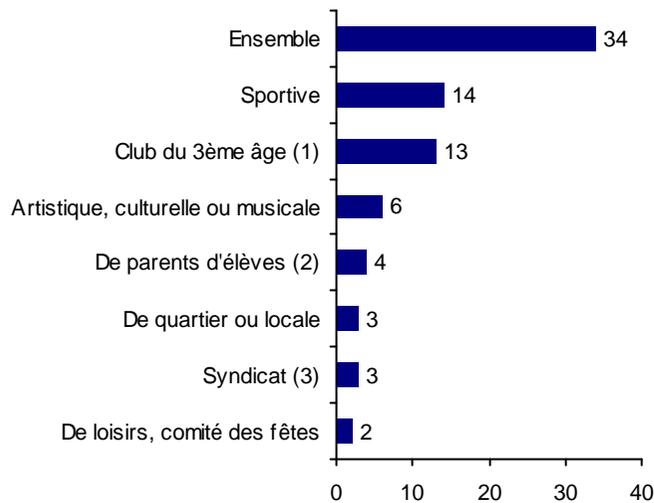
A adhérents et bénévoles

Taux d'adhésion à au moins une association selon l'âge en France métropolitaine en 2006 (en %)



Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2006. France métropolitaine, individus de 16 ans ou plus.

Taux d'adhésion à différentes associations en France métropolitaine en 2006 (en %)



Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2006. France métropolitaine, individus de 16 ans ou plus.

(1) population des personnes âgées de 60 ans ou plus.

(2) population des personnes membres d'un ménage comprenant au moins un enfant en âge de scolarité (3 à 19 ans).

(3) population des personnes exerçant une activité professionnelle et les chômeurs.

Le nombre de bénévoles augmente ainsi que leur volume de travail, mais leurs centres d'intérêt se déplacent

Par essence, une association n'existe que par les membres qui la composent, qu'ils soient responsables, acteurs ou simples participants. Lors de l'enquête menée auprès des associations, celles-ci ont fréquemment pointé des difficultés à élargir le cercle de leurs adhérents, à trouver en leur sein des bénévoles suffisamment impliqués et formés. Certains ont même fait état d'une "crise du bénévolat". Le renouvellement des dirigeants apparaît également comme un souci récurrent.

Sur tous ces points, les sources mobilisables au niveau local sont rares, pour ne pas dire inexistantes. Un éclairage intéressant est fourni au plan national par les études déjà mentionnées (celle de Viviane Tchernonog en particulier), ainsi que par des statistiques de l'INSEE (dispositif Statistiques sur les ressources et conditions de vie - SRCV 2006).

Selon l'INSEE, **plus d'un tiers des individus de 16 ans ou plus en France métropolitaine adhère à au moins une association**. Cette proportion croît avec l'âge. Le sport et les clubs du 3^{ème} âge présentent les plus forts taux d'adhésion.

Un petit tiers des sociétaires sont de simples adhé-

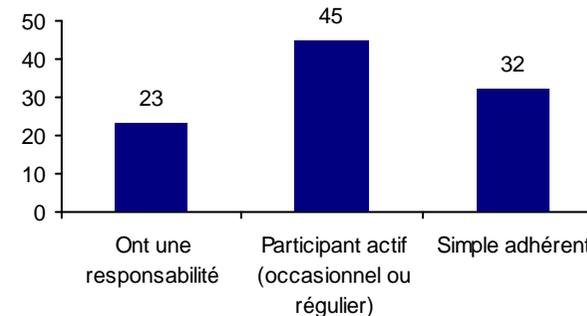
rents, ne participant pas activement à la vie de leur association.

En France toujours, entre 1999 et 2005, **le nombre de bénévoles et leur volume de travail ont augmenté de façon considérable**, respectivement 23 % et 30 %. **On peut donc difficilement parler de crise du bénévolat.***

Cette impression est en fait liée à **l'évolution du bénévolat**. Certaines activités seraient relativement délaissées au profit d'autres. Le bénévolat a ainsi tendance à se déplacer des associations professionnalisées, souvent orientées vers autrui, vers les petites associations centrées sur l'intérêt de leurs membres et vers les secteurs d'activité qui ont une dimension militante (action humanitaire, défense des droits et des causes...). La multiplication du nombre d'associations entraîne également un **éparpillement des bénévoles**, générant une **concurrence accrue entre associations pour l'accès à la ressource en bénévolat**. Bien que croissant globalement, le volume moyen de travail bénévole a donc légèrement baissé dans un certain nombre de structures.

* Etude de V. Tchernonog, cf. infra.

Degré de participation des personnes adhérant à au moins une association en France métropolitaine en 2006 (en %)



Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2006. France métropolitaine, individus de 16 ans ou plus

Un nombre moyen d'adhérents trois fois plus élevé dans les associations employeurs

L'activité repose pour un très grand nombre d'associations sur le nombre de leurs membres et, au plan financier, sur leurs cotisations. Leur **renouvellement** ou leur **élargissement** n'est pas sans préoccuper les dirigeants actuels.

Parmi les associations loir-et-chériennes ayant répondu à l'enquête, seules 348 ont indiqué le nombre de leurs adhérents ; elles en totalisent 94 250, essentiellement des personnes physiques.

Précisons que ce chiffre ne peut pas être comparé à la population du Loir-et-Cher dans la mesure où une personne peut adhérer à plusieurs associations et que certaines structures ont des adhérents extérieurs au département.

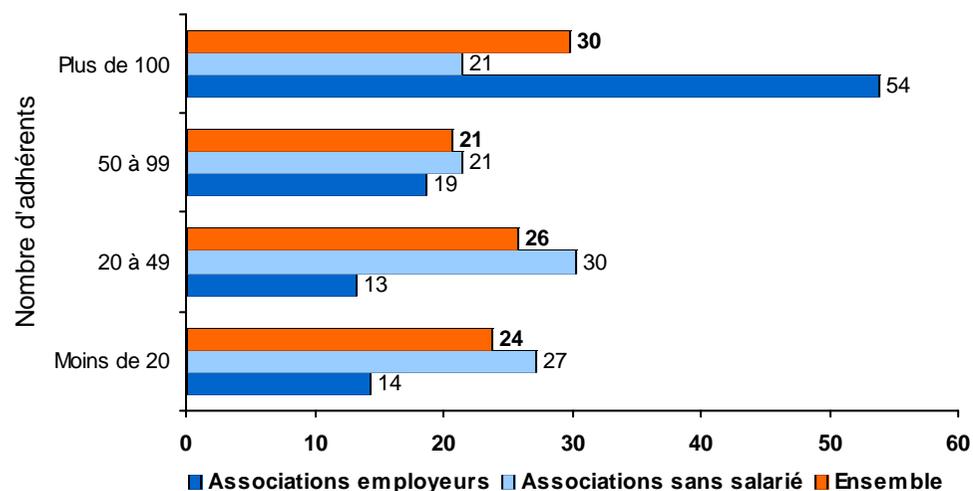
A titre indicatif, le **nombre moyen** s'établit à **270 adhé-**

rents tous types de structures confondus (comprenant fédérations et associations ayant plusieurs sections) et à **113 pour les seules associations indépendantes**.

A noter que les secteurs "Action sociale, santé, prévention" et "Loisirs, vie sociale, cercles, amicales" rassemblent en moyenne un nombre important d'adhérents par structure : respectivement 192 et 149 (moyenne calculée sur les associations juridiquement autonome).

La répartition diffère aussi fortement selon la présence d'emplois salariés. Plus de la moitié des **associations employeurs** comptent plus d'une centaine d'adhérents (**240 en moyenne contre 75 pour celles ne fonctionnant qu'avec des bénévoles**).

Répartition des associations selon le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2008 (en %)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 348 réponses

Ce qu'en disent les responsables associatifs

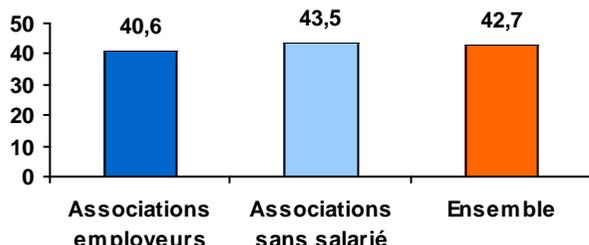
Le manque d'adhérents

> "Notre objectif : atteindre un nombre minimum de licenciés pour faire face à nos dépenses de fonctionnement (salariée et achat de matériel)".

> "Manque de recrutement de jeunes et de musiciens confirmés afin de pérenniser la fanfare."

> "Nous éprouvons des difficultés à recruter et fidéliser de nouveaux adhérents".

Part des associations éprouvant un manque de bénévoles en %
(pour les activités autres que les fonctions de dirigeants)



Enquête auprès des associations - (Analyse réalisée sur 372 réponses)

18 bénévoles en moyenne par association

Selon le dispositif Statistiques sur les ressources et conditions de vie, 45 % des membres d'une association y exercent une participation active (hors dirigeants).

Il n'existe pas de données statistiques disponibles sur le bénévolat au niveau local. Un éclairage peut être apporté par les réponses des associations à l'enquête. 352 associations ont renseigné le nombre de bénévoles réguliers. Elles en rassemblent environ 6 200. A titre indicatif, chez les répondants, 8 % seulement des adhérents seraient des bénévoles réguliers.

On dénombre **en moyenne 17 bénévoles par association sans salarié et 20 pour celles en employant.**

Ces résultats sont globalement proches de ceux observés au niveau national* : respectivement 15 et 22.

Comme pour les adhérents, ce sont les secteurs de l'action sociale et des loisirs qui totalisent les plus grands nombres moyens de bénévoles par association (respectivement 25 et 23). On notera néanmoins que le domaine "Environnement, chasse et pêche" semble mobiliser de nombreux bénévoles réguliers (44 en moyenne par structure).

Le travail bénévole est considérable. Bien que difficilement quantifiable, son volume a pu être estimé au niveau national à partir d'une enquête auprès des associations*. Le ratio qui en résulte est très significatif : il représenterait près de 90 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour 100 emplois salariés associatifs ETP. Appliqué au Loir-et-Cher, le travail bénévole représenterait ainsi **l'équivalent de 5 500 emplois.**

Des difficultés à trouver des bénévoles

Parmi les difficultés évoquées par les associations lors de l'enquête, celles liées à l'implication des bénévoles (manque de disponibilité ou de mobilisation), à leur nombre et à leurs compétences et au renouvellement des dirigeants ont été fréquemment pointées : **plus de 4 associations sur 10** en ont fait état.

Ce problème constitue la première difficulté citée par les structures qui n'emploient pas de personnel salarié. Il semble souvent être un frein au bon déroulement des activités ou des manifestations organisées.

* Etude de V. Tchernonog. cf. infra.

Ce qu'en disent les responsables associatifs

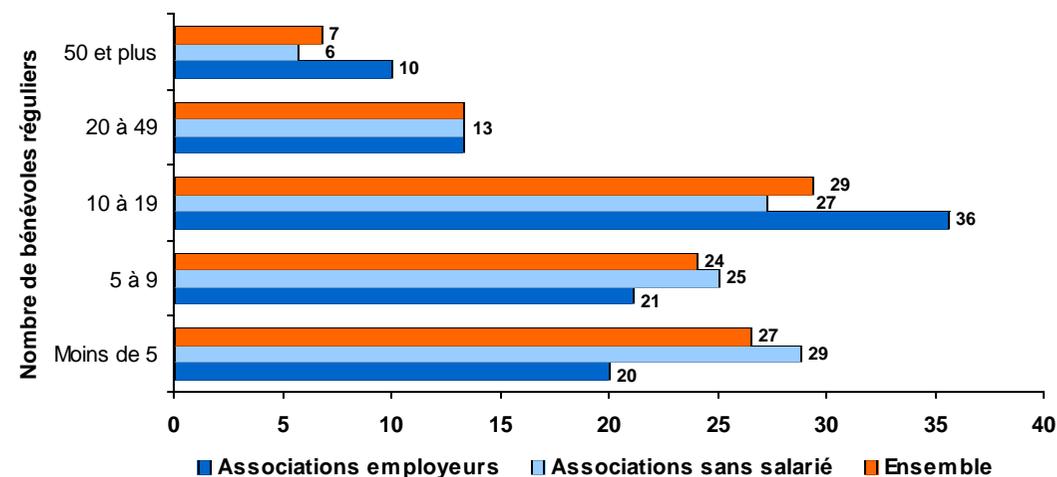
Le manque de bénévoles

> "Nous manquons de bénévoles pour encadrer les équipes de jeunes. Notre budget ne nous permet pas d'avoir recours à du personnel salarié".

> "Les membres actifs sont peu nombreux à venir en aide".

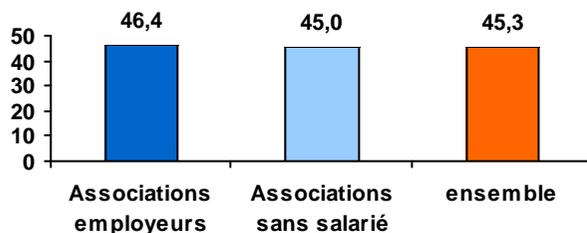
> "On constate une tendance de plus en plus importante à la transformation des adhérents en consommateurs d'activités".

Répartition des associations selon le nombre de bénévoles réguliers (en %)



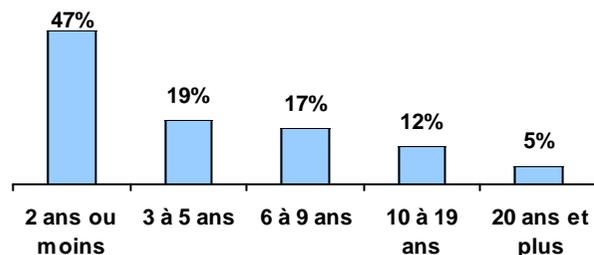
Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 352 réponses

Part des associations éprouvant des difficultés à renouveler les membres du conseil d'administration / bureau en %



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 375 réponses

Répartition des présidents d'associations selon la date de leur élection



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 350 réponses

Ce qu'en disent les responsables associatifs

Le manque de dirigeants

- > "Problème de recrutement de personnes plus jeunes pouvant prendre dans l'avenir des postes à responsabilité et donc assurer la pérennité de l'association".
- > "Nous avons un problème pour renouveler notre bureau : vieillissement des membres et pas de nouveaux adhérents volontaires."
- > "On constate un manque de motivation des licenciés pour prendre des responsabilités au sein du club."

Les instances dirigeantes se réunissent près de 5 fois par an en moyenne

Selon les statistiques de l'INSEE déjà évoquées, 23 % des membres d'une association y exercent une fonction dirigeante.

L'enquête menée en Loir-et-Cher ne permet pas d'apporter des éléments de comparaison sur ce point.

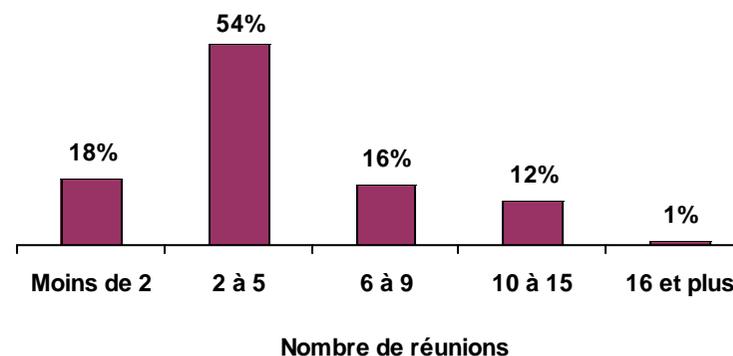
En revanche, l'activité des instances de décision peut être mesurée. Globalement, elles se réunissent entre 2 et 5 fois par an dans la grande majorité des cas ; la moyenne générale s'établit à 4,7 fois. Les associations employeurs ont des réunions plus fréquentes : 4 sur 10 en ont au moins 6 par an, contre moins d'un quart chez les structures ne recourant qu'à des bénévoles.

Des difficultés à renouveler les membres du bureau

La relève tarde souvent à venir, selon les responsables. **Près d'une association sur 2** se trouverait confrontée au manque de volontaires prêts à s'investir au sein des instances dirigeantes. Il est intéressant de constater que ce constat touche autant les structures employeurs que celles sans salarié.

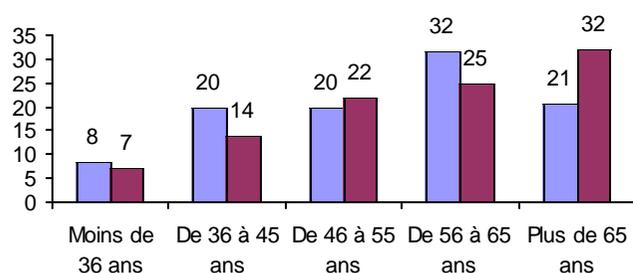
Cependant, même s'il apparaît difficile, le **renouvellement s'opère**, au moins pour la fonction de président. En effet, près de la moitié d'entre eux ont été élus il y a moins de 3 ans, les deux-tiers au cours des cinq dernières années (à la date de l'enquête).

Répartition des associations selon le nombre de réunions annuelles du conseil d'administration ou du bureau



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 333 réponses

Répartition des associations selon la tranche d'âge du Président (en %)



■ Enquête Loir-et-Cher ■ Etude nationale Tchernonog

Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 356 réponses et Etude nationale

Age moyen des présidents d'association selon le domaine d'activités



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 356 réponses

Un accès limité des femmes à la fonction de président

Un tiers de femmes

L'enquête révèle qu'un tiers seulement des présidents d'association sont des femmes. Le département ne fait pas exception en la matière et reproduit même exactement les tendances nationales.

La parité est néanmoins presque atteinte dans les secteurs de "l'action sociale - santé" et de "l'éducation, formation, recherche". A l'opposé, dans le secteur "environnement, chasse et pêche", elles ne sont à peine qu'une sur 10 à cette fonction.

Une prépondérance des plus de 55 ans

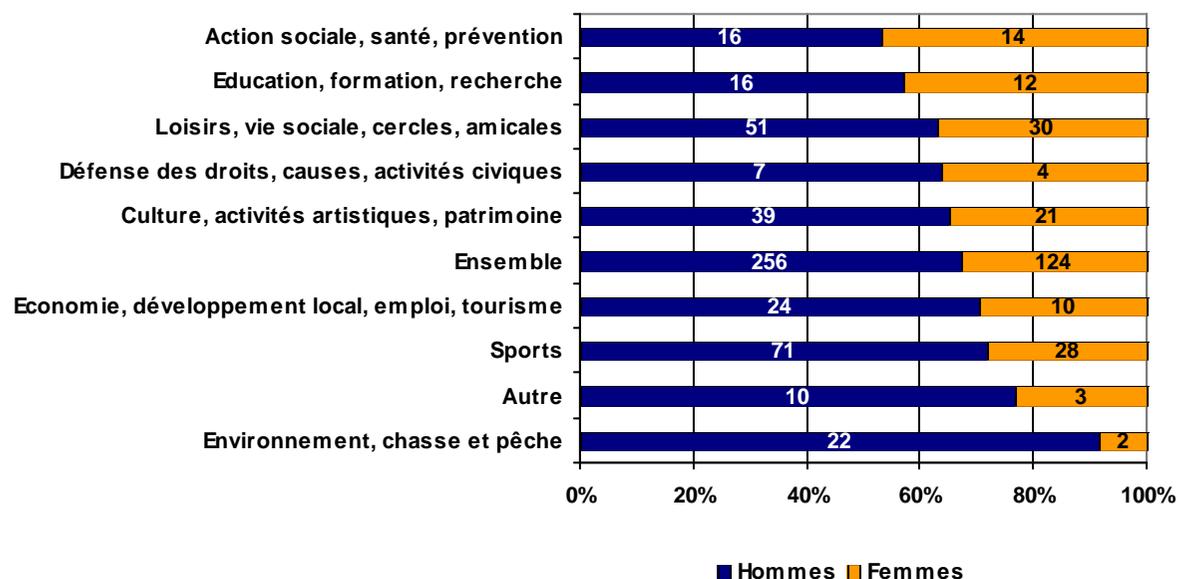
En Loir-et-Cher, le profil d'âge des présidents est légèrement plus jeune de celui de la France (enquête Viviane Tchernonog). La présidence des associa-

tions semble réservée aux personnes d'expérience. Plus de la moitié des associations ont à leur tête une personne âgée de plus de 55 ans (la moyenne d'âge s'élève à environ 54 ans). **C'est dans la tranche des 56-65 ans qu'ils sont les plus nombreux en Loir-et-Cher.**

La proportion de jeunes de moins de 36 ans est faible (8 %). Elle est similaire à celle observée au niveau national (7 % - étude citée).

Des **disparités importantes** apparaissent **selon le domaine d'activités**. L'âge moyen est ainsi de 46 ans dans les structures œuvrant dans l'éducation et de 51 ans pour le sport. A l'opposé, il est de 62 ans dans les associations (peu nombreuses il est vrai) liées à la défense des droits.

Parité hommes-femmes des présidents selon le secteur d'activité



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 380 réponses

Dans 4 cas sur 10, le président est à la retraite

En lien avec les observations précédentes, la part des retraités parmi les dirigeants d'associations (39 %) apparaît logiquement plus élevée que leur poids dans la population totale du département.

Ce phénomène traduit au moins deux réalités : les retraités représentent une part importante des adhérents ; la fonction requiert une grande disponibilité. On note ainsi au niveau national que 3 présidents sur 10 consacrent plus de 10 heures par semaine à leur tâche.

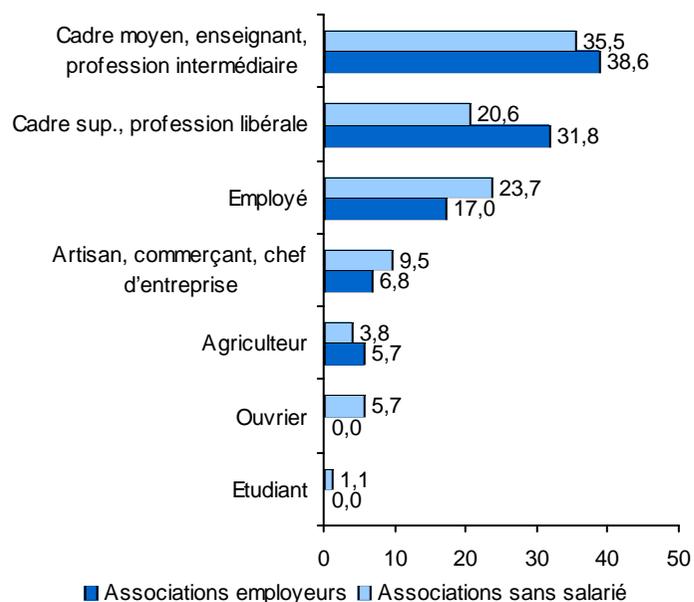
Les résultats de l'enquête menée en Loir-et-Cher soulignent par ailleurs que les personnes à la tête d'associations sont **moins souvent à la retraite dans les structures employant des salariés (36 %)**.

7 sur 10 sont cadres moyens, cadres supérieurs ou chefs d'entreprise

En termes de catégories professionnelles, les fonctions de présidents sont très majoritairement occupées par des catégories dites moyennes ou supérieures. Cela est observé également au niveau national.

Les ouvriers qui représentent une part importante de la population active sont quasiment absents des fonctions de dirigeants.

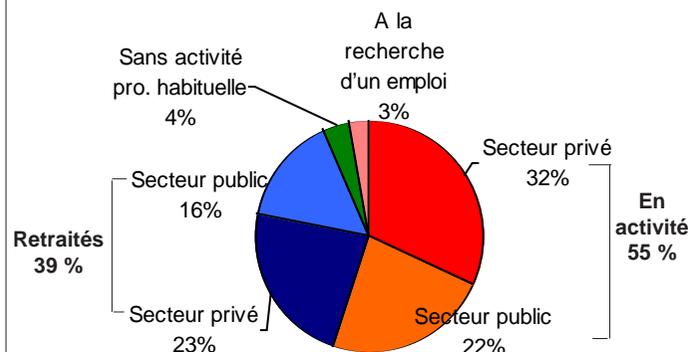
Répartition des associations selon la catégorie socioprofessionnelle du Président (en %)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 350 réponses

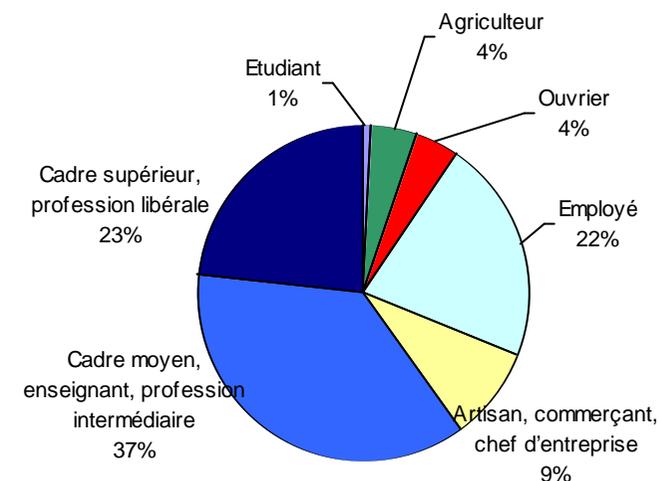
Répartition des associations selon...

...l'activité professionnelle du Président (en %)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 379 réponses

...la catégorie socioprofessionnelle du Président (en %)



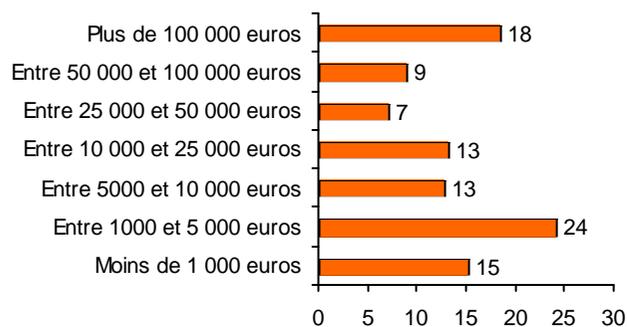
Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 350 réponses

- 4 -

Les moyens des associations

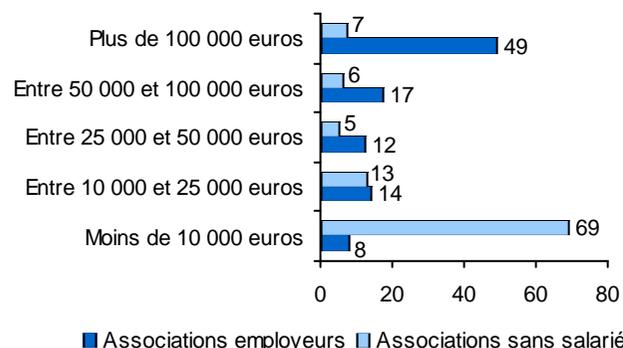
Répartition des associations selon le montant de leur budget annuel 2008 de fonctionnement (en %)

... ensemble



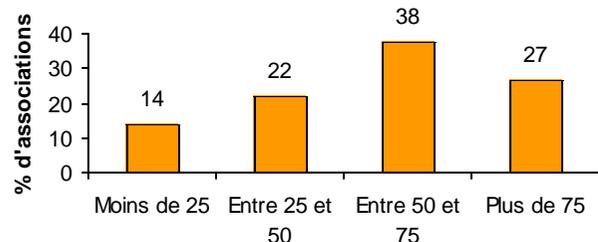
Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 211 réponses

... comparaison employeurs / sans salarié



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 211 réponses

Répartition des associations employant des salariés selon la part en pourcentage consacrée aux dépenses de personnel dans leur budget 2008 (en %)



Part des dépenses en charges de personnel en %

Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 101 réponses

Les budgets associatifs concentrés dans les structures employeuses

Les informations présentées ici sur les budgets des associations locales résultent de l'enquête menée par l'Observatoire et à laquelle 211 structures ont apporté des précisions sur le sujet.

Le **budget médian*** du panel s'établit à **8 700 euros**.

Un sixième des associations fonctionne avec un budget inférieur à 1 000 euros (même proportion qu'au niveau national**); un certain nombre d'entre elles sont d'ailleurs des associations sans budget, fonctionnant sans échanges monétaires.

Le montant varie bien sûr très fortement selon que l'association a recours ou non à des professionnels salariés. **Près de la moitié des structures employeuses dispose d'un budget supérieur à 100 000 euros** (budget médian : 96 660 euros). Parmi les associations qui ne s'appuient que sur le travail bénévole, environ 7 sur 10 fonctionnent avec moins de 10 000 euros (montant médian : 4 500 euros).

Les **secteurs d'activités où les budgets sont les plus élevés correspondent** logiquement à ceux où l'on retrouve une forte proportion d'associations employeurs : "Economie, développement local, emploi, tourisme" et "Action sociale, santé, prévention" (4 sur 10 ont des budgets supérieurs à 100 000 euros).

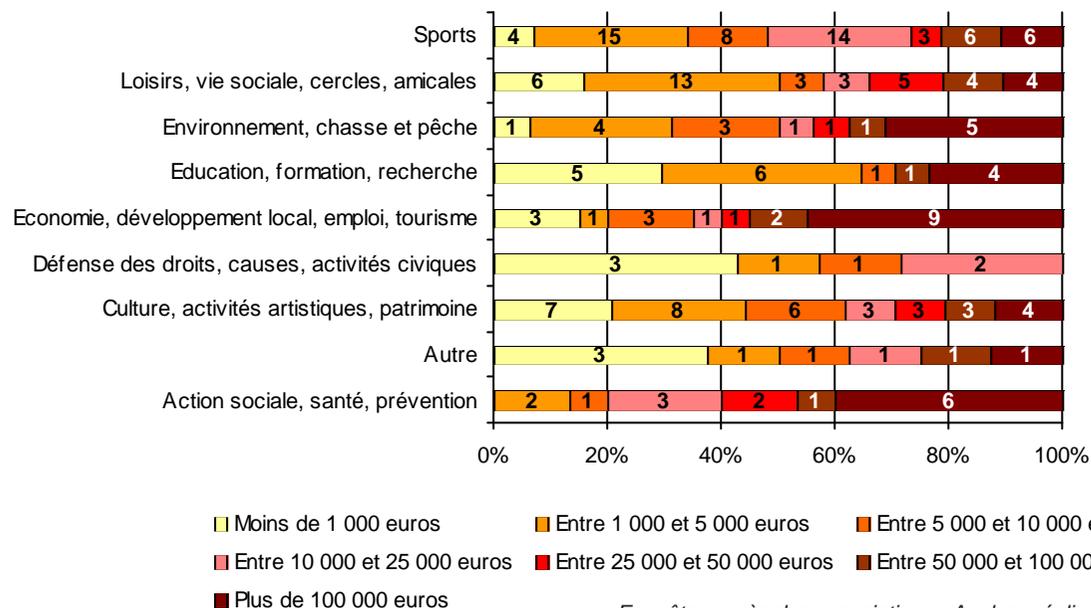
Dans les 2/3 des structures ayant des salariés, les dépenses de personnel mobilisent plus de la moitié du budget. Dans environ 3 sur 10, cette part est supérieure à 75 %.

Le phénomène de polarisation des budgets associatifs est donc très fort : au plan national, **82 % des montants globaux sont concentrés dans les 16 % des associations employeurs****.

* La dispersion est trop importante pour que le calcul d'un budget moyen ait une réelle signification (de moins de 100 euros à près de 20 millions d'euros).

** étude V Tchernonog, cf. infra.

Répartition des associations selon le montant de leur budget annuel 2008 de fonctionnement par secteur d'activités (en %)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 211 réponses

Une restructuration des financements publics

L'enquête menée localement par l'Observatoire auprès des associations ne permet pas de mesurer précisément l'importance de leurs différents types de ressources financières, faute d'un nombre suffisant de réponses exploitables sur ce sujet. **Des éléments éclairants sont toutefois disponibles au niveau national** (données de 2005/2006)*.

D'une manière générale, les recettes d'origine privée provenant de l'activité associative (vente de services, produits de fêtes ou manifestations, etc.) représentent un tiers des ressources, les cotisations 12 %, les dons et mécénat 5 %. **Les financements publics alimentent 51 % du budget** ; ils peuvent prendre des formes différentes : **subventions (34 %), achats de prestations ou commandes spécifiques (17 %)****.

Cette ventilation est bien entendu très variable d'un secteur à l'autre ou en fonction de la présence d'employés. Les cotisations constituent une part plus importante des budgets dans les associations sans salarié (un quart en moyenne) et même l'unique ressource de bon nombre d'entre elles. Les recettes d'activités, qu'elles soient d'origine publique ou privée, occupent généralement une place similaire quelle que soit l'activité (la moitié des budgets) tandis que les subventions pèsent plus lourdement dans les budgets des employeurs (38 %), ou dans ceux de certains secteurs (économie, tourisme, activités culturelles par exemple : 40 % voire davantage).

Globalement, au sein des financeurs publics, **les communes réalisent l'apport le plus important (14 % des ressources associatives), suivies de près par l'Etat (12 %) puis les départements (10 %)**.

De 1999 à 2005, l'ensemble des ressources associatives a crû de 15 %, en raison principalement de la progression des **ressources privées (+ 21 %)** et notamment des cotisations (+ 42 %), ce qui semble

bien montrer que le nombre des adhérents n'est pas en recul. **Les financements publics** ont également augmenté mais moins rapidement (+ 9 %), résultant de mouvements inverses : croissance importante des **contributions apportées par les conseils généraux (+ 20 %)** et dans une moindre mesure par les communes (+ 6 %), **réduction du soutien de l'Etat (- 5 %)** et plus encore des organismes sociaux (- 9 %).

Il semble qu'il n'existe pas de données exhaustives plus récentes en la matière qui permettraient de mettre en lumière les évolutions actuellement à l'oeuvre. Confrontées elles-mêmes à des baisses de recettes, **certaines collectivités ont en effet dû se résoudre à restreindre ou tout au moins à mieux maîtriser leurs engagements auprès des associations**.

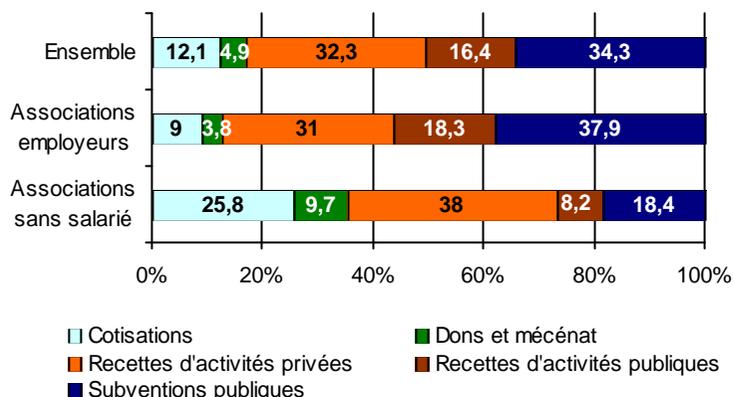
L'analyse ci-dessous n'a pu prendre en compte que partiellement cette évolution. Elle s'est portée sur certains éléments importants des ressources associatives : les subventions apportées par les communes, les communautés de communes ou le Département. La question des achats publics de prestations ou commandes passées n'a également pu être abordée, les données étant difficilement mobilisables et leur exploitation peu satisfaisante. De même, la question des concours de l'Etat, pourtant importants, n'a pas été traitée.

En revanche, il sera fait état des soutiens non financiers accordés par les collectivités locales, sous forme d'hébergement ou de mise à disposition de matériels ou de personnel.

* Etude de V Tchernonog, cf. infra.

** Parmi les associations qui ont répondu à l'enquête réalisée en Loir-et-Cher, 12 ont indiqué avoir reçu une délégation de service public et 38 ont réalisé des prestations pour un commanditaire public.

Structure des ressources en 2005 selon l'existence d'emploi salarié dans l'association (étude nationale)



D'après source : V. Tchernonog, enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005/2006.

Poids et évolution des financements des associations selon leur nature et origine

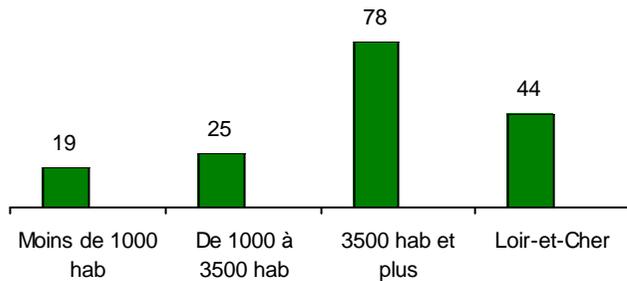
	Poids en 2005 (en %)	Evol. 99-05 (en %)
Ressources privées	49,2	+ 21
dont...Cotisations	12,1	+ 42
...Recettes d'activ. privées	32,3	+ 19
Ressources publiques	50,8	+ 9
dont...Communes	14,1	+ 6
...Départements	9,9	+ 20
...Régions	3,5	+ 40
...Etat	12,3	- 5
...Organismes sociaux	6,9	- 9

D'après source : V. Tchernonog, enquête CNRS - Matisse - Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005/2006.

Les soutiens des collectivités

Les subventions des communes : une quarantaine d'euros par habitant

Montant moyen par habitant des subventions de fonctionnement versées en 2007 par les communes selon la taille des communes en 2006 (en par hab.)



Source DGI - 2007 - INSEE (RP 2006)

Les associations occupent très souvent une place importante dans l'animation de la vie locale. Elles sont habituées en conséquence à se tourner vers leur partenaire naturel qu'est la commune pour obtenir des financements. Nombre d'entre elles ont d'ailleurs **domicilié leur siège social à la mairie (plus de 3 associations actives sur 10)**.

Globalement, les **communes de Loir-et-Cher** ont octroyé en 2007 **plus de 14 millions d'euros de subventions de fonctionnement**. La plus grande partie de cette enveloppe était destinée aux associations, sans que la proportion exacte en soit connue. Les chiffres présentés dans cette page et la suivante requièrent par conséquent d'être appréhendés avec prudence. Ils sont livrés ici à titre indicatif.

Le **montant moyen par habitant** consacré aux subventions communales s'établit à **44 euros** pour l'ensemble des communes du département en 2007. Ce chiffre est très voisin de celui qui résulte de l'enquête menée par l'Observatoire* concernant les seules sub-

ventions aux associations (40 par habitant).

Ce ratio s'élève avec la taille des communes, les plus peuplées apparaissant les plus prodigues (78 euros pour celles comptant plus de 3 500 habitants)*. Une dizaine de communes n'ont versé aucune contribution.

Globalement, les subventions accordées en 2007 représentent 5 % du budget de fonctionnement des collectivités locales. L'effort est double dans une douzaine de communes.

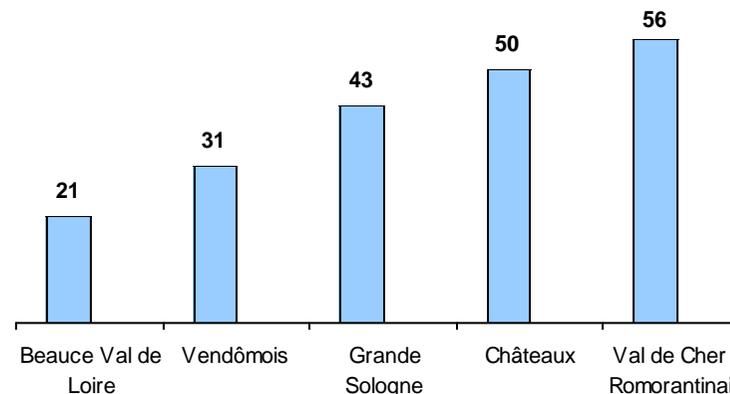
L'agrégation par territoire ressert les écarts. En Beauce et en Vendômois, où les communes sont souvent de petite taille, le financement paraît en conséquence plus modeste.

* Résultats de l'enquête menée auprès des communes : ils corroborent le montant moyen départemental, bien que sensiblement inférieur (40) mais minorent toutefois les chiffres des communes de petite taille. On peut estimer que l'enveloppe globale des subventions destinées aux associations se situe entre 10 et 13 millions d'euros.

Précision méthodologique

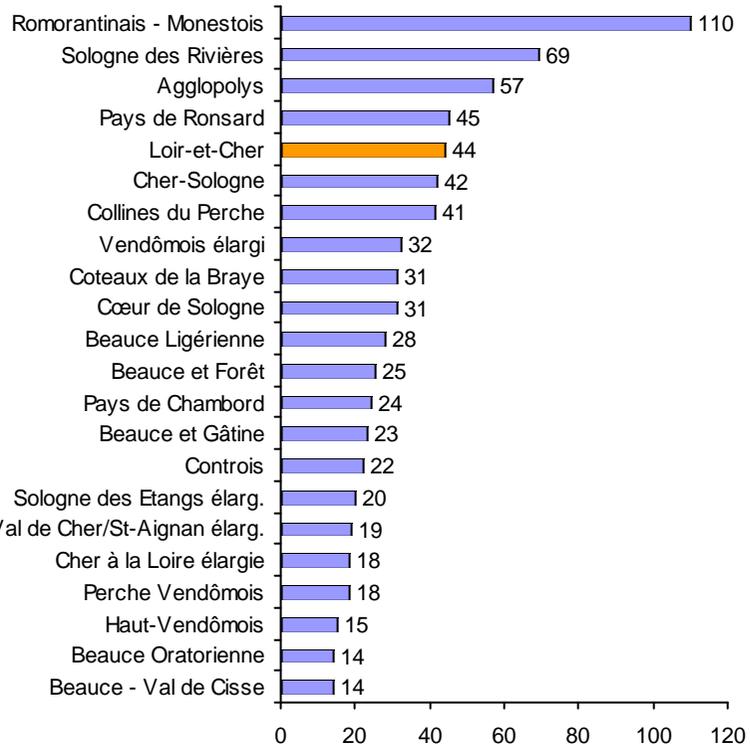
Les subventions de fonctionnement versées par les communes (compte 657) comprennent les subventions de fonctionnement aux organismes publics (Etat, régions, départements, communes, groupements de collectivités, établissements et services rattachés, caisse des écoles, CCAS...) et les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte 6574) et les charges diverses de la gestion courante.

Montant moyen par habitant des subventions de fonctionnement versées par les communes en 2007 par pays (en par hab.)



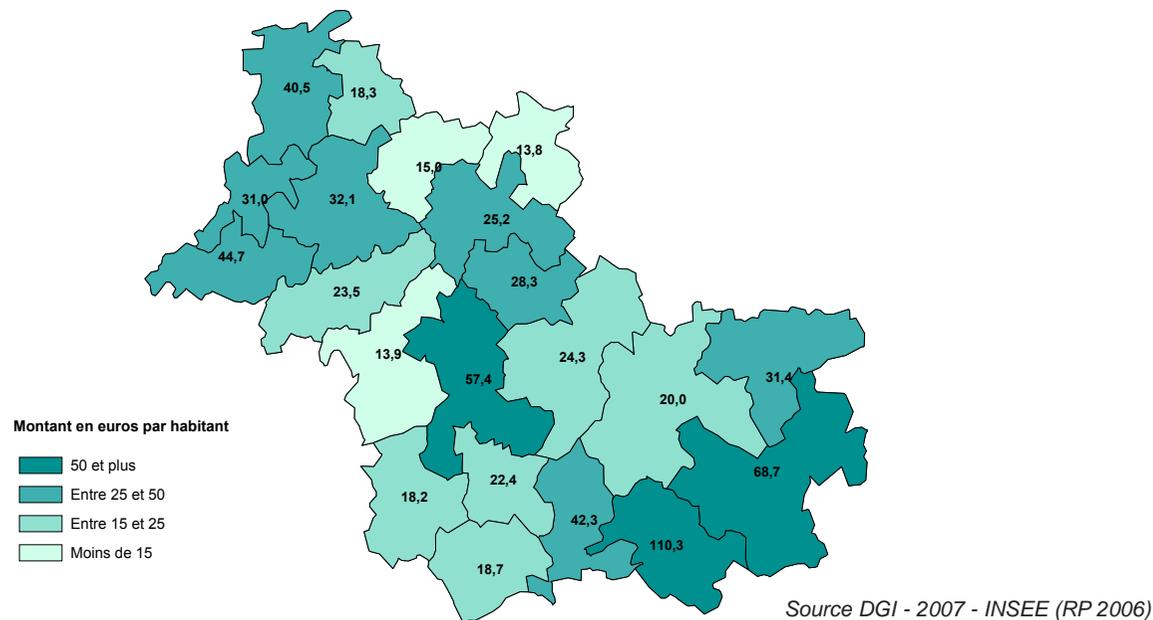
Source DGI - 2007 - INSEE (RP 2006)

Montant moyen par habitant des subventions de fonctionnement versées par les communes en 2007 par territoire (en euros par habitant)



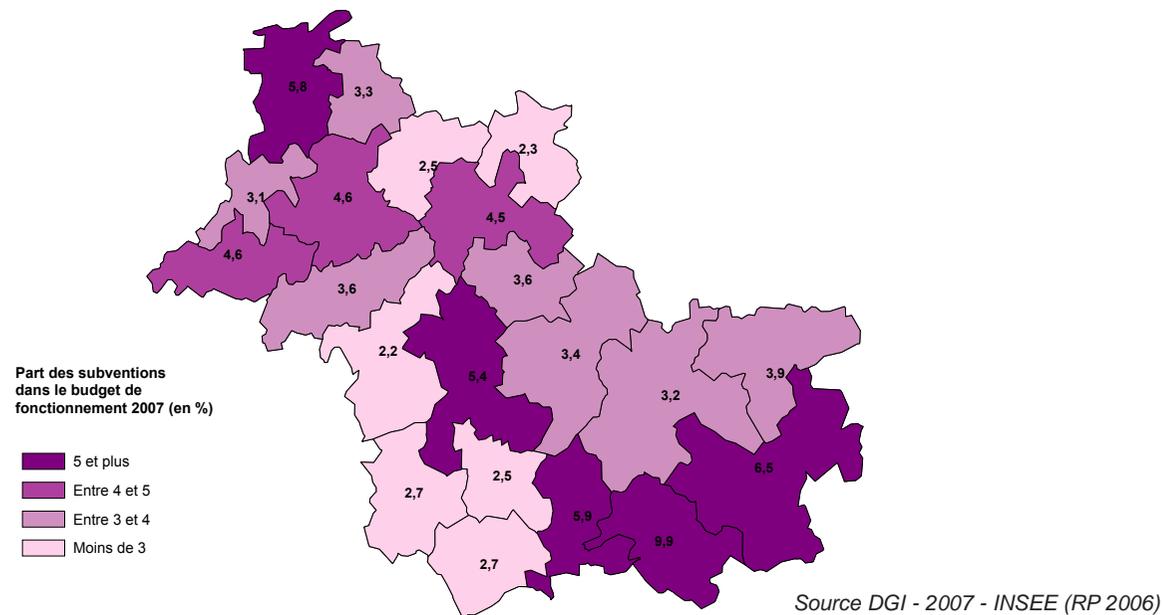
Source DGI - 2007 - INSEE (RP 2006)

Montant par habitant des subventions de fonctionnement versées par les communes en 2007 par territoire (en euros par habitant)



Source DGI - 2007 - INSEE (RP 2006)

Part des subventions de fonctionnement dans le total des dépenses de fonctionnement des communes en 2007 (en %)



Source DGI - 2007 - INSEE (RP 2006)

Un montant médian de subvention de 160 euros

Pour pallier l'absence de données globales permettant de connaître les activités associatives soutenues par les communes, l'information a été recherchée directement auprès de ces dernières. 132 ont accepté de transmettre la liste des subventions octroyées avec leur montant et l'identité de leur destinataire pour l'année servant de référence à cette partie de l'analyse : 2007. Ces communes représentent 59 % de la population départementale ; leur enveloppe de subventions s'élevait à plus de 7,6 millions d'euros.

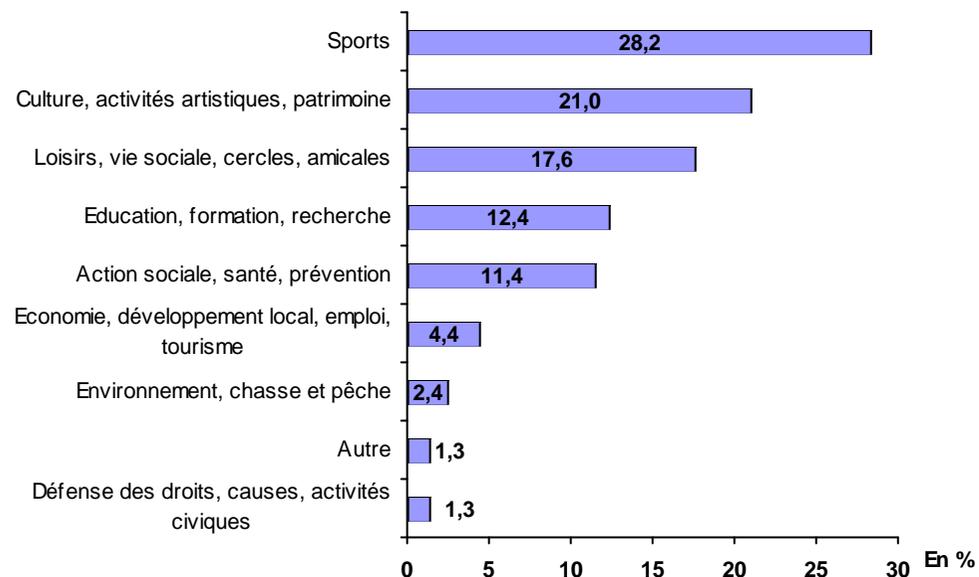
L'exploitation de ces données a permis de donner un éclairage sur la répartition des subventions allouées. Globalement, **les deux tiers des fonds sont destinés aux secteurs sportif (le principal bénéficiaire), culturel ou des loisirs**, l'éducation et le secteur social

se partageant l'essentiel du derniers tiers.

Cette répartition varie bien évidemment selon les communes. A Blois par exemple, 30 % des montants sont octroyés aux associations relevant du secteur "Culture, activités artistiques, patrimoine".

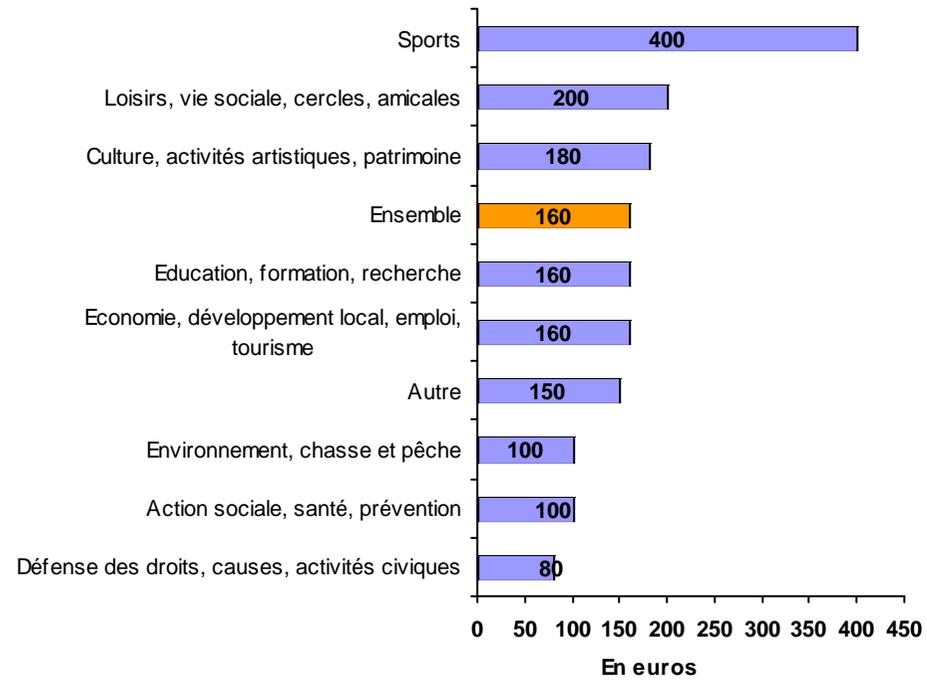
Globalement, 7 associations sur 10 reçoivent moins de 500 euros. **Le montant médian de la subvention accordée est de 160 euros par structure.** Mais les écarts sont importants d'un secteur à l'autre, allant de 80 euros pour les associations oeuvrant pour la défense des droits à **400 euros** pour celles exerçant **dans le domaine sportif**. Parmi les montants médians élevés, on retrouve les deux autres secteurs concentrant l'essentiel des soutiens communaux : la culture (180) et les loisirs (200).

Répartition des montants de subventions communales octroyées aux associations en 2007 selon le secteur d'activité (en %)



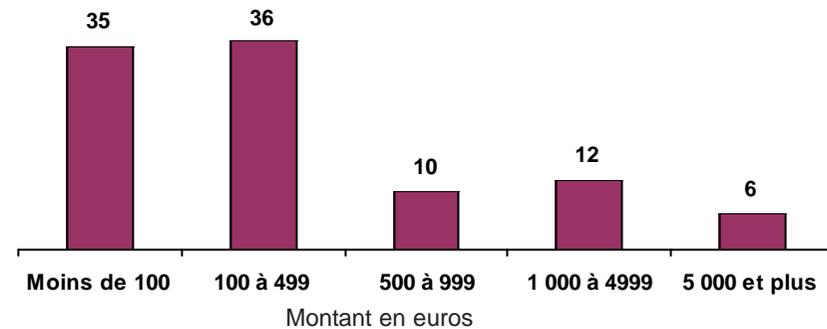
D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

**Montant médian des subventions communales octroyées aux associations en 2007
selon le secteur d'activité (en euros)**



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

**Répartition des subventions octroyées
par les communes en 2007 selon le montant (en %)**



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

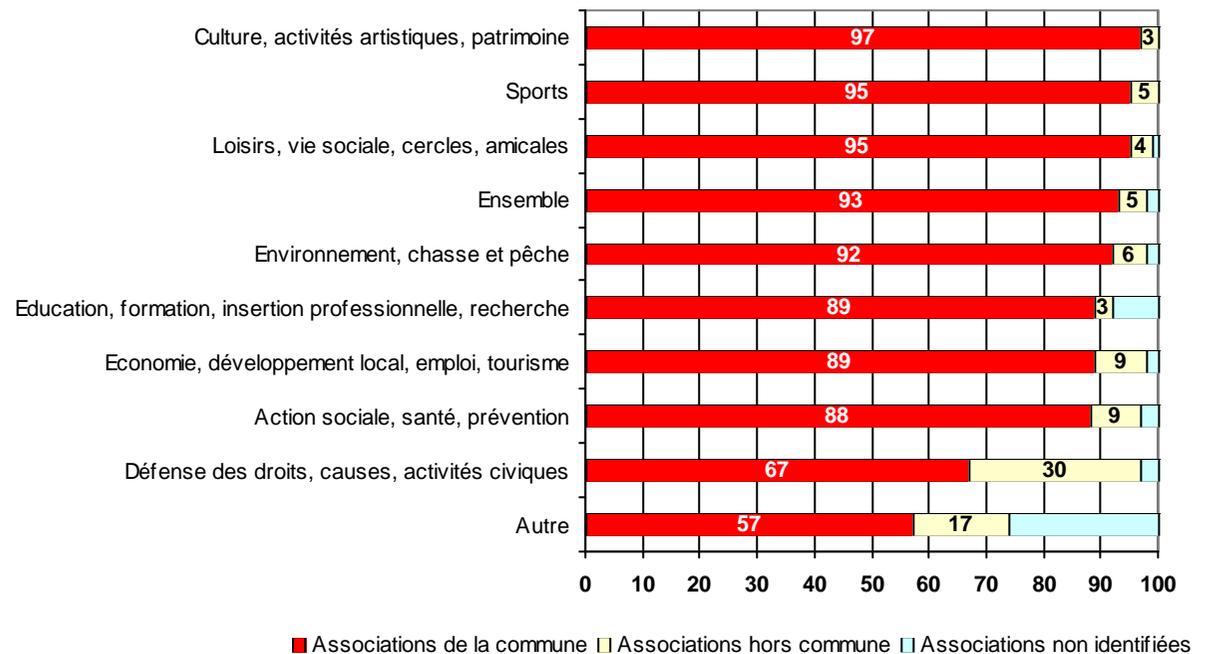
93 % des sommes allouées bénéficient à des associations situées dans la commune

La ventilation des subventions octroyées selon la localisation de leurs bénéficiaires et de leur activité confirme l'ancrage très local de la plupart des associations, qui oeuvrent dans la plupart des cas dans un rayon géographique restreint. Rappelons que près de 60 % de celles ayant répondu à l'enquête exercent à l'échelle de leur commune ou de celles qui lui sont limitrophes.

Le soutien des communes vise presque exclusivement les structures installées sur leur territoire qui concentrent 93 % des montants alloués.

Cet ordre de grandeur vaut pour la plupart des secteurs d'activité, exception faite de la "défense des droits, causes et activités civiques" dont les associations ont assez souvent établi leur siège dans le chef lieu du département.

Répartition des montants des subventions versées aux associations en 2007 par les communes selon l'activité et la localisation des associations (en %)



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

Des subventions communales en forte diminution ?

Le montant global des subventions octroyées par les communes a reculé, légèrement mais régulièrement, durant plusieurs années avant de remonter en 2008.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- **la montée en puissance de l'intercommunalité.**

Avec les compétences qui leur sont transférées, les communautés de communes deviennent l'interlocuteur privilégié des associations œuvrant dans les domaines concernés. Une douzaine de communes parmi celles ayant répondu à l'enquête ont indiqué avoir modifié le soutien qu'elles apportent aux associations à la suite de ce type de transfert, allant même parfois jusqu'à la suppression de leur subvention la plus importante, comme cela a été signalé.

- Des modifications dans la réglementation ont conduit parfois des communes à contracter avec des associations sous la forme d'une **délégation de service public**. Dans ce cas, la rémunération du service rendu ne correspond plus à une subvention.

- Comme il a été mentionné précédemment, **certaines municipalités ont intégré des activités exercées auparavant par des associations** afin de les pérenniser. Ce cas de figure n'est pas rare car 17 communes parmi les répondants ont indiqué être concernées, soit **1 sur 10**. Les activités reprises ont trait par exemple à une permanence périscolaire, une garderie, un centre de loisirs, aux repas des anciens, une bibliothèque, la prise en charge d'un animateur...

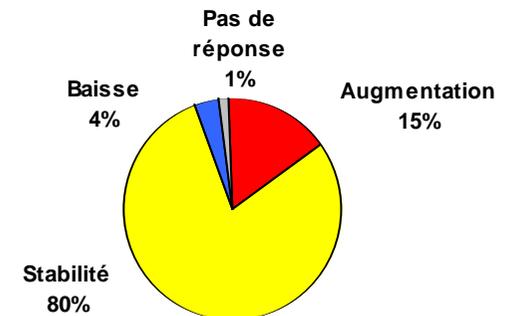
L'analyse des subventions des communes n'a pu porter sur des exercices plus récents (2009 et prévisions 2010). Cela ne permet pas de vérifier si la tendance à la baisse des enveloppes se poursuit, voire s'amplifie comme semblent le penser **les responsables associatifs** qui ont été nombreux à faire état de leurs inquiétudes à ce sujet. Selon eux, bon nombre de collectivités seraient concernées.

Interrogées sur ce sujet, **les communes ont un tout autre point de vue**. Elles font part très majoritairement

(4 sur 5) d'une stabilité en la matière. Elles sont même assez nombreuses (15 %) à pointer une hausse des montants alloués tandis que 4 % ont pris la décision de baisser leurs engagements, parmi lesquelles une commune de taille importante.

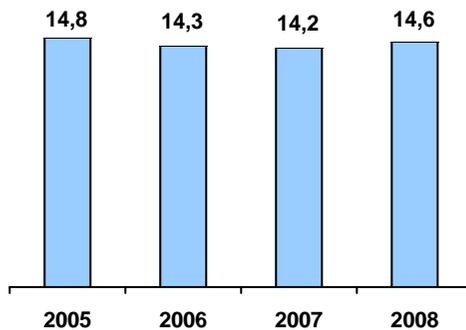
Les commentaires qui ont accompagné les réponses contiennent des éléments très éclairants. Ils soulignent par exemple une augmentation du nombre d'associations, parfois de création récente, formulant une demande de subvention, ou encore l'émergence d'activités nouvelles, de manifestations ponctuelles représentant autant de sollicitations supplémentaires. **Cela conduit parfois les collectivités locales à diminuer les montants des subventions qu'elles accordent, sans pour autant restreindre l'enveloppe budgétaire globale.** On retrouve là le phénomène déjà souligné d'une **concurrence accrue des structures associatives pour l'accès aux financements**. De fait, certaines communes ont précisé avoir modifié leurs règles d'attribution, privilégiant désormais les associations locales ou conditionnant davantage leur aide à l'existence d'une véritable activité associative et de résultats probants.

Répartition des communes selon l'évolution récente des montants des subventions de fonctionnement accordées à des associations



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes (communes ayant accordé des subventions uniquement - 157 réponses)

Montants de subventions de fonctionnement versées par les communes Ensemble du Loir-et-Cher (en millions d'euros)



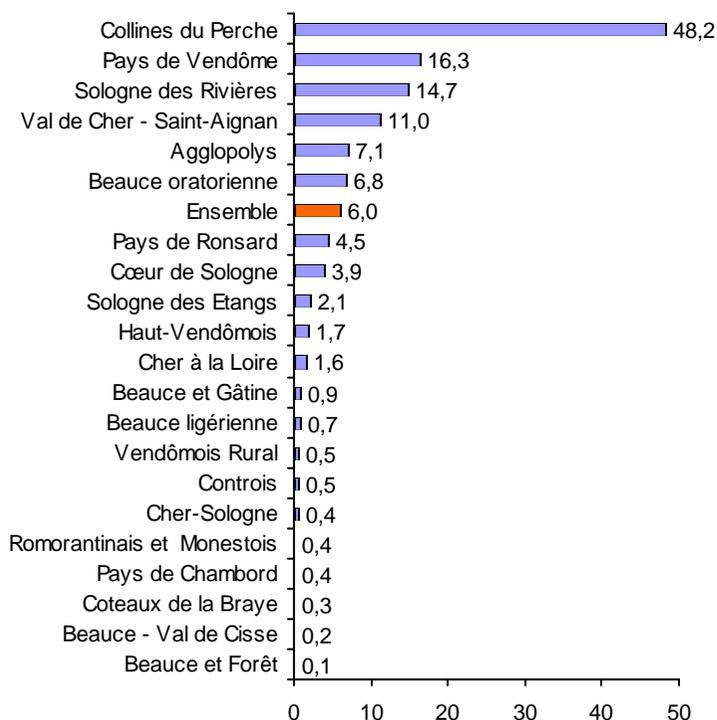
Source DGI

Répartition des communautés de communes selon l'évolution récente des montants des subventions de fonctionnement accordées à des associations



Enquête auprès des Communautés de communes (analyse réalisée sur 21 réponses)

Montant moyen par habitant des subventions versées aux associations en 2007* par les communautés de communes ou d'agglomération (en euros)



Enquête auprès des Communautés de communes (analyse réalisée sur 21 réponses)

Les communautés de communes interviennent surtout dans l'économie et la culture

L'octroi de subventions aux associations par les communautés de communes ou d'agglomération est lié légalement et statutairement aux compétences qui leur sont transférées.

Au cours des dernières années, **l'appui financier aux associations s'est renforcé dans près de la moitié des communautés** sous l'effet des transferts opérés : "petite enfance, enfance, jeunesse" en Sologne des Rivières, "coordination et animation des activités culturelles et sportives" en Beauce Oratorienne, "gestion de l'école de musique et compétence jeunesse" dans le Controis, "tourisme, culture et enfance/jeunesse" dans la Communauté du Pays de Vendôme, etc.

Au total, **plus de 1,9 million d'euros de subventions** ont été ainsi octroyés en 2007* par 21 communautés de communes ou d'agglomération (sur les 22 existant en Loir-et-Cher).

Les montants ainsi que les domaines d'activités aidés varient fortement d'une structure à l'autre.

Le montant moyen par habitant consacré aux subventions s'établit à 6 euros.

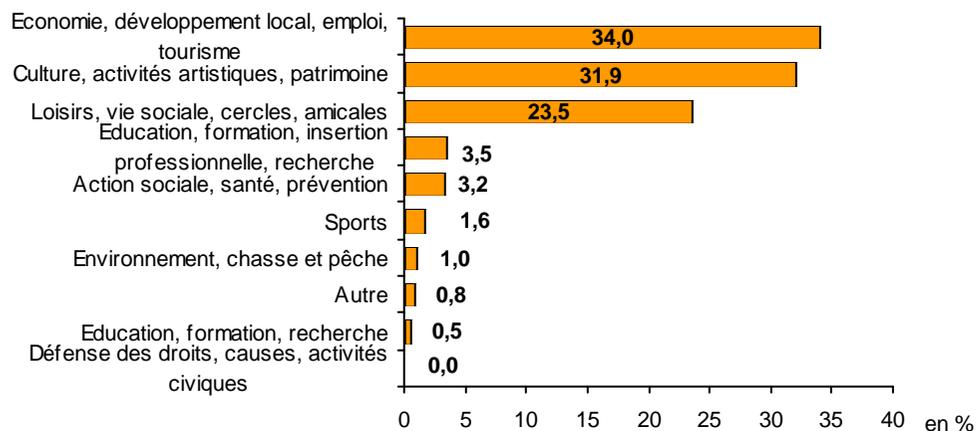
Près des 2/3 des subventions ont été attribués à des associations relevant des domaines de "l'économie, de l'emploi et du tourisme" et de "la culture".

Le montant médian accordé par association est de 3 000 euros (moyenne 14 540 euros environ).

La répartition des subventions varie d'un EPCI à l'autre. A titre d'exemple, 45 % des enveloppes allouées par Agglopolys le sont à des associations culturelles (les écoles de musique notamment) ; dans la Communauté de communes du Pays de Vendôme, 47 % vont à des structures œuvrant en faveur de l'économie, de l'emploi ou du tourisme (Office de Tourisme du Pays de Vendôme, Mission locale...).

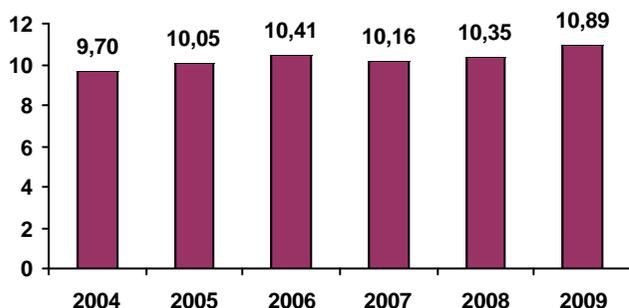
* Analyse réalisée sur 21 communautés de communes (l'année de référence retenue pour les communautés du Romorantinais et du Monestois, de Cœur de Sologne et du Controis est 2008).

Répartition des subventions versées aux associations en 2007* par les communautés de communes ou d'agglomération selon l'activité (en %)



Enquête auprès des Communautés de communes (analyse réalisée sur 21 réponses)

Evolution des subventions de fonctionnement* versées par le Conseil Général de Loir-et-Cher (en millions d'euros)



D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher

Plus de 10 millions d'euros de subventions octroyés par le Conseil général

Les données examinées ici concernent uniquement les subventions de fonctionnement* accordées par le Conseil général. Elles ne prennent pas en compte les autres formes de soutien financier : subventions d'investissement, achats de prestations, commandes spécifiques, qui peuvent représenter des budgets considérables. Rappelons pour mémoire qu'au niveau national l'enveloppe globale de ces autres formes de l'aide financière publique, toutes origines confondues, équivaut à la moitié des fonds consacrés aux subventions de fonctionnement.

En 2007, année de référence choisie pour cette étude, le Conseil général de Loir-et-Cher a accordé un montant total de subventions de **10,16 millions d'euros réparti entre 468 bénéficiaires**. Le montant moyen par habitant s'établit à 31 euros.

Les préoccupations et les compétences du département se retrouvent nécessairement dans la répartition par domaine d'activités. Ainsi, **43 % des subventions ont été attribuées à des organismes du développe-**

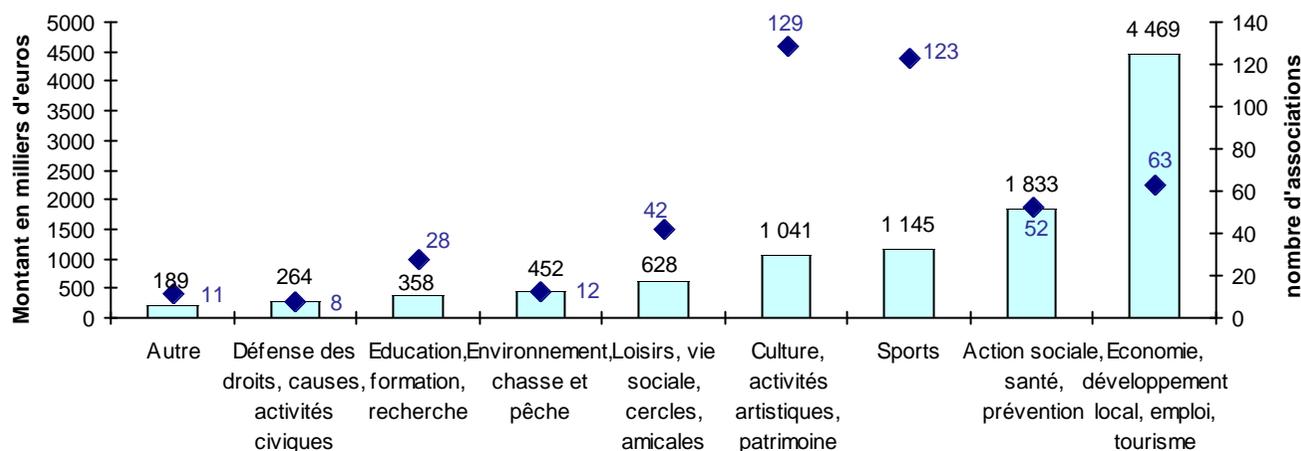
ment économique, de l'aide à l'emploi et du tourisme parmi lesquels des structures d'insertion par l'activité économique (régies de quartier par exemple), les missions locales, le PACT de Loir-et-Cher et les associations œuvrant pour la promotion du tourisme (CDT, OTSI, Vacances vertes...) ou de l'économie.

18 % du montant total vont aux organismes de l'action sociale et de la santé. En ce domaine, il convient de préciser que le Conseil Général apporte également un soutien important au monde associatif par les missions qu'il délègue et rétribue.

Le sport a bénéficié en 2007 de **11 % des subventions**. Sont notamment concernés les comités départementaux, les clubs phares du département et les structures ayant un rayonnement départemental en particulier celles qui apportent un soutien technique aux autres associations à l'exemple de Profession Sport 41.

L'ensemble **culture/patrimoine** a reçu **10 %** du total 2007. Parmi les principaux bénéficiaires, on peut citer des organisateurs de festivals, des centres culturels, des musées, des unions d'écoles de musique...

Répartition des subventions de fonctionnement versées par le Conseil Général de Loir-et-Cher en 2007 aux associations selon l'activité et nombre correspondant d'associations soutenues



■ Montant des subventions ◆ Nombre d'associations

D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher

* Ces montants correspondent aux subventions accordées à des tiers privés, qui ont pour la quasi totalité le statut associatif.

Des efforts concentrés dans quelques secteurs d'activités

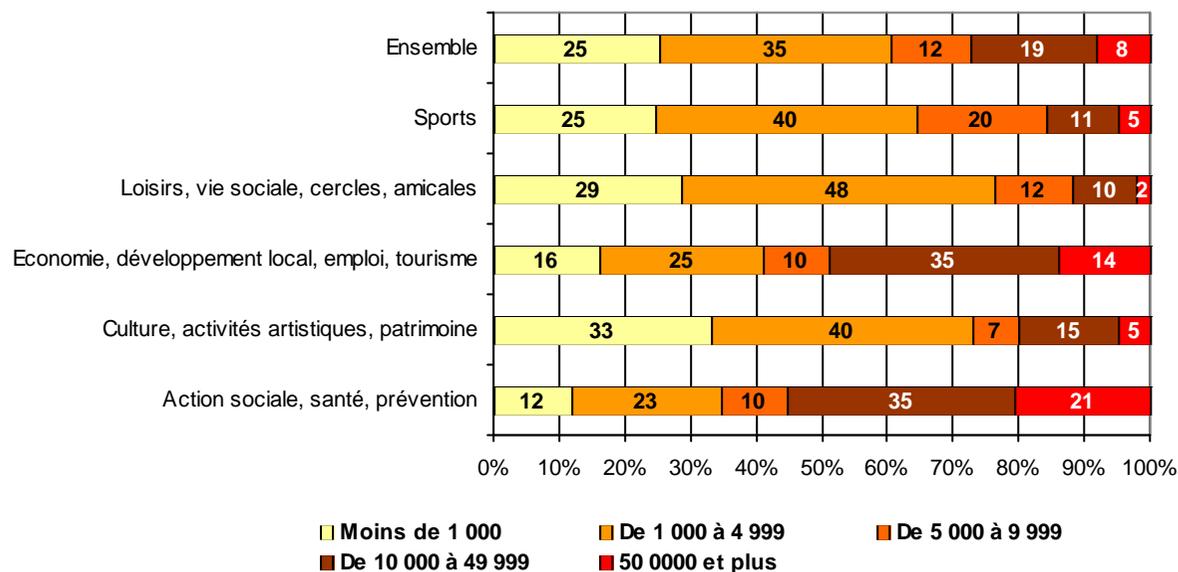
Le soutien financier accordé par l'Assemblée départementale aux associations est particulièrement concentré. Ainsi en 2007, elles étaient **22 à bénéficiaire chacune de plus de 100 000 euros, concentrant plus de 6,4 millions d'euros, soit plus des 3/5 de l'enveloppe globale**. Ces structures exercent pour la plupart à l'échelle du département ; elles ont développé des activités très souvent articulées à l'action publique.

En moyenne, le Conseil général a accordé 22 180 euros par association mais compte tenu de la

dispersion des montants, il apparaît préférable de raisonner en termes de **médiane**. Globalement, celle-ci s'élève à **2 500 euros par structure**.

Les orientations de l'assemblée départementale ressortent là encore avec une particulière acuité puisque la médiane atteint **12 200 euros pour l'action sociale et 7 500 euros pour le développement économique, l'insertion et l'emploi**. Elle est beaucoup plus modérée pour le sport, la culture et les loisirs (entre 1 500 et 2 000 euros).

Répartition des associations selon le montant de subventions attribuées en 2007 par le Conseil général pour les principales activités (en %)



D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher

Les subventions des communes, communautés et Conseil général : entre 22 et 25 millions d'euros en 2007

L'apport financier aux associations sous la forme de subventions de fonctionnement en provenance des communes, des communautés de communes ou d'agglomération et du Département est considérable. Son enveloppe se situerait, pour le Loir-et-Cher en 2007, entre 22 et 25 millions d'euros (de 10 à 13 millions pour les communes, 10 pour Département et 2 pour les communautés). Son impact sur l'économie est à l'évidence très important.

Le montant moyen global par habitant qui leur est ainsi consacré s'établirait donc **entre 70 et 80 euros** en 2007 (pour les trois types de financeurs confondus).

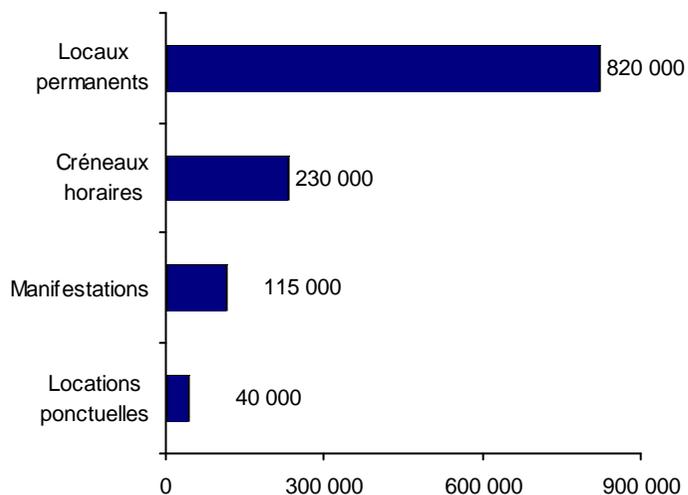
Le soutien de ces trois catégories de financeurs est souvent complémentaire. Il **est fonction aussi de leurs centres d'intérêt et plus encore de leurs compétences.**

Les principaux domaines associatifs subventionnés par les collectivités en 2007

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Communes	Sport (28 %)	Culture, activités artistiques, patrimoine (21 %)	Loisirs, vie sociale, cercles, amicales (18 %)
Communautés de Communes	Economie, activités artistiques, emploi, tourisme (34 %)	Culture, développement local, patrimoine (32 %)	Loisirs, vie sociale, cercles, amicales (23 %)
Conseil général de Loir-et-Cher	Economie, développement local, emploi, tourisme (43 %)	Action sociale et santé, prévention (18 %)	Sport (11 %)

D'après sources : Conseil général de Loir-et-Cher, enquête auprès des communes et des Communautés de communes et d'Agglomération

Valorisation des mises à disposition aux associations par la ville de Blois en 2008 (en euros)



Source Ville de Blois

Les soutiens non financiers des collectivités parfois considérables

Les soutiens des collectivités locales aux associations ne se limitent pas, loin s'en faut, aux seuls aspects financiers. Elles sont nombreuses en effet à apporter une aide, souvent en complément des subventions, qui peut prendre des apparences diverses.

La forme la plus répandue a trait à la **mise à disposition de locaux à titre gracieux** ; celle-ci peut être permanente, temporaire ou ponctuelle (cas le plus fréquent). **9 communes sur 10** et **2 communautés de communes sur 3** pratiquent ce type de soutien. C'est le cas également du Conseil général qui, en 2007 par exemple, aidait de cette manière 13 associations.

La **mise à disposition** concerne assez fréquemment **du matériel qui peut aussi être prêté occasionnellement** (meublement de bureau, équipements informatiques, équipements divers, plus rarement un véhicule). Cela est pratiqué par les deux tiers des communes et un tiers des communautés de communes.

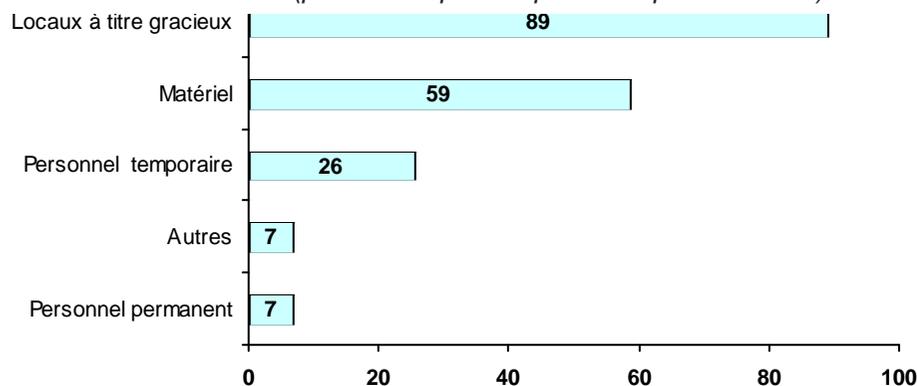
Sans aller jusqu'à la mise à disposition, plusieurs collectivités ont aussi indiqué vouloir apporter **une aide logistique** aux associations pour **favoriser leur communication** en ouvrant l'accès à leurs propres équipements (photocopies, reprographie d'affiches, pages web sur le site Internet de la commune, etc.).

Un autre mode de soutien joue un rôle déterminant dans le fonctionnement des structures bénéficiaires : la **mise à disposition de personnel**. Cette pratique est citée par **une quarantaine de communes** parmi celles ayant répondu à l'enquête et **6 communautés de communes**. Elle est plus rarement établie à titre permanent (11 communes, toutes de plus de 1 000 habitants, et 3 communautés). Elle est peu fréquente pour le Conseil général (2 structures concernées).

L'impact de **ces soutiens non financiers** n'est pas marginal. A titre d'exemple, la **Ville de Blois** les a évalués en 2008 à 1,2 million d'euros, soit **le quart des montants alloués sous forme de subventions**.

Part des communes pratiquant les types de mise à disposition suivants aux associations (en %)

(plusieurs réponses possibles par commune)



D'après source : Observatoire - Enquête auprès des communes

De nombreux bénéficiaires de ces soutiens non financiers

Les aides non financières des collectivités contribuent de façon déterminante à la vie associative ainsi que le confirment les témoignages apportés dans le cadre de l'enquête menée auprès des associations.

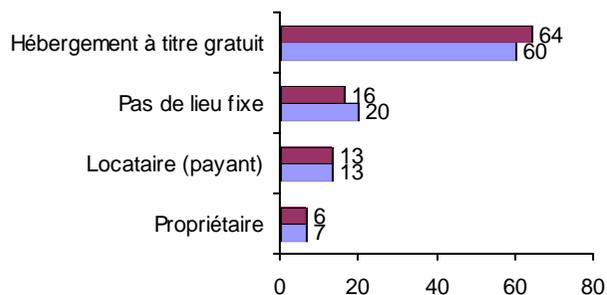
Elles sont ainsi **majoritaires à être hébergées à titre gratuit (6 sur 10)**, et lorsque c'est le cas, c'est **grâce, pour la plupart d'entre elles, à la mairie** (qui offre les plus grandes opportunités d'hébergement). Les associations employeurs, bénéficiant traditionnellement de plus de ressources, recourent plus fréquemment à la location (à hauteur de 20 %). C'est même assez fréquent dans le secteur de "l'économie, développement local, emploi, tourisme" (plus de 3 pour 10) et dans l'action sociale (1 sur 4). Dans celui lié à "l'environnement, chasse et pêche", on note une proportion élevée de propriétaires (2 sur 10).

En dépit de ces soutiens, un certain nombre d'associations (**moins d'une sur 6**) ont indiqué rencontrer **des problèmes d'ordre logistique**, tenant au manque de matériel ou d'équipement mais surtout à la difficulté de trouver des locaux (notamment à certains créneaux horaires), à l'inadaptation voire à la vétusté de ces derniers. Il arrive que des activités ne soient pas mises en place faute de salle disponible.

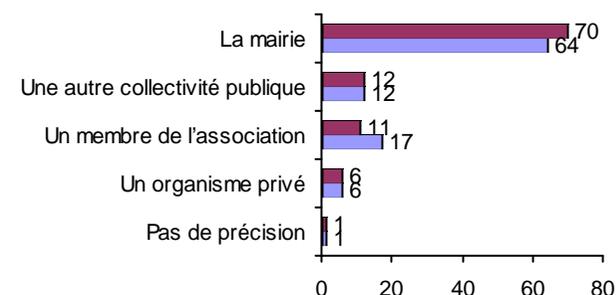
Par ailleurs, **39 associations ont indiqué bénéficier d'un personnel mis à leur service** (soit 1 sur 10), davantage pour celles ayant des professionnels salariés (21 % contre 7 % pour les associations ne fonctionnant qu'avec des bénévoles, les mises à disposition étant alors essentiellement ponctuelles).

Répartition des associations (en %)

... selon le statut d'occupation des locaux



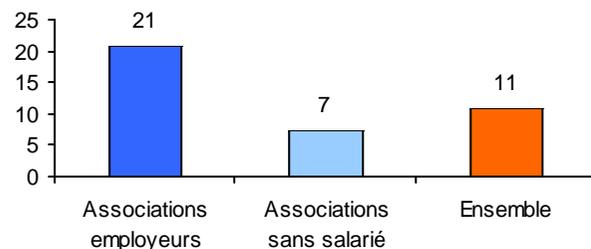
... selon le lieu d'hébergement à titre gratuit



■ Fonctionnement de l'administration ■ Exercice de l'objet social

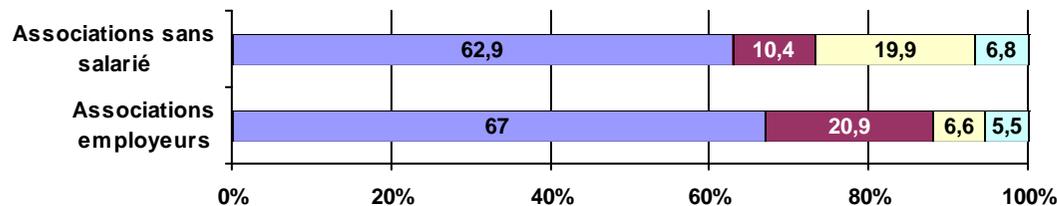
Enquête auprès des associations

Part des associations ayant bénéficié de personnel mis à disposition (en %)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 362 réponses

Répartition des associations selon le statut d'occupation des locaux pour l'exercice social (en %)



■ Hébergement à titre gratuit ■ Locataire (payant) ■ Pas de lieu fixe ■ Propriétaire

Enquête auprès des associations

Les **dispositifs locaux d'accompagnements (DLA)** ont été créés en France à partir de 2002 à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont destinés à **soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur associatif**.

Les DLA ont pour mission d'**établir un diagnostic partagé de la structure et de ses activités**, puis de proposer un **plan de consolidation** qui peut reposer sur des accompagnements de type individuel et/ou collectif.

Ces accompagnements sont réalisés par des experts qui interviennent en général au sein de la structure et font des préconisations adaptées à la situation et au contexte. Un comité d'appui technique donne son avis sur le diagnostic et la mission proposée. Il est constitué de divers services déconcentrés de l'Etat (DDTEFP, DDJS, DIREN, DRAC...) et de collectivités territoriales qui interviennent en fonction des dossiers présentés.

Le DLA s'adresse aux structures qui développent des activités et services d'utilité sociale reconnues sur un territoire, qui créent de l'emploi, par exemple :

- une association loi 1901 ;
- une structure coopérative ;
- une structure d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois ;
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe ;
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

Les outils du DLA

Le diagnostic partagé

Une rencontre et une analyse documentaire permettant :

- un diagnostic de l'ensemble du projet associatif : état des lieux et analyse de la situation,
- une identification des pistes de développement, de consolidation ou de pérennisation de l'activité et des emplois,
- une identification des besoins d'accompagnement pour résoudre des difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan d'action.

Le plan de consolidation

- Définition des besoins de la structure accompagnée.
- Prescriptions d'actions et mise en œuvre.

Mise en place d'accompagnements

- Choix d'experts spécialisés, en collaboration et en accord avec la structure, en fonction des besoins identifiés.
- Financement de l'intervention des experts par le DLA41.

La structure peut ainsi bénéficier d'accompagnements individuels ou collectifs (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, etc.).

Le suivi

- Suivi et évaluation des prestations et de leur impact sur la consolidation des structures bénéficiaires,
- suivi "post-prestation" de la structure.

D'autres soutiens des pouvoirs publics : l'exemple du DLA

Le DLA (dispositif local d'accompagnement) est l'un des outils par lesquels les pouvoirs publics (principalement Etat et Caisse des dépôts et consignations) apportent leur soutien aux associations. L'aide consiste en une ingénierie articulée en plusieurs phases : un diagnostic de l'association, un plan de consolidation et un accompagnement.

Au cours de ses quatre premières années, **de 2005 à 2008, le DLA a bénéficié à près de 300 associations** du département, parmi lesquelles **environ 200 ont fait l'objet d'un diagnostic** de pré-accompagnement. Ces interventions ont touché une douzaine de secteurs d'activités différents, avec une intensité plus importante pour le sport.

Les diagnostics établis donnent un aperçu très intéressant des problèmes auxquels sont confrontées les associations.

Les partenariats noués par les structures associatives paraissent **trop exclusifs**, souvent construits autour des mêmes organismes. Leur situation gagnerait pourtant à une diversification des relations partenariales, notamment financières.

La question de la pérennité des emplois se trouve fréquemment posée, induite par une fragilité financière qui rend difficile voire impossible une prise en charge autonome des postes de travail. Elle est parfois liée à une disparition progressive des aides de l'Etat (contrats aidés) qui n'a pas été suffisamment anticipée.

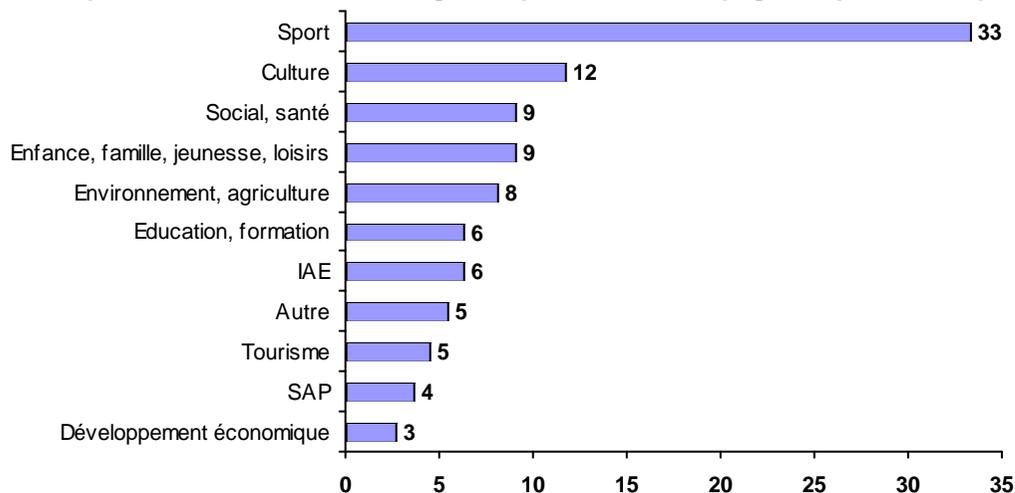
On signale aussi un **déficit de compétences en gestion financière et comptable**, ce qui peut représenter un risque important pour la structure

Beaucoup de difficultés sont signalées aussi **en matière de communication**, jugée déficiente ou inappropriée. Les projets et les activités des structures ne sont pas assez valorisés, l'utilité sociale de certaines associations peut être peu apparente : difficile alors de plaider auprès des financeurs ou de susciter de nouvelles adhésions.

Il est noté aussi que le **projet associatif** de certaines structures est **à définir ou redéfinir**, et à faire partager entre bénévoles et salariés.

De nombreuses références sont faites également à **la question du bénévolat**. Les vocations seraient plus rares, posant de sérieux problèmes pour assurer la continuité de l'action associative.

Répartition des structures diagnostiquées ou accompagnées par le DLA par filière (en %)



Source : DLA 41 Fichier extrait des données de l'AVISE, novembre 2008

Des collaborations inter-associatives pour accroître les moyens

En complément des produits qu'elles peuvent tirer de leur propre activité et des soutiens du secteur public dont elles bénéficient, **les associations cherchent parfois à développer des coopérations entre elles pour étendre le champ de leur moyens et donner à leurs actions une plus grande visibilité.**

Il ne s'agit pas d'initiatives isolées : **deux tiers** des répondants à l'enquête **ont indiqué avoir tissé des liens avec d'autres associations.** Cette proportion est plus importante parmi celles qui emploient des salariés (les trois-quarts). Elle est particulièrement élevée (plus de 8 cas sur 10) dans les domaines de l'économie et de l'action sociale. A l'opposé, les liens semblent moins fréquents dans deux secteurs de la vie associative : l'éducation et les activités récréatives.

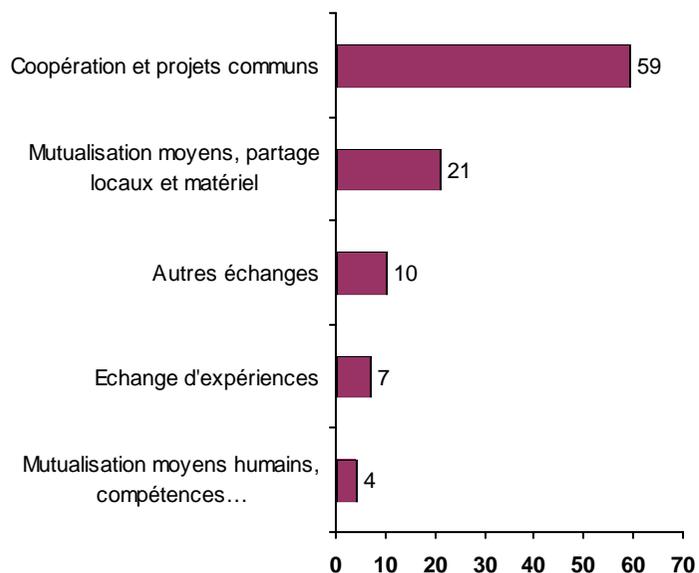
Ces échanges ont le plus souvent (6 cas sur 10) pour objet **une coopération autour de projets communs** (organisation conjointe de rassemblements, de manifestations par exemple). La **mutualisation des**

moyens matériels (dont les locaux) apparaît comme la deuxième source de motivation. Plus rares sont les échanges d'expériences et la mutualisation de moyens humains.

Les relations tissées entre associations sont **le plus souvent ponctuelles** (un peu plus de la moitié d'entre elles), mais elles sont plus fréquentes pour 4 sur 10. C'est le cas notamment pour les associations appartenant à une fédération ou à un réseau local (groupement d'associations d'une commune par exemple) ou plus vaste (réseau de chorales...).

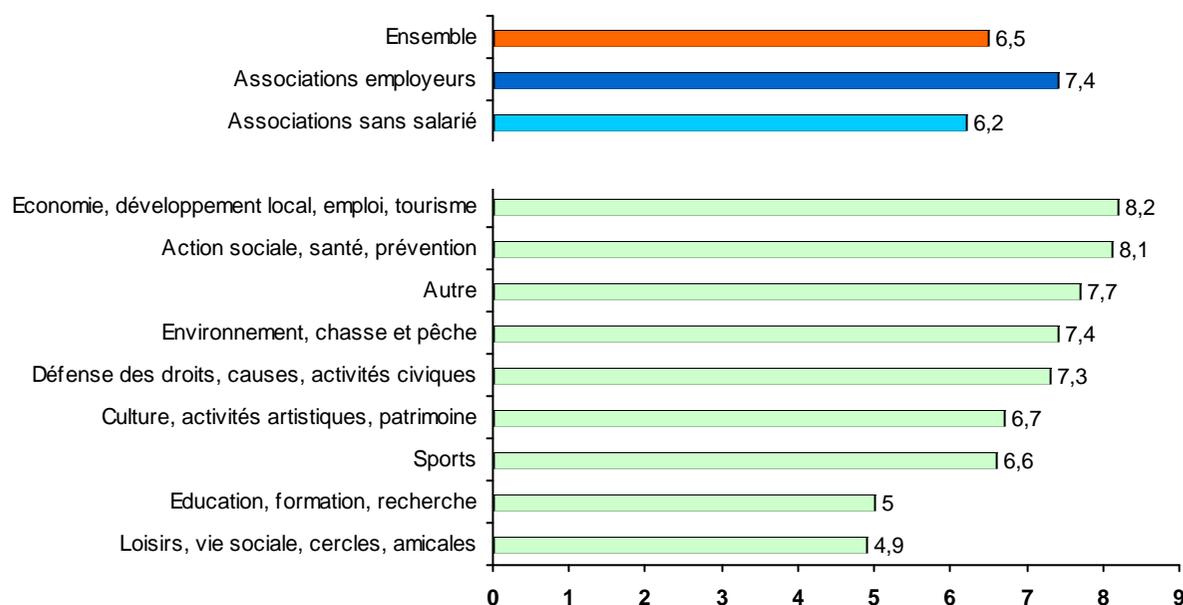
L'analyse des commentaires formulés dans l'enquête révèle cependant que **des marges importantes de progrès peuvent être réalisées** en ce domaine. Certaines souhaiteraient instaurer ou étoffer ce type de relation qui consoliderait leur assise mais elles ne savent pas toujours comment s'y prendre.

Objets des relations entre associations
(en % des citations)



Enquête auprès des associations - (Analyse réalisée sur 301 citations)

Part des associations ayant des relations avec d'autres associations (en pour 10)



Enquête auprès des associations - Analyse réalisée sur 370 réponses

Ce qu'en disent les responsables associatifs

Les problèmes de financement et/ou de renouvellement des subventions

> "Pour évoluer, nous aurions besoin d'une aide supplémentaire".

> "Nous souhaiterions procéder à l'embauche d'accueillants vacataires. Cela dépendra des subventions que nous obtenons".

> "Très grandes perspectives de développement. - Difficultés : manque de subventionnement public pour une activité culturelle ayant un gros impact sur l'environnement et l'économie locale"

> "Notre association verra sa pérennité mise en jeu dès 2011 par l'arrêt des aides versées pour du personnel professionnalisé en CDI".

> "Nous avons d'importantes difficultés financières en raison de la baisse d'activité et aussi de l'arrêt du financement des emplois aidés".

> "Difficultés à percevoir des subventions de fonctionnement pourtant accordées".

Le manque de matériel, locaux, créneaux horaires

> "Besoin d'un local et d'équipements qui pourraient être partagés avec d'autres associations"

> "Pour assurer l'activité sportive, nous ne disposons pas de salle de sports, mais seulement d'une salle des fêtes.

Beaucoup d'activités ne peuvent être mises en place, faute de disponibilité de créneaux horaires."

Difficultés pour communiquer

> "Nous ne sommes pas assez connus dans la région et nous ne savons pas bien comment faire".

> "Grand besoin de communication auprès des habitants pour faire connaître notre activité et attirer de nouveaux pratiquants.

> "Nous n'arrivons pas à bien communiquer, beaucoup de personnes ne connaissent pas encore notre structure alors que nous sommes implantés à Blois depuis 15 ans."

> "Nous recherchons des financements supplémentaires pour améliorer le système de communication (site Internet, matériel informatique, appareil photographique, matériel d'exposition...)"

Les difficultés et attentes exprimées par les associations

Interrogées sur leurs difficultés à assurer leur activité ainsi que sur les éléments qui seraient susceptibles de renforcer leur viabilité et leur développement, les associations ont été nombreuses à apporter leur témoignage sur ces sujets, souvent assorti de commentaires (46 % des répondants à l'enquête).

Certaines de ces difficultés ont déjà été signalées dans cette étude ; elles sont rappelées pour mémoire.

C'est le cas des **problèmes de financement** qui ressortent comme **la préoccupation majeure des associations**. Cette notion recueille 27 % des citations. Elle est nettement plus présente parmi les employeurs (35 %).

Un certain nombre d'associations se plaignent de budgets de fonctionnement trop serrés, des contraintes fixées par les collectivités pour obtenir les aides allouées ou plus généralement de la rigueur budgétaire croissante des collectivités locales.

L'avenir de la structure peut aussi paraître incertain lorsque les subventions octroyées sont réduites voire non reconduites, comme cela a parfois été signalé. Des doutes sont émis aussi sur la **pérennité de certains emplois** (23 % des citations formulées par les employeurs), notamment lorsque ceux-ci correspondent à des contrats aidés arrivant à échéance. Les cas de responsables avançant l'hypothèse de licenciements ne sont pas rares.

Enfin, d'autres associations ont pointé l'insuffisance (ou l'absence) des soutiens publics qui les empêchent de concrétiser des projets dont elles vantent parfois les mérites en terme d'impact sur l'économie. En ce domaine, si les moyens financiers font souvent défaut, les idées ne manquent pas...

La deuxième source de difficulté a trait au **manque de bénévoles, de membres actifs ou de dirigeants** (un quart des citations). Pour les associations dont le fonctionnement repose uniquement sur le bénévolat, il s'agit même du problème principal. Il est souvent ressenti comme un frein au bon déroulement des activités et

des manifestations organisées et se pose aussi en termes financiers puisque les cotisations constituent une source de financement non négligeable. On déplore aussi le manque de disponibilité ou de mobilisation des membres. Une autre remarque revient très souvent, concernant la compétence des bénévoles (et aussi des salariés) qu'il serait bénéfique de former davantage et mieux. Les attentes en ce domaine sont importantes.

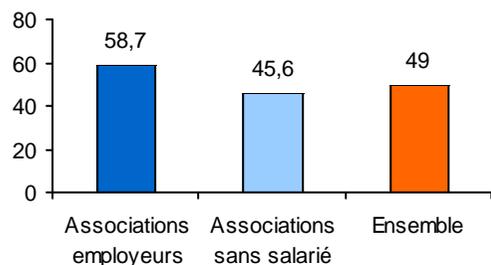
Le renouvellement des dirigeants apparaît comme un élément essentiel pour pérenniser les structures mais les candidats se font parfois très rares.

Les problèmes logistiques ont un poids non négligeable parmi les difficultés des associations (13 % des citations). Sont souvent pointés le **manque de matériel ou d'équipements, de locaux adaptés ou de créneaux horaires suffisants** pour y accéder. Certains responsables regrettent que cela leur interdise de mettre en place des activités pour lesquelles existent pourtant des besoins ou des demandes.

Les questions de communication voire d'information constituent un autre type de handicap. Se faire connaître est souvent un bon moyen pour recruter de nouveaux adhérents et développer ses activités. Mais cela représente une réelle difficulté pour certaines associations qui indiquent être en déficit de ce point de vue. Même si elles sont déjà nombreuses à être présentes sur le Net (près de la moitié de celles ayant répondu à l'enquête) - qu'elles aient un site propre (cas le plus fréquent) ou un blog ou qu'elles disposent d'un espace dans le site d'une commune, d'un groupement, d'une fédération - elles sont demandeuses d'une aide à la création d'outils de communication ou de supports qui pourraient être mis à leur disposition.

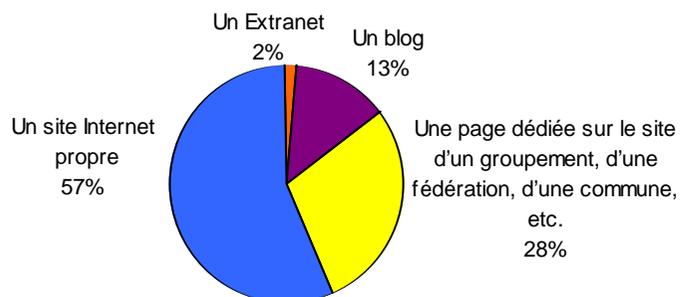
Plus rares sont les associations qui évoquent **des problèmes pour accéder à l'information** alors que cela pourrait leur être très utile. Elles pointent parfois le déficit d'appui des relais locaux (3 % des citations).

Part des associations présentes sur le Net (en %)



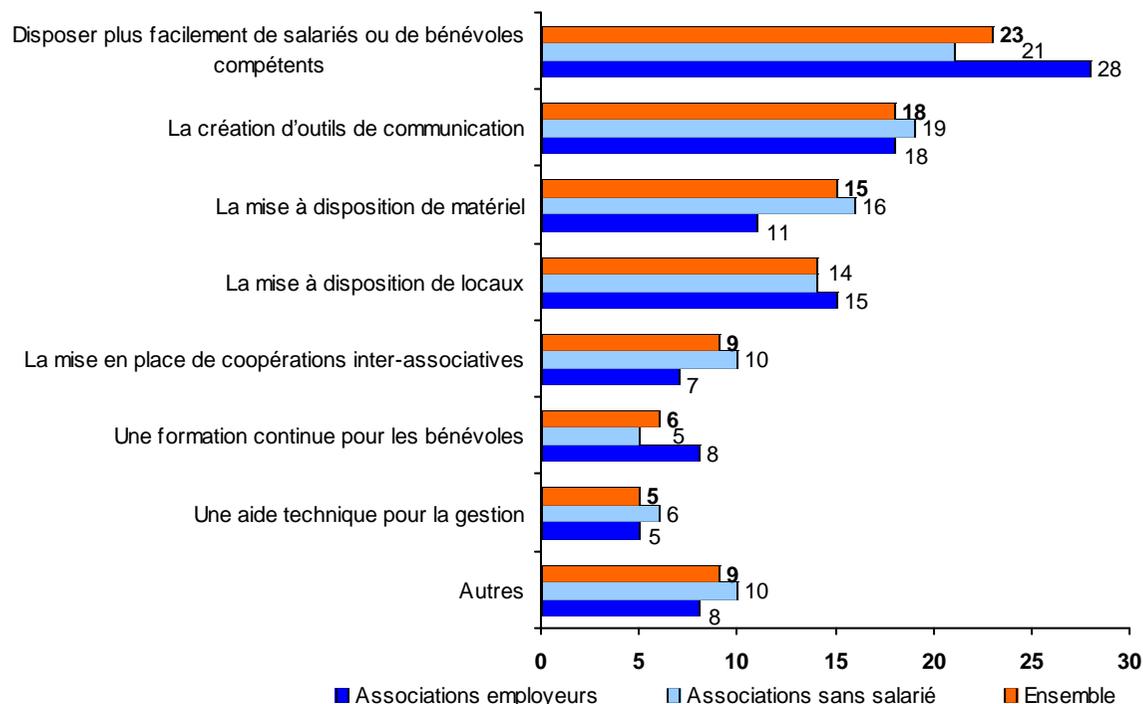
Enquête auprès des associations - 416 réponses

Répartition des associations présentes sur le Net selon le type de support (en %)



Enquête auprès des associations - 204 réponses (239 citations)

Éléments susceptibles de renforcer la viabilité et le développement de l'association (en %) (plusieurs réponses possibles)



Enquête auprès des associations

Répartition des besoins exprimés par secteur d'activité (en pour 10)

Secteur d'activité	Salariés ou bénévoles compétents Formation	Outils de communication	Locaux	Matériel	Coopérations inter-associatives	Aide technique pour la gestion
Action sociale, santé, prévention	2,5	2,8	1,9	0,3	1,1	0,0
Culture, activités artistiques, patrimoine	2,0	2,2	1,7	2,0	0,9	0,5
Economie, développement local, emploi, tourisme	2,4	2,4	1,8	1,2	0,4	0,6
Education, formation, recherche	4,0	1,7	1,0	2,1	1,0	0,0
Environnement, chasse et pêche	2,7	1,7	0,7	1,0	1,0	1,7
Loisirs, vie sociale, cercles, amicales	2,4	1,8	1,4	1,3	1,7	0,3
Sports	3,5	1,5	1,4	1,5	0,5	0,7
Ensemble	2,9	1,8	1,4	1,5	0,9	0,5

Enquête auprès des associations

Synthèse

Les associations prennent une part grandissante dans le fonctionnement au quotidien de notre société. Environ **5 000 seraient actives** dans notre département sur 11 000 répertoriées. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire mais inégalement réparties puisque le Blaisois en concentre les trois cinquièmes. Avec 12 associations pour 1 000 habitants, le Loir-et-Cher se situe dans la moyenne régionale mais en deçà du ratio national, dopé par la capitale. 19 ans serait leur âge moyen.

Bon an, mal an, **il se crée un peu moins de 300 associations chaque année**, tandis que les dissolutions enregistrées sont quatre fois moins nombreuses. Ces chiffres ne reflètent cependant pas la réalité : une association peut disparaître de fait sans que sa liquidation soit décidée, et lorsque c'est le cas, les démarches déclaratives ne sont pas toujours effectuées ; la mortalité natale et postnatale est particulièrement élevée (1 sur 10 disparaîtrait dès sa naissance), tandis qu'une fraction des associations nouvelles correspondrait à une réactivation d'associations anciennes.

On les rencontre dans les domaines les plus divers, couvrant presque tous les champs de l'activité humaine, avec une place particulière pour les champs sportifs, récréatifs et culturels qui représentent les deux tiers des associations, observation faite également au niveau national.

Le recours à des professionnels salariés serait pratiqué par **un millier de structures qui, globalement, proposeraient près de 9 200 postes de travail** ; c'est davantage par exemple que le secteur de la construction. Le volume de ces emplois a crû fortement au cours de ces dernières années, davantage que pour l'ensemble de l'économie (près de 1 200 postes supplémentaires de 1995 à 2008, soit un sixième de ceux créés en Loir-et-Cher durant cette période). La dynamique était très forte à la fin des années 90 et au début des années 2000 quand le dispositif emploi jeune fonctionnait pleinement, mais il faut souligner qu'il n'explique que le quart des gains de cette période.

Les emplois proposés par le milieu associatif sont majoritairement féminins, assez fréquemment à durée déterminée et/ou à temps partiel, situés à des niveaux moindres de rémunération : en témoigne le fait que le monde associatif représente **6,5 % de la masse salariale privée du département contre 10 % des emplois**. Par ailleurs les actifs du secteur associatif sont comparativement plus âgés, posant la question du renouvellement des personnes qui ne vont pas tarder à partir en retraite, et cela avec d'autant plus d'acuité que les jeunes entrant sur le marché du travail sont moins nombreux et que l'ensemble des secteurs de l'économie sont concernés.

L'emploi est très concentré dans certains secteurs d'activités, au premier rang desquels la **santé/prévention/action sociale qui en regroupe plus de la moitié** : d'importantes structures, d'accueil de personnes handicapées, de soin ou de services à la personne par exemple, ont en effet un statut associatif. C'est aussi la raison pour laquelle l'emploi associatif peut peser lourdement dans l'économie de certains territoires (le quart des emplois privés dans le périmètre de la communauté de communes de Beauce et Forêt par exemple).

L'activité associative ne s'appuie pas sur le seul travail salarié, loin s'en faut. Son fondement repose sur la réunion de bonnes volontés ; il montre aujourd'hui certains signes de fragilité. Nombreuses sont en effet les structures qui se plaignent de difficultés à élargir le cercle de leurs adhérents, et plus encore à étoffer ou renouveler les rangs des bénévoles. On déplore parfois un manque de motivation et un refus de prendre des responsabilités. Des problèmes existent pour remplacer les dirigeants. **On parle fréquemment de crise du bénévolat.**

En moyenne, chaque association peut compter sur 18 bénévoles, un peu moins lorsque la structure n'a pas de salarié ; pour le pays tout entier les chiffres sont similaires. Pourtant, les analyses conduites au niveau national semblent montrer que le nombre de bénévoles

et leur implication seraient au contraire en augmentation. Mais **les centres d'intérêt se déplaceraient et de surcroît les structures bénéficiaires seraient de plus en plus nombreuses**. Chaque association se trouverait par conséquent confrontée à une situation de concurrence accrue pour l'accès à ce type de ressources. Un contexte dans lequel le pouvoir d'attraction est déterminant, avec, ici comme ailleurs, un paramètre essentiel : celui de l'image.

La disparité entre associations est extrême s'agissant des budgets. Un sixième de celles ayant répondu à l'enquête se contente de moins de 1 000 euros annuels, dont une partie fonctionnant même sans échange monétaire. A l'opposé, certaines structures disposent de moyens considérables, en rapport avec l'étendue de leurs activités et l'emploi généré. Le budget médian s'établit à 8 700 euros.

Des évolutions sont très perceptibles au niveau des composantes des ressources associatives. Il ressort d'une étude nationale que le **secteur public apporterait la moitié des recettes des associations** sous la forme de subventions ou d'achats de prestations ; la tendance à la réduction des concours de l'Etat et des organismes sociaux (observés sur la période 1999 - 2005) serait plus que compensée par le renforcement des engagements des communes et plus encore des départements. Les recettes d'origine privée (cotisations et produits privés de l'activité associative) seraient également en progression importante.

De 22 à 25 millions d'euros seraient octroyés annuellement aux associations sous forme de subventions par les communes loir-et-chériennes, leurs groupements communautaires ou le Conseil général ; cela correspond à un montant moyen par habitant de 70 à 80 euros.

Les participations communales auraient sensiblement diminué pendant plusieurs exercices, sous l'effet

conjugué de plusieurs facteurs : montée en puissance de l'intercommunalité et transferts de compétences aboutissant à une substitution des financeurs, évolution réglementaire conduisant parfois à contracter sous forme de délégation de service public (il ne s'agit plus alors de subvention), reprise par la commune d'activités associatives en vue de les pérenniser, volonté ponctuelle de mieux maîtriser les dépenses, rigueur budgétaire et volonté ponctuelle de mieux maîtriser les soutiens aux associations.

Les données récentes ne sont pas encore disponibles (2009 et prévisions 2010). Confrontées elles-mêmes à des baisses de recettes, certaines collectivités ont dû se résoudre à mieux maîtriser leurs concours aux associations. Mais globalement, selon les communes, la tendance serait plutôt à la stabilité ; assez rares seraient les cas de réduction des budgets consacrés aux subventions. Côté communautés de communes ou d'agglomération, la tendance serait à la hausse.

Ces observations contrastent fortement avec le point de vue des **responsables associatifs** qui sont très nombreux à faire part de ce qui constitue à l'évidence leur **inquiétude numéro un**, pointant de façon quasi unanime la période actuelle de rigueur budgétaire et la **baisse du niveau des subventions**. Beaucoup craignent pour une partie de leurs emplois, certains pour la survie de leur structure ; des projets ou des pans d'activités pourraient être remis en cause.

Les commentaires apportés sur ce sujet par les élus donnent un éclairage intéressant. Ils évoquent une multiplication des demandes, parfois pour des activités ou des projets assez semblables. Ils n'ont pas réduit leur effort et l'enveloppe budgétaire reste globalement la même, mais les montants alloués par structure tendraient à diminuer, et les règles d'attribution se précisaient ou se durciraient. Les associations se trouveraient là encore dans une situation de plus en plus concurrentielle.

Les concours des collectivités prennent aussi d'autres aspects, **non financiers**. Le cas le plus répandu, touchant un grand nombre de structures, concerne l'hébergement et la mise à disposition de locaux, de façon permanente, temporaire ou plus fréquemment ponctuelle. La mise à disposition peut aussi concerner du matériel ou des équipements, plus rarement du personnel. Ce type d'apport est rarement valorisé, mais lorsque c'est le cas, il **s'avère considérable**. A Blois par exemple, il équivaut au quart de l'enveloppe globale de subventions.

Face à des situations de plus en plus marquées de **triple concurrence, pour l'accès aux ressources en main d'œuvre, au bénévolat, aux financements**, le

milieu associatif est sans doute appelé à évoluer. Il apparaît que les dispositifs à même de l'aider ne sont pas toujours bien connus et sont au final assez peu sollicités, à l'exemple de ceux susceptibles de favoriser les embauches, cela alors même qu'une association sur cinq indique avoir des besoins en emplois salariés non couverts. Les compétences et la professionnalisation des équipes, tant salariées que bénévoles, pourraient encore être renforcées ; des attentes existent d'ailleurs dans ce domaine. Beaucoup trop de structures fonctionnent encore de façon isolée ; **les collaborations inter-associatives pourraient se multiplier** en vue d'opérer une plus grande mutualisation des moyens (très atomisés) et d'assurer une plus grande visibilité de leurs activités.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALAIN QUILLOUT

Tirage : publication électronique

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher - 1, avenue de la Butte - 41000 Blois
Tél. 02 54 42 39 72 - Fax 02 54 42 42 02 - infos@observatoire41.com
<http://www.observatoire41.com>